

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Réunion du 17 DÉCEMBRE 2024  
9 h 55

**PROCÈS VERBAL DES DÉBATS**

*(Approuvé en séance du Conseil départemental du 4 mars 2025 avec le vote contre de Mme Sophie PANTEL)*

*Selon les nouvelles dispositions de l'article L3121-13 du C.G.C.T : « Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du département et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.*

***Il vient compléter le relevé des délibérations du 17 décembre 2024, publié le 20 décembre 2024.***

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 17 décembre 2024 – 9 h 55*

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE

---

### SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024

---

La séance est ouverte à 9 h 55, sous la présidence de M. Laurent SUAU, président du Conseil départemental de la Lozère.

#### **Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Nous pouvons demander à tout le monde de rentrer dans la salle. Bonjour à toutes et à tous, et bienvenue pour ce dernier Conseil départemental de l'année. Je vais demander à Denis BERTRAND de faire l'appel.

#### **Monsieur BERTRAND, président de la commission infrastructures et mobilités**

Robert AIGOIN : présent  
Françoise AMARGER-BRAJON : présente  
Rémi ANDRÉ : absent en début de séance, représenté jusqu'à son arrivée  
par Dominique DELMAS  
Alain ASTRUC : présent  
Denis BERTRAND : présent  
Régine BOURGADE : présente  
Patricia BREMOND : présente  
Ève BRÉZET : présente  
Jean-Louis BRUN : présent  
Séverine CORNUT : présente  
Didier COUDERC : présent  
Dominique DELMAS : présente  
Valérie FABRE : présente  
Gilbert FONTUGNE : présent  
Francis GIBERT : présent  
Christine HUGON : présente  
Michèle MANOA : présente  
Guylène PANTEL : présente  
Sophie PANTEL : présente  
Jean-Paul POURQUIER : présent  
Valérie REBOIS-CHEMIN : présente  
François ROBIN : présent  
Patrice SAINT-LÉGER : présent  
Laurent SUAU : présent  
Michel THEROND : absent, représenté par Christine HUGON  
Johanne TRIOULIER : présente.

#### **Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Monsieur BERTRAND.

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 17 décembre 2024 – 9 h 55*

Avant de commencer ce Conseil départemental, je voudrais d'abord saluer Rémi PRANLONG, notre opérateur sténotypiste, puisque c'est sa dernière prestation ici, au Conseil départemental de la Lozère depuis 1989.

(Applaudissements des conseillères et conseillers départementaux et de toutes les personnes présentes dans l'assemblée départementale)

Un petit cadeau est prévu. Nous te le donnerons tout à l'heure.

### **Le sténotypiste**

Merci pour votre confiance.

### **Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental**

Merci à toi.

Je vous propose d'inscrire un rapport complémentaire à l'ordre du jour qui va concerner Mayotte, pour apporter une contribution financière. L'Association des Départements de France propose de faire une collecte de moyens financiers. Nous allons donc, si vous en êtes d'accord, en fin de Conseil départemental délibérer pour apporter un euro par habitant. Cela fera une somme autour de 76 000 € que nous arrondissons à 77 000 €. Voilà, la population de la Lozère progresse. Nous pourrions leur apporter ce soutien financier et témoigner quand même de la douleur et du sinistre qui a frappé cette île, ce département le week-end que nous venons de passer avec sûrement des centaines, voire des milliers de morts et de personnes disparues. La France continentale doit être, à mon sens, solidaire du peuple mahorais. Nous délibérerons sur ce point, si vous en êtes d'accord, en fin de séance.

Je voulais vous informer aussi que nous avons un contrôle de la Chambre régionale des comptes sur les exercices 2022, 2023 et 2024, qui est intervenue autour du 10 décembre, qui contrôle l'ensemble des 13 Départements d'Occitanie pour voir la capacité de résilience des budgets départementaux à soutenir les évolutions et de quelle manière les comptes de ces Départements ont évolué sur le courant de l'année 2024 et comment budgétairement les Départements anticipent le budget 2025.

Je pense qu'il nous faut aussi saluer Grégory ROCHETTE qui va nous quitter malheureusement. Grégory, il est là depuis quelques années. Il va rejoindre son département d'origine qui est la Haute-Loire ; nous sommes voisins. Il venait tous les jours en Lozère. Je voulais te remercier, Grégory, pour ton action et ton engagement sur ces quelques années au sein du Département de la Lozère. Tes compétences, ta façon de manager et ton relationnel t'ont permis de bien t'intégrer ici en Lozère. *(Sur le ton de l'humour)* Je pense que tu fais une erreur de partir parce que tu avais trouvé ici toute ta place, mais en même temps je comprends que les déplacements au quotidien sont à considérer ; c'est lourd de venir de la Haute-Loire pour venir travailler en Lozère. Je comprends parfaitement que tu ailles occuper un poste qui doit être similaire, voire supérieur dans le département de la Haute-Loire. En tous les cas, au nom de l'ensemble des élus et des agents que tu as eu à manager et même de l'ensemble des agents du Département, je tenais à te féliciter pour ces trois années passées à nos côtés et pour ce bel engagement à défendre les valeurs de la Lozère et les actions du Département de la Lozère.

### **Monsieur Grégory ROCHETTE**

Merci. J'en profite également pour vous remercier toutes et tous pour l'accueil que j'ai eu ici en arrivant il y a un peu plus de deux ans et pour tous ces moments passés dans la co-construction, dans la bonne entente et dans un climat apaisé de travail. Cela a été aussi, pour moi, assez riche. Et puis, cela m'a permis aujourd'hui de pouvoir prétendre à des fonctions de niveau équivalent, voire légèrement supérieur, sur mon territoire d'origine. Merci encore à toutes et tous parce que nous avons travaillé ensemble. La Lozère restera toujours gravée en moi. Je serai un voisin, je m'autoriserai de temps en temps à m'arrêter en Lozère pour vous voir.

(Applaudissements des conseillères et conseillers départementaux et de toutes les personnes présentes dans l'assemblée départementale)

### **Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental**

Pour ceux qui ne le savaient pas, je précise que Grégory offre un pot cet après-midi à 16 heures dans la salle des fêtes. Merci, Grégory. Nous sommes en cours de recrutement. Nous avons lancé un appel à candidatures pour le remplacement. Il y a deux personnes qui sont reçues cet après-midi pour éventuellement te remplacer.

\*\*\*\*\*

Ensuite, je voulais vous parler du coup de téléphone que j'ai eu hier soir avec la Présidente de Région, Carole DELGA, assez long sur la position de la Région par rapport à la RN 88 et par rapport aux routes nationales dans leur ensemble, où Carole DELGA m'a fait part que la Région ne s'engagerait pas dans la reprise de ces routes nationales. Ce n'est vraiment pas une bonne nouvelle pour le département de la Lozère, pour notre département. Elle ne s'engagera pas ici, elle ne s'engagera pas dans l'Ariège, elle ne s'engagera pas non plus dans les Pyrénées-Orientales. Pour nous, c'est un mauvais coup du sort parce que nous pouvions caresser l'espoir que, la Région reprenant la route nationale 88 dans toute la traversée du département, c'était peut-être une plus grande dynamique qui aurait été apportée aux investissements et aux projets qui sont assez nombreux ici, sur le département de la Lozère ; je peux citer le contournement de Langogne, les études sur le contournement Est de Mende, les études sur le tronçon A 75/Col de Vielbougue, et puis les aménagements en place tout au long de l'itinéraire sur la sécurité notamment au niveau de certains croisements. J'ai rendez-vous avec le préfet de Région lundi prochain pour aller essayer de voir dans quelles conditions l'État va pouvoir assumer ses compétences dans ce domaine des routes nationales.

Pour Carole DELGA, il y a 3 éléments qui ont plaidé au fait qu'elle ne va pas « signer » le transfert pendant 5 ans des routes nationales qui avaient été sélectionnées, dont la 88, avec l'État.

Le premier élément, c'est qu'elle n'a pas une garantie formelle que l'État s'engage sur les investissements à hauteur de 50 %. Elle n'a pas écrit là-dessus. Elle a peur que, compte tenu de la situation financière de l'État, l'État se désengage encore un peu plus en disant : « je ne finance que 45 %, 40 %, 35 % ou 30 % ».

Elle a des incertitudes sur un contentieux qui existe entre l'État et des associations sûrement du côté de l'Ariège, et sur le fait que cela puisse coûter cher à la Région si les contentieux étaient jugés négativement pour la Région, et à partir du moment où il y aurait transfert c'est la Région qui devrait assumer les contentieux.

Et puis, elle a aussi une crainte sur l'entretien annuel qui a été fait sur ces routes nationales qui étaient supposées être transférées, en estimant que les enveloppes financières annuelles dégagées par l'État pour faire les entretiens sur ces routes-là n'avaient pas été à la hauteur du besoin d'entretien, même si, nous, nous avons plutôt constaté quand même ces dernières années – mais nous devons parler globalement en prenant en compte les autres routes transférées – qu'ici, en Lozère, il y avait eu un certain nombre de gros travaux d'entretien sur la 88, mais a priori pas suffisamment. Le risque pour la Région, c'est qu'elle soit obligée d'investir encore plus aussi en entretien lourd dans les années à venir. Cela, c'est le troisième élément qui plaide, selon elle, au fait de ne pas reprendre la 88.

L'élément central étant bien évidemment qu'elle n'a pas de confirmation de l'État de la clé de répartition des financements notamment sur les investissements. Cela, c'est une épée de Damoclès qu'elle considère pour la Région. Ce n'est pas une bonne nouvelle, mais je me devais de vous donner cette information que j'ai eue hier soir.

Nous avons fait, la semaine dernière, une réunion avec un certain nombre d'Élus du secteur que j'avais proposé de réunir dans la salle des fêtes, à côté de cette salle, en l'occurrence tous les maires et les présidents d'EPCI du secteur pour présenter ce qui était prévu justement comme études dans le cadre de ce projet de transfert et surtout dans le cadre du contrat de plan État-Région sur les mobilités. Cela vient contrecarrer un peu ce que nous nous sommes dit au cours de cette réunion. Cela risque de ne pas permettre d'avancer comme nous l'aurions souhaité sur ces quatre projets principaux. Quand nous avons fait la présentation à tous les élus, nous avons parlé aussi du train et des autres formes de mobilité comme la vélo-route, mais l'élément central pour nous, compte tenu des engagements financiers que les collectivités locales ont à mettre dans le cadre de ces projets routiers, c'était bien évidemment la route nationale 88.

Lundi prochain, je vais aller voir le préfet de Région. Il faudra sûrement que nous montions à Paris aussi pour essayer de faire en sorte que, malgré tout, malgré le contexte financier qui est extrêmement délicat, la Lozère ne soit pas oubliée et que nous puissions continuer à avoir des perspectives sur les projets qui sont en cours sur les aménagements et sur les mobilités qui sont nécessaires ici aussi dans un département hyper rural comme l'est la Lozère.

Je voudrais évoquer un autre élément que j'ai eu hier aussi, qui concerne le recensement de la population. Pour le département de la Lozère, nous avons une stabilité de 2025 par rapport à 2024 – ce sont toujours les chiffres de deux ans en arrière – avec une population en 2025 qui est établie à 76 503 habitants en population municipale, contre 76 519 habitants en 2024, donc 16 de moins, et en population totale qui comprend les « comptés à part » qui peuvent être considérés, comme les gens qui sont en maison de retraite, les jeunes qui sont étudiants, les prisonniers, nous sommes en 2025 à 80 049 habitants contre 80 081 en 2024. La population totale avec les « comptés à part » baisse un peu plus que la population municipale. Il me semblait important quand même de vous donner cette information sur la stabilité de la population lozérienne pour 2025, sachant qu'après il faut regarder dans le détail des communes pour trouver les évolutions qui doivent être, pour certaines, légèrement favorables, et pour d'autres légèrement défavorables.

Je voulais vous donner une information sur un autre sujet. Vous en avez peut-être entendu parler. Nous avons 4 communes qui sont concernées sur la qualité de l'eau au robinet en Lozère. J'ai eu un message rassurant et je voulais vous passer aussi ce message. C'est l'ARS qui m'a passé ce message. Sur les analyses qui ont été pratiquées, il y a, mais dans des proportions somme toute faibles, du tritium qui a été mesuré sur 4 communes du département de la Lozère.

Je pense qu'il faut passer un message pour rassurer les populations de ces 4 communes ; il y a Monts-de-Randon, les Monts-Verts, Termes et Grandval. Ce sont des communes qui sont sur le socle granitique. Mais les valeurs de tritium qui ont été relevées sur ces communes sont des valeurs très faibles, et parfois, comme sur Monts-de-Randon il y a une valeur qui a été dépassée sur les dix dernières années. Après, pour le reste, le suivi est fait par l'ARS. D'après ce que m'indique Xavier MARETTE, il faut plutôt rassurer les populations que les inquiéter par rapport aux messages qui ont pu être passés à droite et à gauche.

\*\*\*\*\*

Ensuite, je vais vous dire quelques mots sur le budget primitif qui est soumis à votre vote ce jour. C'est un temps fort de la vie du Département bien évidemment. Le budget primitif fixe le cap, donne le tempo pour l'action de l'année à venir. C'est le budget le plus important des collectivités de Lozère en volume d'engagement financier en fonctionnement, comme en investissement, et il est de notre responsabilité ce matin. De par son interaction avec le territoire et l'accompagnement qui est fait pour ses habitants, pour les communes, pour les associations, le budget du Conseil départemental est le garant de la stabilité financière pour beaucoup. Il est donc essentiel.

Mais à l'évocation du budget nul ne peut ignorer la situation dans laquelle se trouve notre pays. C'est pour cela que le budget 2025 qui est en discussion est encore plus important ce matin. La situation financière de notre pays appelle à la responsabilité, et quel que soit le gouvernement des efforts à tous les étages devront être faits. Avec ce budget 2025, le Conseil départemental de la Lozère va prendre sa part, comme vont le faire les communes et les communautés de communes, comme vont le faire aussi un certain nombre de structures dont les budgets sont intimement liés aux collectivités locales parce qu'elles y trouvent leurs ressources.

Ainsi, dans l'élaboration des budgets du SDIS et du Centre de Gestion, j'ai proposé qu'une pause soit faite pour 2025 dans l'augmentation des contributions.

Pour le SDIS, après des hausses en 2023 et 2024 à plus de 10 %, il était temps d'envoyer un signal et un message aux communes et communautés de communes.

Pour le CDG, uniquement financé par les collectivités locales et avec quelques prestations extérieures pour le compte de l'État ou d'autres Départements, la cotisation, elle, est stable depuis 2018.

Comme nous sommes tous invités à faire des efforts, il me paraît nécessaire qu'il en soit de même pour ce type de structures.

En conséquence, le budget du Département prévoit une stabilité de ses recettes avec la prudence nécessaire liée aux incertitudes nationales et internationales, je voudrais dire loin, très loin du discours démagogique de la minorité de ce Conseil qui parle d'insincérité des recettes prévisionnelles. Nous y reviendrons tout à l'heure avec Jean-Paul POURQUIER.

Les dépenses de fonctionnement tiennent compte des évolutions nécessaires pour une meilleure prise en compte de nos enjeux :

- enjeux pour la compétence majeure de la solidarité sur l'enfance, les personnes âgées ou les personnes handicapées ;

- enjeux pour nos propres ressources humaines, nos agents, qui en guère plus de trois ans et demi ont vu leurs effectifs augmenter de 43 pour porter le nombre de postes ouverts à 754, LDA et assistants familiaux inclus.

Cet accroissement du nombre d'agents de plus de 6 % sans compétences nouvelles, dans la période du « quoi qu'il en coûte » m'interroge, alors qu'en même temps les détracteurs d'aujourd'hui sur l'incurie des derniers gouvernements à gérer le budget de la France se sont bien privés alors d'alerter sur les risques de dérapage financier de la France lors de la période Covid et, pire, se sont appliqués à augmenter leurs dépenses dans une formule locale de ce fameux « quoi qu'il en coûte ».

Cette formule a été aussi reprise ici sur les investissements avec, comme je vous le disais lors de notre dernière séance, un nombre de projets qui dépasse nos capacités financières. 232 M€ pour les six prochaines années sans tenir compte de la RN 88 (25 M€), sans tenir compte de la vélo-route (dont je ne connais pas le chiffrage de l'investissement), sans tenir compte des nouvelles tranches de la voie verte des Cévennes, sans tenir compte de la reprise du Parc des bisons par le Département, c'est simplement intenable. Et j'en découvre un peu chaque jour comme très dernièrement le rêve et la promesse de réhabiliter l'hôtel Meynadier, à l'entrée, côté Gard, du département sur la RN 106 pour en faire – je cite – « une aire de la Lozère au sud », en quelque sorte le pendant de celle qui existe sur l'A 75 au nord. J'ai reçu les élus locaux, nous en avons parlé, j'ai été un peu surpris de la façon dont cela leur avait été « vendu ». Mais à mon avis il est nécessaire de rationaliser nos investissements en tenant compte de notre capacité à les financer avec les trois objectifs centraux suivants :

- Le 1<sup>er</sup> objectif : les besoins propres du Département, notamment pour ses bâtiments, avec un objectif environnemental fort et d'économie d'énergie. Cela voudra dire une rationalisation de nos dépenses aussi.

- Le 2<sup>ème</sup> objectif : l'entretien et l'amélioration de nos routes représentant environ 2 300 km. C'est une nécessité pour l'ensemble des Lozériens.

- Le 3<sup>ème</sup> objectif : l'accompagnement par le soutien financier des communes et des communautés de communes, là aussi une nécessité dans ces temps d'incertitude sur les financements entre autres de l'État et de la Région.

À défaut de soutien du Département, le risque d'effondrement des investissements en Lozère est grand. Tels sont les enjeux du budget du Conseil départemental. Nous sommes face à une grande, voire très grande responsabilité.

Mes chers collègues, souvenons-nous des mots d'Albert Camus : « quand une démocratie est malade, le fascisme vient toujours à son chevet, mais ce n'est jamais pour prendre de ses nouvelles ». La politique est malade, et chacun aura fait le constat que les extrêmes en sont le poison.

Dans une pareille situation, je veux ici féliciter notre nouveau Premier ministre, François BAYROU, lui souhaiter tout le courage pour constituer un gouvernement d'union républicaine nécessaire au pays. Dans leur grande majorité, les Françaises et les Français font le vœu d'un travail partenarial, trans-partisan, dans l'intérêt de la nation, ce que nous réalisons ici en Lozère depuis le 9 août, ce qui existe aussi dans une multitude de collectivités où des femmes et des hommes se retrouvent autour d'un projet, se retrouvent autour de valeurs, se retrouvent autour d'un territoire, dans le seul intérêt de défendre les populations, et cela peu importe les opinions publiques. Ce modèle qui existe dans un grand nombre de pays autour de nous est le modèle à promouvoir aussi pour ce nouveau gouvernement de la France. Je souhaite donc à François BAYROU tout le succès, même si, comme il le dit, « l'Himalaya budgétaire sera très difficile à escalader ».

Il y a tant à dire sur cette union mortifère pour notre nation entre les amis de Mme LE PEN et de M. MÉLENCHON.

Il y a tant à dire sur les positions de notre Députée qui, en septembre, vote une motion de censure et en décembre fait cavalier seule en ne la votant pas. Sans détour, moins enclins à commenter qu'au mois d'août dernier, ses amis soit se taisent par peur de représailles, soit parlent de trahison et d'une décision prise sans concertation.

Notre Députée s'est isolée à Paris, comme en Lozère d'ailleurs. Tout cela rappelle une méthode qui a conduit la précédente majorité départementale à se fracturer. Nul doute que M. Jean-Louis BRUN, socialiste revendiqué, et que Robert AIGOIN ont du mal à digérer cela. Le parti communiste français s'est d'ailleurs fendu d'un croustillant communiqué faisant à son tour du « en même temps » sa nouvelle doctrine. Oui, oui, Mesdames et Messieurs, « en même temps je condamne » et « en même temps j'appelle à poursuivre le travail avec la Députée ». Pour moi, c'est édifiant.

La même Éluée de ce Conseil a prononcé ici, le 9 août, une formule qui va lui coller à la peau dorénavant : « qui trahit trahira ; les promesses tiennent les électeurs sages ». Ironie du sort, voilà que ces amis LFIstes semblent être devenus ses pires cauchemars. Le revirement de notre Députée est intéressant, je trouve. Par cette position, elle soutient le gouvernement BARNIER, elle soutient le Président de la République, peut-être dans une prise de conscience salutaire. Cette nouvelle forme de macronisation, alors qu'on tape sur Emmanuel MACRON sans relâche depuis plus de 8 ans, est une cocasserie, une de plus dans le monde politique actuel. Mais, au final, elle n'est pas faite pour nous déplaire. Nous ne pouvons que regretter que cette prise de conscience soit bien tardive. Si elle n'avait pas été aussi tardive, cela aurait pu éviter bien des chamailleries, des alliances contre nature comme celle avec l'ancien Député MOREL lors des élections législatives de 2022.

Un autre choix est possible pour la France : droite et gauche peuvent travailler ensemble. Cela, ce n'est pas moi qui le dis, c'est ce que suggère Carole DELGA dans la presse locale la semaine passée. Si vous l'avez lu, c'était le *Midi Libre* du 11 décembre. Cette voie est très certainement nécessaire et salutaire pour le pays, et je la partage complètement. Cet autre chemin, j'espère que les députés de l'arc républicain l'emprunteront pour accompagner le nouveau Premier ministre et son gouvernement dans le seul intérêt du pays, en s'affranchissant des logiques partisans.

Plus que jamais l'intérêt général doit prévaloir sur les divisions idéologiques. C'est cette volonté d'agir pour le bien commun qui a permis, en Lozère, à la droite républicaine et à la gauche modérée de travailler ensemble. Je formule donc le vœu que cet exemple inspire nos représentants nationaux, afin qu'ils oeuvrent dans le même esprit de responsabilité et de rassemblement. Dans un contexte de défi économique, social et climatique majeur, notre nation a besoin d'une action déterminée et unie. Encore faudra-t-il que les députés et ceux qui vont être appelés pour intégrer le nouveau gouvernement sortent du clanisme partisan.

Mesdames et Messieurs, mes chères et chers collègues, malgré tous ces maux qui traversent notre pays, alors que la fin d'année approche, qu'une nouvelle va s'ouvrir, l'espoir doit être notre boussole. 2024 s'achève, et à plusieurs reprises, cette année, la France s'est illustrée au monde, donnant corps à sa devise qui nous unie.

La première, c'est l'organisation des jeux olympiques et paralympiques, une véritable fête populaire, fraternelle, solidaire et de liberté pour célébrer le sport, assurément la plus belle de toutes les éditions, la plus aboutie de tous les temps, et le budget alloué à ces jeux a été maîtrisé, vous avez pu le voir dans la presse en fin de semaine dernière aussi.

Le Département y a pleinement pris sa part en permettant à 400 jeunes lozériens d'y assister. Je salue également les initiatives locales des communes, des personnalités sportives, de la société civile, à l'image des porteurs de la flamme qui se sont associés à cette manifestation. Nous avons d'ailleurs consacré, avec M. le Préfet et le président du CDOS, Robert GELY, les acteurs du monde sportif à l'occasion d'un événement départemental mardi dernier qui a réuni près de 100 sportifs de haut niveau locaux, avec des champions du monde au milieu, ce n'est pas rien.

La deuxième, c'est la reconstruction de la cathédrale Notre Dame, un véritable défi relevé en 5 années. Alors que bon nombre de techniques de construction étaient oubliées depuis des siècles, la France a su montrer au monde sa capacité de sursaut, de la bravoure de nos pompiers pour sauver l'édifice au génie de nos artisans et entreprises pour le reconstruire.

Au travers de ces deux exemples, je veux souligner le talent fou des Françaises et des Français, cette capacité d'adaptation, cette intelligence collective, cette volonté que le peuple de France a à se retrouver pour se sublimer. C'est bien cela la France.

2024 s'achève, et cette année aura été aussi celle de victoires locales, de distinctions et de valorisations de nos politiques publiques. J'en veux pour preuve les nombreux prix que nous avons reçus pour le travail de nos agents en termes de démographie médicale et d'attractivité du territoire. Je veux, en cette fin d'année, saluer l'engagement de nos 754 agents qui œuvrent au quotidien dans ce département de la Lozère. C'est une fin d'année marquée par une sérénité retrouvée pour nos pompiers, largement constatée lors des différentes manifestations de Sainte Barbe, qui ne sont pas finies d'ailleurs puisqu'il y en a quelques-unes au mois de janvier.

Mesdames et Messieurs, mes chères et chers collègues, ce que les Français attendent des politiques, c'est qu'ils soient au travail pour améliorer leur vie. Ce que les Lozériens attendent de nous, c'est un budget ambitieux et combattif qui permette d'améliorer leur quotidien. Ce que les Lozériens attendent de nous, ce sont des élus à la tâche, présents, investis et à l'écoute. Du berceau à la vieillesse, le Département est le partenaire de chaque étape de notre existence, garant de la solidarité et du bien-être pour tous.

Avec la majorité départementale, nous vous proposons un budget sincère, réfléchi et responsable. Les politiques régaliennes ou choisies vont vous être déclinées par les vice-présidents ; puis, Jean-Paul POURQUIER, le 1<sup>er</sup> Vice-président, dressera la synthèse des engagements financiers pour 2025 pour le budget principal et les budgets annexes. Ce budget dessine notre cap pour l'année à venir, avec pour horizon le bien-être des Lozériens et le développement durable de notre territoire.

Naviguer dans le contexte actuel n'est pas chose facile. Nous devons composer avec les engagements passés, parfois empreints d'illusions et de promesses difficilement tenables, tout en affrontant les vents contraires d'une conjoncture économique complexe. Pourtant, nous avons choisi de tenir fermement la barre avec responsabilité et pragmatisme pour maintenir notre département sur une trajectoire de progrès et de solidarité. La majorité départementale a travaillé avec ardeur, animée par une ambition, une lucidité et un pragmatisme, pour tracer le cap.

Je veux aussi rendre hommage aux agents du Département qui déploient leur expertise, leur énergie, leur dévouement pour donner vie à cette feuille de route.

Ensemble, nous avons hissé les voiles avec un objectif unique et noble : servir les habitants de notre territoire avec fidélité et engagement. C'est pourquoi, aujourd'hui, je me tourne vers vous, collègues de la minorité départementale. Vous avez soutenu à l'unanimité l'ensemble des politiques déclinées pour 2025 lors des commissions que nous avons eues la semaine dernière ; aussi, en responsabilité, vous devez voter ce budget. Vous avez soutenu à l'unanimité l'aide exceptionnelle aux EHPAD ; aussi, en responsabilité, vous devez voter ce budget. Vous avez soutenu et parfois porté certains des projets pour notre territoire ; aussi, en responsabilité, vous devez voter ce budget. Si vous ne le votiez pas, il serait alors incohérent de réclamer des moyens pour nos associations, nos entreprises, nos établissements ou nos projets structurants et de refuser le budget qui les rend possibles. Dans la complexité actuelle de la politique nationale, l'heure est venue pour la Lozère, le plus petit département de France métropolitaine en nombre d'habitants, d'adresser un nouveau message au pays, après celui du 9 août, le message d'élus locaux qui transcendent la logique partisane au nom de l'intérêt d'un territoire et de ses habitants. Ensemble, faisons preuve de sens des responsabilités. Ensemble, portons un budget qui serve véritablement notre département et réponde aux attentes des Lozériennes et des Lozériens.

Je vous remercie. Qui veut prendre la parole ? Je note que souhaitent intervenir Patrice SAINT-LÉGER, Jean-Louis BRUN, Jean-Paul POURQUIER, Robert AIGOIN et Sophie PANTEL.

Patrice SAINT-LÉGER a la parole.

### **Monsieur SAINT-LÉGER**

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chères et chers collègues, pour cette dernière séance du Conseil départemental d'une année fortement mouvementée et dans un contexte incertain sur le plan politique, il nous appartient aujourd'hui d'adopter le budget 2025 du Conseil départemental.

Tout d'abord, permettez-moi d'avoir une pensée – vous avez souligné ce point en préambule – pour les habitants de Mayotte qui subissent une véritable tragédie après le passage du cyclone Chido qui a littéralement dévasté l'île. Notre solidarité sera mise à l'épreuve et sera sollicitée, et c'est très bien.

Dans le chapitre des bonnes nouvelles car cela existe un petit peu, je tiens à saluer – vous en avez parlé – la restauration exemplaire de Notre-Dame de Paris et les magnifiques cérémonies qui se sont déroulées en ce 8 décembre 2024. Vous le savez, je suis attaché au petit patrimoine et aux édifices religieux qui sont disséminés sur le territoire de notre département. Je suis toujours intervenu pour que les crédits budgétaires dédiés soient sanctuarisés. Alors, comme des millions de Français, croyants ou non, et à une autre échelle de grandeur, j'ai été admiratif des travaux titanesques qui ont pu être réalisés dans des délais records. À l'intérieur comme à l'extérieur, Notre-Dame, à nouveau, irradie de cette beauté dont l'universalité rapproche les contraires, réconcilie les temps en reliant le passé avec le présent. Celle qui a le titre prestigieux de l'âme de la France a su se montrer comme un phare de l'Occident. Pour Philippe JOST, successeur du Général GEORGELIN, et président de l'établissement public, rebâtir Notre-Dame de Paris, le défi de ce chantier du siècle, n'aurait été relevé sans l'esprit d'unité et le sens du travail collectif de tous. Que tous ceux qui ont été bâtisseurs et ont œuvré à cette restauration en soient vivement félicités pour leurs talents qui illuminent bien des professions artistiques souvent méconnues.

Je n'oublie pas non plus de remercier une fois de plus les sapeurs pompiers de Paris qui ont permis, de par leur prise de risques et leur sang-froid, d'éteindre l'incendie à temps et de limiter la destruction de l'édifice.

En tant que membre du Bureau du CASDIS, c'est pour moi un honneur et un plaisir de participer en ce mois de décembre aux cérémonies de la Sainte Barbe où nous sommes invités, et donc je tiens à remercier chacun des sapeurs pompiers volontaires de Lozère pour leur engagement au service de tous.

Dans un tout autre chapitre, actualité oblige, je ne peux pas passer sous silence la motion de censure qui a été adoptée le 4 décembre de manière surprenante avec le vote conjoint des députés du RN aux côtés des LFI et ses alliés. Il est étonnant de constater que d'éminentes personnalités de gauche n'ont rien trouvé à redire à cet appoint essentiel des troupes de Marine LE PEN pour faire adopter leur motion, les mêmes qui appelaient au front républicain entre les deux tours des législatives, il y a moins de quatre mois encore. Le pire, c'est que cette alliance tacite, alliance des contraires, ne fait que plonger un peu plus le pays dans une crise politique insoluble sans résoudre le moindre problème aux maux de la France et sans solution alternative et durable de gouvernance. Au bord du gouffre financier, du déclassé économique, notre pays est traversé par une délinquance aveugle et galopante, frappée par une déstabilisation migratoire. La France est à la renverse, mais la politique se confine dans des négociations catégorielles et des combinaisons lilliputiennes. Les réalités quotidiennes des citoyens n'apparaissent qu'en rhétorique. Les défis qui s'annoncent nourrissent les tentatives d'éloquence, mais l'astre parlementaire n'éclaire plus. L'Assemblée tourne à vide. Elle ne peut être dissoute. Entre confusion et médiocrité, cette journée de censure nous a fait voir, dans une unité de temps, de lieu et d'action, la tragédie d'une vie politique qui s'effondre sur elle-même.

Si je ne peux que saluer le vote de l'unique Députée de notre département, j'emploierai le même terme que vous avez utilisé, Monsieur le Président, l'adjectif « curieux ». En effet, celle qui s'est présentée comme candidate sous les couleurs fièrement affichées du NFP a décidé, de manière exceptionnelle, et cas unique au sein du parti socialiste, d'être à rebours des positions de son propre parti et de ses soutiens locaux, voire de sa base électorale. Son suppléant communiste a même publiquement dénoncé son attitude, son vote décidé sans la moindre concertation entre eux. Preuve que cette alliance faite dans la précipitation de la dissolution aura tenu moins de 150 jours. Comme vous, je m'interroge sur le fait de savoir si ce positionnement avait pour but d'obtenir un Marocain dans un prochain gouvernement ou pour avoir une couverture médiatique nationale, comme en atteste l'article contrasté paru dans l'hebdomadaire *Le Point* sous le titre : « Sophie PANTEL, la socialiste insoumise ». Je l'invite donc vivement à aller plus loin et rompre définitivement avec l'extrême gauche, sauf si elle y trouve encore quelques intérêts en plus du tremplin électoral précaire qui l'a mise sur orbite.

Il aura fallu patienter 8 jours de plus, 8 jours de tambouille indigeste, de réunions stériles, de pacte mort-né pour aboutir à une nomination programmée depuis 2022 et qui aurait pu être réglée en quelques heures : retour à la case BAYROU. Mais, enfin, c'est fait. Goûtons ce petit répit en attendant le supplice de la nomination du gouvernement. Mais si le Béarnais s'est imposé, c'est bien parce qu'il est capable d'occuper l'espace tout en gelant la situation. Il devra s'appliquer pendant quelques jours, quelques semaines, voire quelques mois à ce qu'il n'y ait plus ni gauche, ni droite, ni 49-3, ni censure, ni dissolution, ni appel à démission. Hormis le miracle de Notre-Dame et la venue inespérée du pape François en Corse, chaque jour apporte son urgence avec ici les mathématiques qui s'effondrent, là la dette qui explose, dans nos villes la délinquance qui s'impose, dans les campagnes la drogue

qui déferle, les entreprises qui ferment et celles qui craignent de tomber, et puis nos frontières que franchissent sans difficulté des milliers d'immigrés clandestins. Au-delà, Bruxelles signe le MERCOSUR dans notre dos, signal fort de la provincialisation de la France d'Emmanuel MACRON. Michel BARNIER avait prévenu, censurer son gouvernement ne fera pas disparaître les périls.

Permettez-moi d'en venir à l'ordre du jour car nous allons aujourd'hui procéder quand même au vote du premier budget de la majorité issue du 9 août dernier. Je crois que nous allons enfin assister à un moment de vérité car je ne doute pas que ceux qui passent leur temps à expliquer que nous nous limitons à reprendre quelques projets de l'ancienne majorité ne puissent pas voter le rapport budgétaire soumis au vote ce jour. Qui pourrait comprendre une telle posture politicienne ? Voter contre ou s'abstenir reviendrait à se renier, voire à se discréditer.

Lors de notre dernière séance, c'est d'ailleurs unanimement qu'a été attribuée l'aide exceptionnelle de 1 M€ aux EHPAD. Comment peut-on quasiment voter tous les rapports à l'unanimité et ensuite avoir une attitude inverse lors du vote du budget 2024 ?

Vous l'avez rappelé à plusieurs reprises dans cet hémicycle, Monsieur le Président, nous avons hérité d'engagements financiers disproportionnés et démesurés par rapport à nos marges de manœuvre. Nous sommes juridiquement contraints d'honorer certains engagements pris et donc d'en prévoir les crédits pour l'année en cours. Dans ce contexte et dans la volonté d'ouverture de plusieurs membres de la minorité à travailler avec nous, que ce soit en commissions ou dans les organismes satellites du Département, non seulement ce budget obtiendra le minimum de 16 voix de la majorité, même si c'est de manière unanime qu'il devrait être voté. C'est collectivement que ce budget a été construit, et je tiens à saluer plus particulièrement la forte implication du Premier Vice-président du Département, Jean-Paul POURQUIER, sur ce sujet, ainsi que l'ensemble de l'équipe de direction des finances. La part d'investissement a été confortée, permettant de soutenir l'activité économique de la Lozère grâce à une épargne brute satisfaisante de 14,5 M€.

Lors des orientations budgétaires, certains membres de cet hémicycle ont exprimé des doutes sur la partie « recettes », qui n'ont pas lieu d'être, car il a été tenu compte des éléments liés aux annonces gouvernementales avant la censure. La capacité de désendettement reste extrêmement correcte avec 2,76 années. De manière plus anecdotique, je me félicite que notre collectivité s'engage à proposer 12 contrats d'apprentissage. Notre Département fait preuve ainsi d'exemplarité pour la jeunesse. C'est un excellent signal qui est envoyé à tous ceux qui veulent réussir leur vie professionnelle.

C'est très clairement un budget équilibré qui répond à de nombreuses attentes de tout le territoire lozérien, qui est soumis au bon vouloir de cette assemblée.

C'est une feuille de route prudente, précautionneuse, pragmatique, qui pourra être amendée, si nécessaire en 2025, en fonction de l'évolution des orientations gouvernementales.

Je vous remercie

### **Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Monsieur SAINT-LÉGER. Monsieur Jean-Louis BRUN, vous avez la parole.

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 17 décembre 2024 – 9 h 55*

## **Monsieur BRUN**

Madame la Députée, Madame la Sénatrice, Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Le sujet majeur de ce jour porte sur le budget 2025 du Département abordé lors des orientations budgétaires le 25 novembre 2024, puis en commissions organiques le 10 décembre 2024, où nous avons pu formuler le détail de nos remarques.

Le contexte national a évolué entre ces deux dates et a abouti à une motion de censure ayant pour conséquence de réduire à néant le travail parlementaire concernant le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale et le Projet de Loi de Finances pour 2025. L'actualité politique nationale laisse présager une période budgétaire difficile pour les collectivités, mais aussi et surtout pour tous nos concitoyens. Ce n'est pas une motion de censure qui va effacer une date abyssale creusée par les macronistes. Toutes les collectivités sont inquiètes. Nous en voulons pour preuve les propos de notre présidente de Région, Carole DELGA, ainsi que les communiqués des présidents de Département au congrès de l'ADF et des maires réunis également en congrès national ou au niveau départemental.

Concernant le budget 2025 qui va nous être présenté, nous avons alerté, lors du débat sur les orientations budgétaires, sur des recettes qui nous paraissent surévaluées au regard du PLFSS et PLF en préparation. En effet, les mesures d'économie annoncées au niveau national d'un montant de 10 milliards d'euros pour les collectivités qui concernaient le FCTVA, le Fonds vert, la perte dynamique de TVA, les DMTO et autres, n'étaient que très partiellement traduites dans une possible baisse des recettes de fonctionnement et d'investissement du Département. Ces mesures n'existent plus après le vote de la motion de censure, mais pour autant la situation financière nationale appelle à la prudence. Elle sera traduite très certainement, voire amplifiée dans l'adoption du budget de l'État pour 2025.

La loi dite « spéciale » proposée par le gouvernement et votée à l'Assemblée nationale prévoit pour l'instant une suspension du versement des attributions de DETR, DSIL et Fonds vert. Solution transitoire, elle pourrait générer encore plus de difficultés pour le Département que l'adoption d'un budget national contraint.

Pour le Département, vous envisagez, pour tous budgets confondus, à savoir le budget principal et les trois budgets annexes que sont le Laboratoire d'analyses, l'Aire de la Lozère et le Domaine de Boissets, en fonctionnement un budget équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 150 075 000 € qui, comparativement au budget 2024 qui s'équilibrait à hauteur de 151 259 200 €, représente une prévision à la baisse de seulement 184 200 €. Cette prévision nous paraît très optimiste, voire irréaliste. Pour rappel, nous avons travaillé ensemble au mois de juillet 2024 sur une baisse de recettes prévisionnelles de 6,5 M€. Que s'est-il passé depuis cette date ? Il n'y a pas eu d'amélioration du niveau budgétaire national, ni de rebond de l'activité économique de notre pays, mais il y a eu seulement un changement de président et de majorité départementale. Nous sommes dubitatifs.

Pour le budget d'investissement 2025, vous prévoyez un montant de 49 965 958 € en dépenses et 50 087 062 € en recettes. Pour 2024, le budget prévoyait 55 491 882 € en dépenses et 55 557 266 € en recettes. Vous prévoyez de recourir à l'emprunt à hauteur de 18 M€, représentant 36 % des recettes totales d'investissement. Lors de la dernière séance du Conseil départemental qui faisait suite au débat d'orientations budgétaires, vous avez orienté vos propos en pointant une capacité volontairement exagérée

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 17 décembre 2024 – 9 h 55*

de capacité d'investissement. Je reprends vos propos, je cite : « Sur les investissements, les engagements dépassent, et de loin, nos capacités à court, moyen et long termes. Madame la Conseillère départementale, Sophie PANTEL, vous avez très certainement voulu trop bien faire, mais promettre et promettre encore, séduire les élus maires, prendre des engagements au-delà du raisonnable dans une forme de boulimie insatiable n'est pas de saine gestion ; c'est même dangereux pour l'équilibre financier du Département. Je m'explique : depuis le 9 août, je me suis attaché à faire un examen de tous les engagements et de toutes les promesses ; eh bien nous en sommes rendus à 232 M€ prévus sur six ans, soit une moyenne annuelle de près de 39 M€, bien supérieure à notre capacité actuelle de financement qui vous sera proposée à 35 M€ et qui est au plafond maximum de 35 M€. »

Outre le fait que c'était vous-même, Monsieur le Président, qui présentiez ce budget 2024 en votre qualité de Premier Vice-président en charge des finances, nous constatons que vous avez souhaité procéder à la clôture de toutes les autorisations de programme en cours. Vous nous proposez dans le rapport n° 903 de ce jour des modifications apportées aux autorisations de programme qui, à notre grande surprise, se traduisent ainsi : le volume total des crédits sur AP à considérer sur les six prochains exercices est de 226 714 057 € ; les crédits de paiement dans l'exercice 2025 sont projetés à hauteur de 37 534 000 € (ils sont donc supérieurs à ceux de 2024). Pour résumer, vous nous proposez une baisse totale de 6 M€ sur six ans, soit 1 M€ de moins chaque année et une baisse de notre capacité de financement de 1 466 000 € pour 2025. Nous pensons que vos propos du 26 novembre sur ce sujet en particulier, mais également sur d'autres comme les résultats de la mission d'appui du SDIS, sont volontairement exagérés. Comme souvent pour votre communication, chacun pourra se rendre compte que la montagne accouche d'une souris.

Concernant les investissements du Département, vous prévoyez un recours à l'emprunt à hauteur de 18 M€. Si cet emprunt se réalise, ce que nous pensons être le cas vu vos prévisions de recettes, vous dégraderez la situation budgétaire en portant la capacité de désendettement de 2 ans à 3,6 ans. Nous pensons que le recours à l'emprunt sera également nécessaire au regard de la baisse de l'épargne brute qui passe de 18 M€ à 14,5 M€, correspondant à une hausse des dépenses de fonctionnement de 4 M€.

Les élus de l'ancienne opposition en 2023 s'étaient abstenus sur le vote du budget 2024. La situation dégradée que vous nous présentez nous interroge quant à leur position aujourd'hui depuis qu'ils ont intégré votre majorité. Mais M. SAINT-LÉGER vient de lever le doute. Nous concernant, sans faire de démagogie comme vous nous l'avez reproché le 26 novembre, nous choisissons la voix de la responsabilité et de la clairvoyance. Nos explications nous incitent à l'abstention. Quand tous les Départements de France alertent sur la réduction de leurs recettes et envisagent une réduction maximale de leurs dépenses non contraintes, vous n'envisagez rien de tel. Est-ce vraiment une gestion en responsabilité ou devons-nous prévoir d'avoir recours à de nombreuses décisions budgétaires modificatives en 2025 ?

Merci pour votre attention.

**Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental**

Ensuite, dans les inscrits pour intervenir, j'ai M. POURQUIER.

**Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Monsieur le Président, Madame la Députée, Madame la Sénatrice, mes chères et chers collègues, je vais vous présenter tout à l'heure avec les présidents de commission le budget primitif 2025 du Département, et nous pourrons en débattre.

Celui-ci a été bâti, pour la partie « recettes », en tenant compte des efforts demandés aux collectivités pour réduire le déficit de la France. Ces règles étaient celles inscrites dans la Loi de Finances du gouvernement BARNIER, seule référence que nous ayons. Ce gouvernement est tombé suite à la motion de censure, mais il y a fort à penser que cela ne changera pas beaucoup dans le budget que proposera le nouveau Premier ministre, François BAYROU. Si des changements importants devaient intervenir, nous les intégrerons dans une décision modificative. Mais, je le redis, nous sommes restés prudents. La section de fonctionnement augmente principalement sur les solidarités sociales et les ressources humaines, et nous proposons une section d'investissement qui nous permet de faire face à nos compétences propres, mais aussi à la solidarité territoriale.

Notre objectif est d'apporter des réponses concrètes et un soutien aux Lozériennes et aux Lozériens. Nous souhaitons être efficaces, réactifs dans ces moments de grande incertitude, d'inquiétude, d'instabilité politique au niveau national.

Michel BARNIER, par son expérience et son sens de la négociation, a essayé de sortir le pays de l'impasse et de trouver un budget équilibré qui prenne en compte la réduction des déficits. Je suis attristé, voire atterré par le comportement des extrêmes à l'Assemblée nationale qui, au prétexte de défendre leurs électeurs, ne font qu'enfoncer un peu plus le pays dans l'impasse. L'instabilité politique installe le doute et l'inquiétude chez ceux qui financent notre dette. La preuve, c'est que les agences de notation ont dégradé la note de la France. Le résultat est que nous empruntons plus cher, que les intérêts de la dette augmentent ; ce sont autant d'argent et de moyens en moins à consacrer au maintien des services publics (éducation, police, gendarmerie, santé) et au soutien du monde agricole en grande difficulté aujourd'hui comme vous le savez.

À cela s'ajoute l'actualité avec la catastrophe de Mayotte, comme le Président l'a rappelé. C'est d'abord une catastrophe humaine avec des blessés et des morts, mais aussi une catastrophe économique où personne ne sait aujourd'hui dire combien coûteront la reconstruction et la remise sur pied de ce département.

Je souhaite beaucoup de courage au nouveau Premier ministre, François BAYROU. Je souhaite bien sûr qu'il réussisse pour la France, pour l'image que nous donnons à l'Europe et au monde. Pour autant, je n'attends pas des miracles non plus, même s'il habite du côté de Lourdes, mais j'ose espérer que les députés qui donnent le sentiment d'être complètement déconnectés de la réalité finissent par s'intéresser au sort du pays, avant de penser à leurs propres intérêts, à la prochaine élection législative ou présidentielle. L'image de l'Assemblée nationale renvoyée au pays par le comportement des élus et des groupes politiques n'est pas de nature à encourager les électeurs à aller voter et jette un discrédit total. C'est ce que j'entends tous les jours autour de moi. Les gens ne comprennent pas et sont catastrophés.

Madame la Députée, je crois qu'il est urgent de se ressaisir. Il est urgent que l'Assemblée nationale trouve des compromis pour bâtir un budget et sortir de cette impasse, et surtout avant que la France ne se retrouve au rang de la Grèce ; auquel cas tout le monde aura à payer, et d'abord ceux que vous prétendez défendre par la motion de censure qui a été votée. Ce sera, là, mon message. Je vous remercie

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Monsieur POURQUIER. Robert AIGOIN a la parole.

**Monsieur AIGOIN**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Madame la Députée, Madame la Sénatrice, Mesdames et Messieurs les Élus départementaux,

Comme à son habitude, l'État s'octroie le droit de mettre à la diète les collectivités. Il aurait été de bon ton de demander des comptes à ceux qui dirigent l'État depuis 2017, sauf qu'on en fait l'impasse et on va même jusqu'à dire, selon ce que j'ai bien pu comprendre dans ce que j'ai entendu, que la faute en reviendrait aux extrêmes. S'agissant de la note, nous avons été dégradés ; ce sont bien sûr le RN et les ultra gauche qui vont de Robert AIGOIN à MÉLENCHON qui seraient responsables des comptes de la nation... Je rêve, je rêve ! Prenez vos responsabilités. Ce sont vos amis.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Tu défends le RN.

**Monsieur AIGOIN**

Ce sont vos amis. Je défends simplement les électeurs qui ont dit à un moment donné : « nous ne voulons pas de ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir », et pourtant cela continue ! On vient de nous sortir du chapeau un septuagénaire que j'aime bien, ça a l'air d'être un bon bougre ; la preuve, c'est qu'au lieu de penser à Mayotte, il a pensé à sa commune, il s'est dit : « on ne sait jamais, si je n'étais pas maire en 2026, il faudrait quand même que j'aie défendu mon morceau avant de défendre mon État, mon pays ». Que c'est bas ! Mais que c'est bas... Pas un d'entre vous là n'a soulevé ce truc. Si, vous avez dit : Mayotte, c'est une catastrophe. C'est une catastrophe naturelle qui est la conséquence de politiques depuis une vingtaine d'années qui détruisent la planète, qu'elles soient chinoises, qu'elles soient russes ou qu'elles soient américaines. Et là, tout à coup, les responsables, ce serait nous. Mais je suis heureux d'apprendre, Monsieur le Président, que vous nous avez classés dans les ultra gauche et la gauche radicale. Ce type de commentaire montre la pauvreté du débat parce que, si vous le voulez, nous pouvons parler de politique et vraiment de la politique, et vous verrez que je ne suis pas un ultra gauche. D'ailleurs, je me demande si les habitants de mon canton, depuis 32 ans, si j'étais un ultra gauche comme l'on dit, auraient fait confiance à l'homme que je suis. Ils savent très bien et vous savez très bien d'ailleurs parce que vous poussez le bouchon un peu loin que je ne suis pas un ultra, que Michèle n'est pas un ultra, que Johanne n'est pas un ultra, que les collègues qui sont ici ne sont pas des ultra gauche et que nous avons, pendant 9 ans, œuvré pour la Lozère comme vous, et ne me faites pas dire que nous avons été mauvais sur tout pendant 9 ans, et vous avez présenté le budget du Département pendant 9 ans et vous l'avez voté pendant 9 ans, il ne devait donc pas être si mauvais que cela. Alors un peu plus d'humilité, s'il vous plaît.

Je vais revenir sur quelque chose qui me tient beaucoup à cœur puisque cela touche ma commune, qui est l'hôtel Meynadier. Il est dit que ce serait un engagement fort du Département à dépenser des sous sur cette cahutte là-bas, qui est une verrue à l'entrée du département. Nous avons une verrue. J'ai presque envie tous les jours d'aller y mettre 10 tonnes de plastique, et hop, que cela parte ! Je ne sais pas qui vous avez rencontré, certainement le maire, mais que le maire vous ait dit que nous nous étions engagés financièrement à remettre en état ce site pour en faire une aire de la Lozère, là, écoutez, je ne peux pas entendre ces propos, et je demanderai d'ailleurs à André DELEUZE que nous vous rencontrions, vous et moi, et qu'il répète ce qu'il vous a dit parce que je n'aime pas quand on pousse le bouchon comme cela.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Mais, moi, je ne bouche pas le bouchon.

**Monsieur AIGOIN**

On n'est pas au bistrot là.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Non, on n'est pas au bistrot. Mais je ne bouche pas le bouchon. Si je le dis, c'est que ce n'est pas moi qui l'ai inventé.

**Monsieur AIGOIN**

Qu'est-ce qu'il s'est passé à l'hôtel Meynadier ? M. MEYNADIER, je le connaissais très bien puisque c'est moi-même, en tant que maire, qui lui ai fait fermer son hôtel parce qu'il était déjà insalubre. Que s'est-il passé là-bas ? Il s'est fâché avec son fils, il s'est fâché avec sa fille. Et puis, après, on est venu nous dire : qu'est-ce que vous faites de ce truc ? D'abord, il a fallu le racheter, cela n'a pas été simple.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Ce n'est pas fait encore.

**Monsieur AIGOIN**

Ce n'est même pas fait encore. Vous le voyez bien...

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Je me suis intéressé au dossier. Cela, c'est bien la preuve que je me suis intéressé au dossier.

**Monsieur AIGOIN**

Oui, oui... Mais vous avez dit allégrement que nous avons alourdi la somme qui était destinée à faire des frais avec l'hôtel Meynadier, et je dis que c'est faux. Le seul engagement – et la Présidente est là – que nous avons pris est celui-ci : nous, nous mettons à disposition le personnel du Département pour vous aider à construire un projet avec d'autres. Alors n'allez pas dire ceci ou cela comme cela. Je n'aime pas ça. Nous sommes au Conseil départemental. Vous remettez en cause ma commune, vous remettez en cause ce que nous avons décidé de faire. Je ne suis pas d'accord. Je sais bien que chez vous c'est votre récit habituel... Mais arrêtez un peu, ça saoule le monde, vous ne pouvez pas savoir, ça me saoule. Voilà, j'en ai assez dit.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Madame PANTEL, vous avez la parole

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Moi, je voudrais commencer par avoir une pensée aussi pour Mayotte et saluer la proposition que vous faites, que nous puissions nous inscrire à la proposition de l'ADF. Je regrette que, pour l'Espagne, nous n'ayons pas fait la même chose puisque j'ai regardé un peu tout ce qu'ont fait les autres Départements de la région Occitanie ; ils ont apporté une aide au Secours Populaire pour les victimes de l'Espagne.

Je voulais aussi, en ce mois de décembre, saluer les sapeurs pompiers à travers leurs cérémonies de la Sainte Barbe et leur action au quotidien au service de notre population.

Je vais essentiellement traiter la question du budget. Et puis, je reviendrai sur deux ou trois éléments que vous avez pu évoquer.

Sur le budget, sur la forme, je trouve que le dossier est toujours de plus en plus restreint et mince et qu'ont disparu totalement les comparaisons avec les autres départements notamment de la même strate que le nôtre, alors qu'auparavant nous avions ces éléments qui, pour certains, me semble-t-il, sont obligatoires. En particulier, cela aurait montré les bons ratios de notre gestion.

Sur le fond, je rappelle juste, même si vous essayez de faire diversion avec la motion de censure et d'autres sujets, que le budget est un moment qui est solennel et essentiel pour mettre en œuvre nos politiques publiques et que, contrairement à ce que vous avez dit, vous et votre premier vice-président, vous n'avez pas pris en compte les contributions futures qui vont être certainement demandées au redressement des comptes publics, et c'est une absence totale de prudence. Je rappelle que nous avons 3 200 milliards d'euros de dette, dont 1 000 milliards d'euros qui sont à imputer à la présidence MACRON avec l'échec de la théorie de l'offre et l'échec de la théorie du ruissellement. Je rappelle aussi que, pendant 7 ans, vous vous êtes félicité à chaque séance du Conseil départemental des décisions prises par le Président MACRON ; vous êtes donc également comptable de ses 1 000 milliards d'euros de dette ou des accusations qui ont été portées contre les collectivités qui seraient accusées d'avoir généré 16 milliards d'euros de dette.

Pour bâtir un budget, et je suis étonné que Jean-Paul POURQUIER ne l'ait pas fait, même s'il reste prévisionnel évidemment, même si nous savons que le PLF est tombé et qu'il faut recommencer, il faut quand même prendre des sources connues et vérifiables. Pour ma part, je me suis contentée de regarder le rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, les prévisions du gouvernement dans le précédent PLF et la note de l'ADF relative à l'analyse des effets du Projet de Loi de Finances initial, note que je peux faire circuler, note que vous ne nous avez pas remise en commission, ni dans les rapports du budget.

Ce sont des données qui sont objectivées et vérifiables. S'agissant de vos prévisions de recettes, en DSID, j'ai vu que vous affichiez 4,4 M€ ; cela correspond à des restes à percevoir sur des opérations que nous avons menées, même si aujourd'hui on nous les reproche ; en tout cas, cela vous fait 4,4 M€ de recettes. Ce n'est pas pérenne. Moi, j'attire votre attention sur les fonds d'État – je crois que Jean-Louis BRUN l'a dit tout à l'heure – qui sont en chute. J'ai vu le préfet de Région pour un autre dossier ; sur le FNADT, par exemple, c'est 5 M€ de crédits pour toute la région Occitanie, et il y en a déjà la moitié qui sont fléchés, et sur le Fonds vert, si on prend le précédent PLF, il ne restait que 1,5 milliard d'euros. Donc, en fait, il y a des recettes, sur la base des subventions, qui risquent de ne pas arriver.

Sur les DMTO, j'ai vu que vous avez baissé les inscriptions. Après, est-ce le bon niveau de curseur ou pas ? Nous verrons ce qu'il en sera.

Sur la TSCA , c'est particulier ce que vous avez fait. Au niveau national, il est indiqué qu'il y aura une hausse simplement de 2 %, les 2 % comportant les 200 M€ qui avaient été votés dans le cadre du PLF pour les SDIS, en transitant par les Départements. Pour 2025, vous proposez 18,4 M€. En 2024, nous avons inscrit 16,2 M€ au BP. Si je fais une projection par rapport au dernier chiffre que j'avais du mois d'août, de ce qui était réellement rentré, en fait nous arrivons à un recouvré de 14,5 M€, mais vous allez me dire si je me trompe ou pas. En gros, vous nous en mettez pour 4 M€ de plus de recettes ; ce qui est complètement farfelu et qui ne se réalisera pas.

Sur la TVA, vous nous dites que vous avez intégré les mesures. Je rappelle que la mesure du PLF, c'était la question de la dynamique que nous perdions, et vous, vous inscrivez à l'identique le même montant : 28,2 M€. L'ADF, là, dans le petit tableau que j'ai – ce n'est pas Sophie PANTEL, c'est bien l'Assemblée des Départements de France –, a indiqué une perte possible à hauteur de 842 504 €.

Sur la dette, dans la durée, l'encours de la dette avait baissé sous notre gestion et nous nous étions désendettés. En 2021, l'encours était à 34,599 M€. Après le Covid, je vous remets dans le contexte, nous avons eu une envolée et une remontée spectaculaire des taux d'intérêt, et donc je vous avais proposé fin 2022 d'emprunter 10 M€ pour bloquer le taux. Il faudrait reprendre les chiffres, mais nous devons être à 2,5 ou 2,7 pour les taux. C'est ce que nous retrouvons dans les comptes administratifs et les comptes de gestion puisqu'on passe de 34,599 M€ et 44,520 M€. Cette décision, elle a permis de tenir jusqu'en juin 2024 avec une hausse seulement de 1,4 M€. En mai 2024, de la même manière, pour anticiper l'année 2025, nous avons eu la proposition en fait de bloquer un prêt vert et j'avais signé 8 M€ de prêt vert par anticipation, notamment pour les projets bâtimentaires puisque c'était éligible sur la rénovation thermique ; prêt que vous allez donc débloquer en 2025. Tout cela en restant dans une capacité de remboursement de moins de 2 ans. Je précise aussi que j'ai toujours veillé à ce qu'il n'y ait pas d'emprunts à taux variables. Vous héritez donc d'une situation très saine, contrairement à ce que vous dites.

S'agissant des dépenses, j'ai noté qu'il y avait 10 M€ en investissement qui n'avaient pas été consommés du côté des projets immobiliers ; c'est donc autant de moins pour la commande publique et c'est autant de moins comme soutien pour les entreprises.

Par contre, j'ai vu que les 1,2 M€ de rallonge en DM, en juin, pour les routes avaient été consommés.

S'agissant des dépenses, vous les avez aussi sous-évaluées. Alors, d'un côté, vous surévaluez les recettes et de l'autre côté vous sous-évaluez les dépenses. En ce qui concerne les RH, toutes les collectivités appliquent en général 0,4 % de GVT, et vous connaissez la situation de la Caisse de retraite de la CNRACL qui est en déficit. Donc, dans tous les cas, quels que soient les gouvernements, il va y avoir une mesure pour renflouer la caisse de retraite. Je rappelle que, dans l'ancienne version, c'était 4 %. Si j'applique ces montants-là, en fait vous avez complètement sous-évalué les RH.

Nous avons une hausse des dépenses sociales qui continue à galoper. Je vois que vous continuez de vous féliciter des 1 M€. Bien sûr que nous les avons votés, les 1 M€. Mais c'est 1 M€, en sachant que le budget total des EHPAD c'est plus de 79 M€. Donc, avec 1 M€ là-dessus, nous sommes à 1,26 %. Cela ne règle donc rien. Je renvoie depuis 7 ans ce sujet au Président de la République dont vous vous faites le chantre qui n'a rien apporté comme solution en matière de loi Grand Âge. Vous n'avez pas non plus intégré les conséquences financières de l'augmentation sur la réforme de la tarification à l'heure pour les SADD, ni la réforme de l'assurance chômage.

Je vous renouvelle notre demande d'avoir tous les bilans complets, pas simplement les tableaux que vous avez pu nous faire sur la situation des EHPAD parce que, dans les tableaux, vous n'intégrez pas tout ce qui est « lignes dédiées » et ce qui a pu être mis en réserve.

Je renouvelle aussi notre demande d'obtenir les analyses du cabinet AEC sur les établissements PH et enfance.

J'ai vu que vous n'avez pas retenu les projets structurants liés à l'eau et ceux liés à l'énergie. Quand je parle des projets liés à l'énergie, je ne parle pas de la SEM, ni des projets qui visent juste à engraisser les multinationales, mais je parle bien du projet qui visait à pouvoir vendre de l'énergie aux Lozériens.

J'ai vu les petits changements notamment sur les bâtiments des routes.

Et puis, j'en viens aux soi-disant accusations, selon lesquelles nous aurions trop promis, trop engagé, etc. Déjà, je veux rappeler qu'une collectivité, c'est normal qu'elle ait des projets. C'est normal qu'avant de mettre en œuvre des projets elle puisse expertiser ces projets avant de présenter les rapports à l'assemblée. Il n'y a eu aucun engagement financier qui ne vous a pas été soumis au niveau de l'assemblée départementale. Je reprends vos chiffres. Vous dites 232 M€ d'AP. Vous prenez six ans. Si l'on divise ce montant par 6, cela fait 39 M€, et vous nous dites : notre capacité est de 35 M€. Alors, déjà, toutes les collectivités font un peu de surbooking et je vous rappelle que c'était une décision aussi que nous avons prise notamment dans les contrats territoriaux, où nous avons toujours pris un peu plus de projets parce que nous nous étions rendus compte que tous les crédits n'étaient pas consommés. Après, quand nous le faisons, c'est pour soutenir les emplois privés.

Je voudrais d'abord vous rappeler aussi que, quand nous l'avons fait, nous avons la capacité de le faire. Nos plans pluriannuels d'investissement vont bien au-delà des six années. Vous restreignez ce chiffre sur six ans, alors que vous savez pertinemment que les PPI dépassent largement 2030.

Enfin, vous occulrez totalement votre responsabilité. Je parle de quoi ? Je parle de la lettre de cadrage que j'avais signée sur le fonctionnement. J'avais mis 125 M€ de commande aux services. Vous avez desserré le fonctionnement. C'est votre choix. Vous l'avez desserré de 3 M€, vous avez enlevé 3 M€ à l'investissement pour les transférer au fonctionnement. Si je rajoute ces 3 M€, je retrouve en fait quasiment mes 39 M€ de départ.

À chaque fois, vous essayez de jeter l'opprobre sur quelque chose. Si je reprends l'expression de Robert, vous êtes dans le récit.

Ce budget reste prévisionnel, et je comprends la difficulté aussi pour l'établir au vu de l'absence de Loi de Finances sur un certain nombre de mesures. On ne peut que faire des hypothèses, mais personne ne peut penser que les collectivités ne seront pas touchées dans les mois à venir. Il n'en demeure pas moins que vous n'avez pas intégré ces éléments-là, alors que toutes les autres collectivités, si vous regardez autour de vous, le font. Il y en a même qui vont jusqu'à enlever leurs vœux. Ce budget, il est insincère parce que vous avez surévalué les recettes et vous sous-dimensionnez les dépenses.

Un mot sur les motions de censure et sur vos petits commentaires, les uns et les autres. D'abord, je vous renvoie au statut de l'élu. Cela vous permettra de voir que, pour chaque élu, c'est un mandat qui est individuel, et moi je resterai toujours libre mais cohérente avec mes valeurs et l'engagement que j'ai pris. Au mois de juillet, c'est quand même la gauche qui arrive au soir du 7 juillet majoritaire dans ce pays ; alors ce n'est pas une majorité absolue mais elle est majoritaire, et on nous met un Premier ministre issu du groupe le plus minoritaire de l'Assemblée. Il était donc normal de pouvoir manifester notre désapprobation.

Là, au moment du budget, c'était différent. Pour moi, c'était complètement différent parce qu'il y avait beaucoup de mesures qui avaient pu être acquises, et notamment de contributions aux très grandes entreprises et aux très, très riches, ce sont 10 milliards d'euros de recettes supplémentaires que nous avons perdus avec la motion de censure. Et puis, dans le cadre du débat parlementaire, pour ma part, avec mon groupe, nous avons obtenu quand même un certain nombre d'avancées, et je pense que dans le contexte dans lequel nous étions il y avait tous les fonds d'urgence pour l'agriculture, pour Mayotte aussi d'ailleurs. Nous voyons bien aujourd'hui qu'ils sont d'autant plus en difficulté. Ce n'était pas le moment de le faire sur le budget. Il n'y a pas de leçon à donner.

Moi, je note que ce sont toujours des propos obsessionnels me concernant, que les propos de Laurent SUAU sont, comme d'habitude, empreints d'agressivité, outranciers sur la forme et le fond. Je crois réellement que vous n'êtes pas à votre place dans ce fauteuil. Chaque jour, sur le terrain, c'est vérifié. Vous allez jusqu'à proposer à un haut fonctionnaire de devenir DGS de la Ville de Mende ; les gens en rigolent encore. Le monde économique appréciera vos attaques contre l'investissement puisque vous ne faites que cela.

Je vais simplement vous rappeler ce que la Présidente DELGA vous a dit au téléphone. Elle vous a dit : « Non, les habitants, les agents, les pompiers ne sont pas contents de votre arrivée, de votre putsch et vous vous en rendrez compte aux prochaines élections ». Je pense que vous seriez bien avisé d'avoir un peu d'humilité, un peu moins d'arrogance. Les seuls qui sont capables de juger, ce seront les électeurs et nous verrons bien comment ils voteront dans les années qui arrivent. En tout cas, je note juste que, lorsque vous avez été candidat aux législatives, vous n'avez pas été choisi et vous n'avez pas été soutenu par la population. Donc, moi, je vous invite maintenant à vous occuper sérieusement du département de la Lozère.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

C'est ce que nous faisons au quotidien, Madame PANTEL.

Je vais apporter quelques éléments de réponse.

Pour Jean-Louis BRUN, visiblement, c'est un peu le même cas que pour Mme PANTEL, vous n'avez pas regardé dans le détail le budget, et notamment la partie « recettes ». Je vais prendre un exemple puisque vous avez cité des chiffres qui sont totalement faux et farfelus sur la TSCA puisque, sur la TSCA, nous avons programmé 17 M€ en 2024 et que nous en sommes rendus aujourd'hui – et nous ne sommes pas tout à fait à la fin de l'année – à quasiment 17,5 M€. Alors je ne sais pas où vous prenez vos 14,5 M€, mais quand vous prenez des chiffres il faudrait prendre les bons chiffres parce que, sinon, cela peut générer chez nos amis de la presse et chez les élus départementaux de la confusion. Il faut donc donner les bons chiffres.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Mais j'ai donné les bons chiffres.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Non, vous ne donnez pas les bons chiffres. Cela, ce sont les bons chiffres. Cela, ce sont les chiffres du Département. Vous, vous inventez des chiffres sûrement parce que cela vous arrange.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Je vous ai dit 16,2 M€.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Non. Vous m'avez parlé de 14,5 M€ en TSCA. Excusez-moi, je vous ai laissée parler. Je vais donc parler. Je vous dis qu'aujourd'hui, nous sommes le 17 décembre, nous sommes rendus à 17 480 000 €. La logique derrière veut qu'en 2025 l'évolution de cette recette, comme des autres d'ailleurs, soit cadrée sur la base de la réalité de ce que nous percevons en 2024. Je vous renvoie donc, vous et Jean-Louis BRUN, au détail du budget notamment au niveau des recettes. Quand vous parlez d'insincérité, c'est mentir aux Lozériens, c'est donc donner des mauvais messages. Je ne peux pas laisser passer le fait qu'on puisse raconter des bêtises pour le plaisir de raconter des bêtises.

Toujours pour répondre à Jean-Louis BRUN, sur les aides financières que peut apporter l'État en investissements (DETR et DSIL), nous, nous ne sommes concernés, au Département, que par la DSID. Du coup, j'en profite pour répondre aussi à Sophie PANTEL parce qu'en DSID octroyée par l'État en 2024 c'est un peu plus de 1,6 M€, j'arrondis à 1,7 M€. Il ne faut pas que nous comptions, je crois, dans les temps à venir sur les autres pour arriver à financer nos opérations. Il ne faut pas que nous comptions sur l'État ; preuve en est, nous avons auparavant une somme qui était allouée chaque année à hauteur de 3,6 M€ + éventuellement du plus pour des opérations. Cela, ça a disparu. Maintenant, nous avons cette enveloppe qui a été d'un montant de 1,7 M€ en 2024. Il faudra que nous fassions avec.

Il ne faudra pas que nous comptions non plus trop sur la Région Occitanie dans le cadre de notre projet. Nous savons tous malheureusement pourquoi.

Donc, bien évidemment, les investissements, ils sont calés sur notre capacité à les financer. Par rapport à cela, je dis que vous avez trop promis aux uns et aux autres. Je ne vais pas prendre un exemple précis, sinon je vais me le faire reprocher, mais quand vous allez voir les uns ou les autres en leur disant : « s'agissant de cela, nous pourrions effectivement prendre le dossier, nous pourrions accompagner cette démarche », si c'est pour faire rêver des élus en se disant, dans sa tête, que ce ne sera que dans 7, 8 ou 10 ans que je fais le faire, on ne devrait pas travailler comme cela, vous n'auriez pas dû travailler comme cela. Vous auriez dû promettre ce qu'il était réellement possible de faire en tenant compte des trois enjeux que j'ai soulignés tout à l'heure :

- Le premier, ce sont les routes.
- Le deuxième, c'est l'intérêt bâtementaire de nos établissements, comme l'isolation par exemple de nos collèges.
- Le troisième, c'est bien évidemment l'accompagnement du territoire, et je redis que, dans les temps à venir, il risque d'être essentiel aux côtés de l'État, en fonction de ce qu'il restera de la DETR et de la DSIL, pour pouvoir assumer et faire réaliser des projets dans la Lozère.

Alors si c'est pour vendre du rêve à tout le monde, moi aussi je suis capable de le faire. Aller voir des élus en leur disant : « cela, il n'y a pas de problème, nous allons vous le faire, ne vous inquiétez pas, nous allons trouver la ressource pour le faire », cela c'est facile. La réalité, elle n'est pas là. La réalité, elle est qu'il faut travailler en fonction des budgets que l'on a. Il faut considérer la réalité de nos budgets. Notre capacité d'investissement réelle, elle a ses limites pour plusieurs raisons :

- Il y a d'abord la capacité financière du Département.
- Il y a deuxièmement la capacité technique de nos équipes à porter des projets.
- Il y a troisièmement la capacité des entreprises à donner satisfaction, à répondre aux commandes.

Cette limite-là, elle n'est pas à 39 M€ ou à 40 M€, je suis désolé. Elle est plutôt autour de 35 M€, et c'est la réalité de 2024.

Comme vous, moi j'aimerais bien en faire plus. Comme vous, j'aimerais bien avoir plus de ressources. Comme vous, j'aimerais bien avoir plus d'équipes dans les services qui permettent de porter plus de projets, qui permettent de développer encore plus le département. Il faut que nous fassions avec nos moyens, il faut que nous fassions avec nos limites budgétaires et notre capacité à porter ces investissements. Quand, Jean-Louis BRUN, vous me citez sur ma déclaration lors du dernier Conseil départemental, vous auriez dû aller légèrement plus loin parce que j'ai rajouté, après, qu'il n'était pas tenu compte dans tous ces projets, dans ces 232 M€, de la RN 88 (25 M€), qu'il n'était pas tenu compte de la vélo-route, et cela nous ne savons pas combien cela peut coûter, c'est à l'étude, mais c'est un billet à mettre sur la table qui sera peut-être important, qu'il n'est pas tenu compte de la 2<sup>ème</sup> et de la 3<sup>ème</sup> tranches de la voie verte des Cévennes qui est un projet, me semble-t-il, intéressant et nécessaire à réaliser, mais qu'il faudra financer et il faudra que le Département y participe, qu'il n'est pas tenu compte de tous les enjeux liés à la rénovation et à la reconstruction des EHPAD, je vais en prendre trois : Saint-Chély, Florac et Chirac. Pour l'EHPAD de Chirac, c'est 12 M€, nous avons vu cela hier soir. Pour l'EHPAD de Saint-Chély, c'est 18 M€. Pour l'EHPAD de Florac, c'est 12 M€. Là-dedans, nous avons une politique qui est ancienne et qui veut que le Département accompagne l'investissement en fonction du nombre de places ; c'est 26 000 € au maximum, avec un plafond de 65 000 € ; nous payons à hauteur de 40 %, cela doit faire 26 000 € par place, et nous faisons la multiplication.

Sauf que l'on n'a pas tenu compte ces dernières années de l'inflation. Hier, nous recevions les responsables de l'EHPAD de Chirac ; ils sont des problèmes pour arriver à boucler le budget, et donc qui viennent-ils voir ? L'ARS a fait un effort assez important qu'ils ne font pas d'habitude. Là, ils viennent voir le Département pour compléter le financement, et chaque fois c'est 1 M€. Pour Florac, on m'a demandé 1 M€ de plus. Pour Saint-Chély, c'est aussi 1 M€ de plus. Pour Chirac, c'est aussi 1 M€ de plus. Je suis désolé, vous n'avez pas tenu compte ici, au Conseil départemental, de cette problématique d'inflation.

Quand nous avons voté l'aide de 1 M€ pour soutenir les EHPAD, 1 M€ c'est l'évolution du déficit. Entre 2022 et 2023, il y a eu 1 M€ de plus de déficit. Nous n'avons jamais eu de discussion ici pour savoir ce que nous devons faire pour nos EHPAD. Il y a eu des évolutions sur la tarification qui ont été faites depuis 2020 ou 2021, mais il n'y a pas eu de discussion sur le fond de la situation des EHPAD. Alors ce n'est pas de la seule responsabilité du Conseil départemental, je suis d'accord là-dessus, mais le Conseil départemental doit avoir sa responsabilité, il s'agit de nos aînés, de nos anciens, nous devons quand même essayer de les accompagner. Alors j'entends que le 1 M€ cela ne va pas régler tous les problèmes, j'en ai pleinement conscience. Mais je voulais, par ce fait-là, et vous avez été tous d'accord avec moi, envoyer quand même un message. Il faut que nous discutions, et nous avons engagé les premiers échanges. Nous avons une nouvelle réunion avec les directeurs d'établissement le 31 janvier parce qu'il va falloir que nous évoluions sur les tarifications. La responsabilité du Département, c'est la tarification de l'aide sociale. Derrière, il va falloir que les établissements aussi se prennent en main. Si nous avons souhaité rentrer dans la logique – qui est tombée à l'eau d'ailleurs – du lien soins et dépendance, c'est qu'il y avait un intérêt financier aussi pour le Département, contrairement à ce que vous avez dit, Madame PANTEL.

Je veux revenir sur le fait que vous nous avez parlé de l'Espagne et de Valence. Moi, je me suis basé sur un exemple qui n'est pas loin : c'est Emmanuelle GAZEL qui est maire de Millau qui est jumelée avec une ville d'Espagne. Nous avons été en contact permanent, Guylène PANTEL, avec Emmanuel GAZEL et nous nous sommes calés sur ce qu'il fallait faire ou ne pas faire avec elle. C'était la mieux placée pour nous, me semble-t-il, puisque la ville de Millau est jumelée avec une ville qui est juste à côté de Valence. Donc, effectivement, c'est vrai, nous n'avons pas bougé, mais c'était un choix délibéré dans ce cadre-là.

Que nous accompagnions un département français, cela me semble quand même une chose nécessaire et essentielle.

Sur le budget, il y a quelque chose que vous oubliez de dire, Madame PANTEL. Alors vous nous dites que nous sommes insincères, etc. Cela, c'est le jeu souvent de l'opposition ou des minorités qui, ne sachant que dire, vont sur ces sujets-là. Moi, je pense que le budget qui a été établi, sur la part « recettes » comme sur la part « dépenses », tient compte de la réalité, c'est-à-dire de la prudence sur les recettes, et s'agissant des dépenses nous essayons d'y mettre toutes les dépenses que nous entrevoyons notamment en matière de RH, contrairement à ce que vous avez pu dire. Mais ce que vous oubliez de dire, c'est pourquoi, sur les dernières années, la situation du Département a été bonne. Il y a trois raisons essentielles qui plaident au fait que la situation a été bonne :

- La première raison, c'est le contrat de Cahors. Je dois être un des seuls élus de France à plaider la cause du contrat de Cahors. C'était le contrat – tout le monde le sait – qui limitait la hausse des dépenses de fonctionnement et qui demandait aux collectivités qui étaient endettées à réduire la dette. Eh bien ce contrat de Cahors, au moins il a eu la vertu pour nous de nous faire réfléchir sur nos dépenses de fonctionnement pendant

les trois ou quatre ans que cela a duré. La preuve, une fois qu'il n'a plus été d'actualité, qu'il est tombé, il y a eu 43 emplois supplémentaires au Conseil départemental depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 puisque le tableau auquel je me réfère commence au 1<sup>er</sup> janvier 2022. J'aimerais bien – je ne l'ai pas fait – considérer la période d'avant. Je suis sûr qu'il n'y a pas d'embauches à ce moment-là. À partir du moment où il n'y a pas de cadre qui est donné – alors c'est regrettable encore une fois que l'État soit obligé de donner des cadres –, derrière, c'est ce que je disais dans mon propos introductif, on a appliqué ici aussi le « quoi qu'il en coûte » et on a embauché 43 agents supplémentaires.

- La deuxième raison, c'est la péréquation horizontale qui a été permise à partir de 2018 et qui est toujours d'actualité avec autour de 5 à 6 M€ de recettes supplémentaires pour le Département de la Lozère et cela a fait un bien fou au Département de la Lozère. La péréquation horizontale, je veux redire ici que ce n'est pas un matin les Départements riches qui se sont levés en disant : « tiens, si nous donnions un peu d'argent au Départements pauvres » parce que ce n'est pas tout à fait comme cela que cela s'est passé. Je pense qu'il y a eu une action du gouvernement, même du chef de l'État, pour aller demander...

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Ah, mais c'est le récit, cela !

**Monsieur AIGOIN**

C'est le récit !

**Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental**

Non, c'est la réalité. C'est bien une action gouvernementale qui a demandé à ce que cette péréquation horizontale soit mise en place. Ce ne sont pas les Départements riches qui, un matin, se sont levés en disant : « tiens, si nous donnions un peu d'argent à la Lozère... »

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Ce sont les Départements ruraux qui ont fait le job. Je le sais parce que j'y étais.

**Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental**

Oui, dans le cadre de discussions. Ce que je reconnais volontiers aussi, c'est qu'au départ c'était une somme de 250 M€ si je ne me trompe pas, et il y avait le pendant qui devait être donné par l'État et je reconnais, puisque, moi, j'essaie d'être honnête dans ma discussion, que l'État n'a pas fait le pendant, n'a pas mis la somme qu'il devait mettre. Je vous le reconnais. Mais il n'empêche que la péréquation horizontale elle ne s'est pas faite comme cela en claquant des doigts et qu'il a bien fallu que quelqu'un mette tous les Départements autour de la table, et encore une fois ce ne sont pas les Départements riches qui se sont levés un matin en disant : « nous allons aider les Départements pauvres ».

- Dernière raison. Alors je sais que cela ne plaît pas aussi à beaucoup d'élus, mais c'est quand même la réalité, c'est que, finalement, le fait d'avoir supprimé la taxe foncière pour les Départements avec la fraction de TVA, jusqu'à aujourd'hui et sur le dernier

budget cela a été plutôt favorable au budget du Conseil départemental de la Lozère. Je suis désolé de vous le dire, mais c'est comme cela, c'est la réalité. Alors, d'accord, nous sommes sous saupoudrage. Nous ne levons plus l'impôt, mais que levions-nous comme impôt avant ? Nous levons un impôt de taxe foncière pour lequel nous ne pouvions fixer que le taux. Nous avons d'ailleurs augmenté le taux de 16 ou 17 % en 2016 ou 2017, nous l'avions augmenté, mais nous étions à un seuil haut, nous avons très peu de marge de manœuvre avec cette fiscalité dont nous ne maîtrisons que le taux, pour laquelle nous ne maîtrisons pas les bases. La dynamique de la TVA, sur un département comme le nôtre, est bien plus favorable – alors c'est à regret, mais c'est la réalité – que la dynamique seule de la construction dans le département chaque année. Cela, c'est la réalité. C'est pour cela que, sur les dernières années, depuis 2018-2019, nous avons eu des budgets qui étaient, somme toute, confortables, alors que, quand nous étions arrivés en 2015 ou en 2016, nous étions dans l'expectative et c'est pour cela que nous avons augmenté d'ailleurs le taux de la fiscalité en 2016.

De la DSID, j'en ai parlé.

De la TSCA, j'en ai parlé également.

S'agissant du Prêt Vert, oui, effectivement, nous avons un prêt vert qui est en cours, dont le montant doit être de 8 M€ pour 2025.

Vous avez parlé de 10 M€ de moins en investissement. Je ne sais pas d'où vous sortez ce chiffre.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

J'ai dit « non réalisés ».

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

En 2024 ?

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Oui.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Ah oui, pardon. Vous avez dit cela effectivement, et vous voulez me le reprocher à moi. Moi, je ne suis à la présidence du Département que depuis le 9 août.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Et depuis il ne s'est rien passé...

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Ce n'est pas qu'il ne s'est rien passé puisque vous m'avez reproché, il n'y a pas longtemps, d'augmenter trop l'enveloppe sur les routes. Au dernier Conseil départemental, vous m'avez taxé de trop augmenter l'enveloppe sur les routes ; alors soit on fait, soit on ne fait pas ; on a fait trop d'investissements ou on n'en a pas fait assez.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

L'enveloppe des routes, elle a été augmentée au mois de juin, et ce n'était pas vous qui étiez président du Département.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Nous l'avons réaugmentée au Conseil du mois d'octobre. Je suis désolé, suivez un peu les dossiers.

Sur les RH, je redis que nous tenons compte effectivement des évolutions, et notamment de la prise en compte de la PSC.

Sur l'étude AEC, bien évidemment, nous vous communiquerons à tous l'ensemble des éléments, mais nous sommes toujours dans le cadre du travail, nous devons nous revoir début février me semble-t-il. Comme vous le disiez, c'est bien normal d'avoir des projets, notamment d'investissement. C'est bien d'avoir des projets pour soutenir les territoires, il n'y a pas de problème, mais il faut en avoir en fonction de ses propres capacités. Après, le fait de dire que nous avons un PPI et des AP sur six ans, et puis de dire là quand même ouvertement, devant tout le monde : « ce n'est pas que sur six ans, c'est pour bien longtemps après », ce n'est pas très sérieux...

**Madame Sophie PANTEL, députée**

C'est ce que vous avez tous voté.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Nous, nous avons voté pour six ans.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Non. Le PPI, il va au-delà de six ans.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Je suis désolé, les AP, elles sont sur une programmation de six ans. Je reviens à ce que je disais, si c'est pour inscrire dans les AP de la programmation pour faire rêver des gens, pour faire rêver des élus en disant : « oui, nous ferons vos projets, mais qu'aux calanques grecques », je pense que ce n'est pas de bonne gestion.

Je redis qu'il y a beaucoup d'oublis, en l'occurrence la RN 88, la vélo-route, la voie verte, les EHPAD.

Si vous estimez que je ne suis pas à ma place, je peux comprendre que vous ayez ce discours-là, cela ne me surprend pas. En même temps, moi, je m'y trouve très bien et je vais essayer d'y rester quelque temps de plus.

Voilà. Pouvons-nous passer à l'ordre du jour ?

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Non, attendez. Vous avez abordé des éléments nouveaux, il est normal que nous puissions répondre quand même.

**Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental**

Guyène PANTEL a la parole.

**Madame Guyène PANTEL, sénatrice**

Merci, Président. Je veux juste vous dire que, évidemment, moi aussi, en tant que citoyenne comme vous tous et sénatrice bien sûr, je m'alarme de la situation d'instabilité politique aggravée par l'adoption d'une motion de censure conduisant à la démission du gouvernement. Dans un contexte national et international difficile vu ce qui s'est passé aussi ce week-end en Allemagne, nous attendons tous l'émergence d'une responsabilité politique collective pour engager la France sur la voie de l'apaisement et de la prospérité. L'adversité et le chaos ne sont pas un projet politique.

Je voulais simplement vous dire que je vais voter bien évidemment pour le projet de Loi Spéciale car la France a besoin d'un budget pour pouvoir continuer à fonctionner. Je voulais simplement vous citer trois articles qui sont dans ce projet de Loi Spéciale :

- L'article 1 de ce projet de loi correspond à l'autorisation de l'État à percevoir les impôts existants.
- L'article 2 de ce projet de loi correspond à l'autorisation de l'État à recourir à l'emprunt.
- L'article 3 de ce projet de loi correspond à l'habilitation des régimes et organismes de Sécurité Sociale à recouvrer des ressources non permanentes.

Le projet de Loi Spéciale reprend aussi les crédits de 2024 et reprend aussi les crédits en direction des collectivités territoriales.

Je tenais à le préciser.

Et puis, j'ai aussi une pensée évidemment pour les habitants de Mayotte qui sont dans une souffrance et un chaos terribles, pour les secours qui sont sur-place. Nous sommes évidemment à leurs côtés.

Merci, Président.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Je pense n'avoir répondu qu'à vos propos, mais je vous laisse reprendre la parole, Madame PANTEL. Didier COUDERC souhaitait aussi intervenir.

**Monsieur Didier COUDERC**

J'aimerais avoir un petit complément d'information sur les 43 emplois supplémentaires auxquels vous avez fait référence.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Je n'ai pas le tableau sous les yeux. J'ai fait faire un relevé des agents qui étaient dans la collectivité au 31 décembre 2020 avec l'évolution qu'il y a eu sur les 3 dernières années. Nous sommes donc rendus à 43 emplois supplémentaires. Il y en a 37 supplémentaires au Département, 2 au niveau du Laboratoire et 4 dans les assistants familiaux. Je ne les ai pas inventés ces chiffres, je les ai demandés aux services.

**Monsieur Didier COUDERC**

D'accord. Merci.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Moi, je voulais reprendre la parole sur quelques sujets supplémentaires.

Sur le budget, il y aura un compte de gestion, nous aurons donc les chiffres parce que, de toute manière, vous avez votre fable habituelle. Nous regarderons donc les chiffres au compte de gestion puisque, là, cela ne pourra être qu'exact.

Sur les EHPAD, je veux quand même rappeler qu'il y a eu une évolution de la tarification en positive. Que je sache, la vice-présidente en charge des solidarités humaines n'a jamais lancé un débat ici au sein de l'assemblée. Nous ne pouvons prévoir des crédits concernant les EHPAD qu'une fois le PPI Investissement des établissements déposé, il faut déjà qu'il soit déposé et que ce soit validé notamment avec l'ARS. Là, vous me parlez de PPI qui ne sont pas forcément arrivés ou en tout cas qui n'avaient pas été validés à l'époque, et je pense que, s'agissant de 26 000 €, même multipliés par 3 ou par 4, nous devons avoir les moyens de les trouver.

Vous avez cité d'autres opérations. En ce qui concerne la vélo-route, je pense que Denis BERTRAND qui a géré le dossier sait que je n'ai participé à aucune réunion. En fait, tout le débat de la vélo-route, c'était de savoir si on utilise des routes avec une signalétique et un partage de l'infrastructure existante avec les véhicules, et la problématique de fond c'était la traversée de Mende, parce qu'on peut très bien, sans rien dépenser, utiliser les routes existantes, passer par le col de Montmirat et rejoindre les sources du Lot, mais on ne passe pas à Mende. Et j'ai le souvenir que c'est vous, avec vos collègues mendois, qui aviez demandé que l'on passe à Mende.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

C'est donc la faute des Mendois si cela coûte cher...

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Eh bien oui. Vous n'avez pas demandé cela ?

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Et entre Chanac et Balsièges, où passez-vous ?

**Madame Sophie PANTEL, députée**

À partir de Chanac on peut passer par le causse.

Je ne reviens pas sur l'hôtel Meynadier parce que Robert en a parlé. Le seul engagement que nous avons pris, c'était de proposer la direction de l'ingénierie, mais comme nous le faisons avec toutes les communes, comme nous l'avons toujours fait, pour les aider à bâtir leurs projets. Ils ont d'ailleurs utilisé l'EPF régional pour pouvoir mettre en réserve foncière le bâtiment, et que je sache ce n'est pas le Département qui a acheté le bâtiment.

Sur les bisons, j'ai toujours dit – je l'ai dit au Syndicat Mixte des Monts de la Margeride – que nous ne ferions le transfert que lorsque nous aurions des assurances par rapport aux autorisations administratives puisque nous avons eu une très longue de la part de l'État, que lorsque nous serions sûrs de la faisabilité et que le projet serait construit, puisque, là, il n'y avait eu qu'une première ébauche.

Nous n'avons donc fait rêver personne. Nous avons eu une gestion qui a été très sérieuse. Et alors là où vous foutez franchement, ouvertement, de tous les autres Départements, et en particulier ceux qui ont travaillé, c'est lorsque vous vous permettez de dire que la mise en place de la péréquation horizontale c'est grâce au Président de la République. Vous avez dans les archives les copies de courriers de BUSSEREAU ou de SAUVADET qui ont dû écrire 50 000 fois pour avoir juste l'autorisation – il fallait avoir l'autorisation sur le plan juridique – de pouvoir le faire. Mais cela a toujours été une initiative et une solidarité entre les Départements, et je pense que Jean-Paul le sait même si évidemment il ne va pas le dire, mais cela s'est fait comme cela. Sur la péréquation horizontale, il y avait 6 Départements ruraux, il y avait le Cantal, la Corrèze, le Creuse, l'Aveyron, la Lozère et le Lot, et c'est nous qui avons fait le job pour obtenir ces 5,5 M€, et ensuite la somme a un peu baissé puisqu'en fait les critères qui étaient retenus notamment sur le taux de pauvreté s'étaient améliorés en Lozère et nous avons perdu un petit peu de recettes. Donc, franchement, arrêtez avec vos fables de réécrire la réalité. Ce n'est pas parce que vous racontez des choses fausses qu'elles deviennent une réalité.

Et puis, je vous invite à recompter. Le groupe minoritaire ici, dans l'assemblée, c'est le vôtre.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

C'est pour cela que je suis président.

**Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Je voudrais dire un mot sur la péréquation. D'abord, je voudrais rappeler que la péréquation horizontale ne date pas de 2018. Elle a commencé bien avant puisqu'elle a commencé dès 2007 avec les premières enveloppes dès 2007, qui ont été réduites d'ailleurs après sous le gouvernement HOLLANDE à partir de 2012 par rapport à des critères nouveaux qui avaient été introduits...

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Tu parles de la péréquation verticale, là.

**Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Non, je parle de la péréquation horizontale. Nous avons perdu 3 M€ suite à un amendement qui avait été introduit à l'Assemblée nationale, qui nous avait fait perdre 3 M€ en 2012, et cela s'additionnait d'ailleurs à la baisse des dotations du Département qui s'est poursuivie jusqu'en 2015. En 2018, effectivement, la ministre des collectivités, Mme GOURAULT, a écrit au Président de l'ADF en relation avec un autre ministre en lien avec le Parlement, une lettre qui dit : « je vous autorise à pratiquer 250 M€ de plus de péréquation horizontale – je résume le texte de ce courrier – ; elle s'adresse à l'ADF : « faites nous des propositions pour établir des critères pour cette nouvelle répartition ». Le Bureau de l'ADF et l'ADF s'étaient saisis du sujet, et les Départements ruraux auxquels nous faisons partie se sont penchés sur le sujet. M. COSTE, le président de la Corrèze, a conduit ces négociations avec vous et avec d'autres Départements, j'en conviens. À un moment, il a été demandé au Bureau de l'ADF de se prononcer sur cette nouvelle péréquation. Je voudrais rétablir les faits exacts. Au moment du vote de cette péréquation, au Bureau de l'ADF, le groupe de gauche auquel vous apparteniez n'a pas participé au vote au prétexte que c'était à l'État de décider ce qu'il devait faire, et non pas aux Départements de devoir se bagarrer entre eux pour savoir quels étaient les riches et quels étaient les pauvres et qui est-ce qui allait donner de l'argent aux autres. Si vous ne me croyez pas, vous vous référez au compte rendu du Bureau de l'ADF, si ma mémoire est bonne, de décembre 2018.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Alors, Monsieur POURQUIER, reprenez les courriers de saisine avant sur la création du fonds.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Nous allons peut-être arrêter là la discussion.

**Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Ce que je viens d'indiquer, c'était pour rétablir les choses. Je ne dis pas que vous n'avez pas participé à la mise en place du dispositif. Vous y avez participé. Mais, quand même, avouez que vous étiez dans ce groupe-là et le groupe a refusé de participer au vote selon un argument qui peut être légitime, disant : « c'est au gouvernement de décider, ce n'est pas à nous ». Après, les propositions ont été faites avec le groupe que vous avez cité, dont M. COSTE qui conduisait ce travail.

**Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental**

Sur ce sujet, je vous livre une petite anecdote, et après nous clôturerons là la discussion. C'est la première fois et la seule, je crois, que j'ai été envoyé à Paris en tant qu'ancien premier-vice président par la Présidente parce qu'elle ne pouvait pas être présente à cette première réunion.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

C'était une commission des finances.

**Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental**

C'était une réunion à laquelle participait M. COSTE, il y avait aussi le DG de l'époque qui y était. J'avais eu une discussion avec Thierry BLACLARD, l'ancien DG du Département, qui m'avait dit : « il y a une chance d'aller obtenir 700 000 ou 800 000 €. Je monte donc à Paris. On me dit d'aller à Paris. Je monte à Paris. Quand je suis redescendu, c'était plutôt autour d'un peu plus de 5 M€ puisque les calculs avaient été affinés. C'est la seule fois où je suis monté à Paris. Après, je n'y ai plus été envoyé. C'était l'anecdote que je voulais vous livrer.

Nous allons passer à l'ordre du jour.

**Madame TRIOULIER**

Monsieur le Président, juste un tout petit aparté, simplement pour vous dire que j'en suis désolée mais je devrai partir à midi comme je travaille cet après-midi, et je n'avais pas anticipé que nous déborderions autant. Je donnerai mon pouvoir à M. BRUN.

**Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental**

D'accord.

**Rapport N° 0 : Approbation des procès-verbaux des débats du 5 novembre 2024 et du 26 novembre 2024**

**Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental**

Sur le rapport concernant le PV des débats du 5 novembre 2024, y a-t-il des commentaires ?

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Sur la partie du rapport du SDIS, vous vous êtes exprimé en parlant de rapport d'inspection et le terme « inspection » a disparu. Donc, pour ma part, je voterai contre ce PV.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Je n'ai jamais parlé de rapport d'inspection.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Si, si.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Cela, c'est vous qui l'avez inventé encore une fois.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Si. C'est comme pour le reste.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

C'était une mission d'appui. Vous aussi, c'est comme le reste.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Mais maintenant on enregistre. Comme cela, il n'y aura pas de problème.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Oui, oui. Mais, là, c'était enregistré. C'est M. Rémi PRANLONG qui a tout noté.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Ce n'est pas une remise en cause du sténotypiste.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Alors ce serait une remise en cause, selon laquelle, moi, je corrigerais les comptes rendus ? C'est cela que vous voulez dire ?

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Vous avez dit – cela a été même repris par la presse – « inspection » à plusieurs reprises.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Non, c'est vous qui êtes venue là-dessus après.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Non, non. Et ce n'est plus dans le compte rendu, c'est tout. C'est factuel.

**Monsieur SUAUA, président du Conseil départemental**

Cela, c'est votre interprétation. Il n'y a rien de factuel. C'est votre interprétation.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Alors pourquoi la presse aurait-elle repris le terme « inspection » ?

**Monsieur SUAUA, président du Conseil départemental**

Parce que c'est vous qui l'avez dit.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Non, ce n'est pas vrai.

**Monsieur SUAUA, président du Conseil départemental**

Mais si, vous l'avez dit.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Non. Je vous ai corrigé en disant que c'était une mission d'appui.

**Monsieur SUAUA, président du Conseil départemental**

Vous avez voulu mélanger les rapports, en vous appuyant sur le fait que ce n'était pas un rapport d'inspection et que c'était une mission d'appui pour essayer de vous dédouaner de votre responsabilité.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Mais me dédouaner de quoi ? Je n'étais pas concernée par le rapport. Comme vous l'a dit Jean-Louis BRUN, cela a été discuté 50 fois au CASDIS, mais vous étiez absent tout le temps. Je vous dis pourquoi je ne vote pas.

**Monsieur SUAUA, président du Conseil départemental**

Le rapport de mission, vous nous avez dit ici à tous que vous ne l'aviez pas

reçu.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Mais pourquoi ne m'avez-vous pas invitée ?

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Il est arrivé au SDIS le 15 septembre 2023. Il est arrivé un an avant, vous l'aviez donc reçu ce rapport de la mission d'appui, je suis désolé.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Mais vous m'avez expliqué que c'était un truc que vous aviez reçu avec les inspecteurs qui venaient de Paris. Alors, s'il vous plaît.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Non, je ne vous ai rien expliqué du tout. Je me suis appuyé sur ce que vous aviez reçu.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Vous avez parlé de rapport d'inspection et ce n'est pas repris dans le compte rendu.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Pendant trop longtemps vous avez été directrice générale du SDIS...

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Mais oui... Les sapeurs pompiers m'en remercient.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

C'est ce qui n'a pas permis au Service départemental d'incendie et de secours de fonctionner comme il faut. Cela, c'est la réalité.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Si vous alliez un peu plus écouter les sapeurs pompiers, vous sauriez un peu mieux comment cela se passe.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Chacun doit être à sa place.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Mais je maintiens que, dans le compte rendu, vous avez dit « inspection » et que le terme a disparu.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Mais vous pouvez le maintenir. Ce n'est pas la réalité.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Mais si, c'est la réalité.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Vous faites des fantasmes...

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Non. C'est la réalité. Gardez votre sang-froid.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Qui vote contre ce procès-verbal des débats ? 1 voix.  
Qui s'abstient ? 6 voix.  
Le PV est adopté.

Nous passons au rapport n° 100 qui porte sur l'ingénierie et l'organisation territoriale dans le cadre des aides aux communes. Je vais demander à chacun des élus(es) de faire une présentation assez rapide de ces rapports puisque nous les avons déjà vus en commission.

Madame Christine HUGON, vous pouvez présenter le rapport n° 100.

**Rapport n° 100 : Aides aux Communes – Ingénierie et organisation territoriale – Politique départementale et budget 2025 « Ingénierie, contrats Territoriaux et structures de développement »**

**Madame HUGON, présidente de la commission territoires et attractivité**

En ce qui concerne l'ingénierie territoriale, le Département souhaite accompagner les collectivités lozériennes pour un développement durable et équilibré du

territoire.

Le Département soutient financièrement les projets des collectivités par l'intermédiaire des contrats territoriaux, et plus particulièrement la troisième génération qui est nommée « Ensemble, faire réussir la Lozère ».

Dans le domaine de l'ingénierie de projets et du soutien en faveur des structures de développement

Le Département va poursuivre son action, de sorte que nos collectivités territoriales puissent bénéficier des conseils, de l'expertise et de l'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre de leurs projets.

Le Département poursuivra l'accompagnement des projets structurants initiés par les territoires.

Par ailleurs, Lozère Ingénierie continuera ses missions d'accompagnement technique et juridique au service des collectivités locales.

Il est prévu que le Département soutienne financièrement, au titre de ses contributions statutaires, le PNR Aubrac, le Syndicat Mixte du Bassin du Lot, et il accompagne en subventions l'ADEFPAT et les territoires pour leurs missions d'accueil.

Dans le domaine de la solidarité financière avec les collectivités locales

Le 25 octobre 2021, le Département avait validé la mise en place d'une nouvelle génération de contrats territoriaux dénommée « Ensemble pour faire réussir la Lozère ». Ils sont dotés de 40 M€ pour la période 2022-2025. La mise en œuvre sera poursuivie en 2025 pour la dernière année d'attribution, notamment dans le cadre de la définition des opérations retenues au titre des fonds de réserve d'appui au territoire 2025 pour 1 M€, avec un accompagnement des projets structurants et des projets en lien avec les orientations prioritaires de contrats « attractivité et transition » par l'intermédiaire du FRED, et avec un accompagnement des opérations retenues à des appels à projets ou bénéficiant de fonds Leader à travers le Fonds de réserve pour les appels à projets.

Afin de bien veiller au bon avancement de ces opérations, il y a un questionnaire qui a été envoyé à tous les bénéficiaires, et des comités de suivi des contrats territoriaux seront organisés en début d'année, comme ce qui avait été fait en 2024.

Le Département intervient également dans le domaine de l'immobilier d'entreprise, touristique et collectif.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, il est proposé de voter une enveloppe de 307 250 €. Cette enveloppe est détaillée de la façon suivante :

- \* 27 500 € pour les subventions aux structures de développement local
- \* 279 750 € pour les participations et cotisations aux structures d'accompagnement des collectivités, de développement local, de développement touristique et dans le domaine de l'Europe dont le Département est membre.

Je pense avoir fait le résumé du rapport.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Avez-vous des questions à poser ou des commentaires à faire ?  
Madame PANTEL, vous avez la parole.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Nous, nous avons été saisis par plusieurs élus qui sont quand même assez inquiets de la fin des contrats territoriaux. Vous parliez de la réunion sur la RN 88 ; c'est un sujet qui a été évoqué, et plusieurs élus vous ont dit que les contrats territoriaux cela permettait d'avoir de la visibilité et qu'ils y étaient favorables. Avez-vous prévu de consulter les élus du département, pas ceux de l'assemblée départementale, tous les élus qui bénéficient aujourd'hui des contrats territoriaux ?

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Nous voulons changer de programmation et de braquet parce que, malheureusement, et pour deux facteurs essentiels, le fait d'avoir des contrats territoriaux cela ne fonctionne que moyennement. Alors pourquoi ont-ils été mis en place ces contrats territoriaux ? Cela remonte à dix ans quasiment. Ils ont été mis en place parce qu'il y avait de la volonté au niveau de la programmation notamment du côté de la Région, et nous voyons bien que la Région est en train de sortir de cette programmation pluriannuelle.

Il y a un deuxième facteur, et cela apparaît dans le budget. Le dernier contrat porte sur les années 2022, 2023, 2024 et 2025. Il y a eu 40 M€ d'engagements en 2022 pour ces quatre années. Nous sommes à fin 2024 ; il reste 32 M€ à programmer. Donc, pour moi, il y a une problématique qui est liée à l'organisation de ces contrats et au fait que les collectivités ont du mal, pour diverses raisons, à programmer des opérations, et donc le Département n'engage pas ses moyens financiers au moment où il le faudrait certainement.

C'est pour cela que nous voulons changer de stratégie. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, nous adopterons une programmation annuelle qui sera cadrée. En fonction de l'évolution des deux dernières années et demie, nous voulons changer la programmation pour revenir à une programmation annuelle, compte tenu que l'État, en l'occurrence l'ancien Préfet CASTANET, a mis autour de la table les financeurs dans le cadre d'une conférence des financeurs qui regroupe l'État, le Département, la Région et, au besoin, sur certains sujets, les agences de l'eau en particulier. Dans le cadre de nos politiques et des politiques de l'État, nous voulons nous caler sur une programmation annuelle.

**Monsieur BRUN**

J'ai juste un point à ajouter par rapport à la programmation annuelle ; c'est qu'en aucun cas cela ne résout le problème de la projection des collectivités.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Là aussi, je ne l'ai pas dit, nous avons des collectivités qui se projetaient parfois sur des projets par rapport auxquels elles s'aperçoivent qu'un, deux ou trois ans après, le projet n'est pas réaliste ou pas réalisable. L'exemple que nous avons vécu sur cette contractualisation, il est marquant. Il devrait inciter tout le monde à se dire que, finalement, la programmation annuelle doit être la meilleure dans le sens où, quand nous avons programmé en 2021 pour les 4 années suivantes, nous n'avions pas la problématique de

l'inflation. La problématique de l'inflation a fait exploser les projets ; d'où une difficulté pour un certain nombre de collectivités d'arriver à trouver les crédits nécessaires soit en propre, soit par d'autres accompagnements, pour pouvoir réaliser ces investissements-là.

Ce que je t'ai dit l'autre jour, c'est qu'une programmation pluriannuelle c'est séduisant sur le papier, mais dans la réalité la programmation pluriannuelle a ses contraintes aussi.

### **Monsieur BRUN**

Elle permet de se projeter. Je prends un exemple de cette année, puisque je l'ai appris hier. Au niveau de la DETR, apparemment, la date limite de programmation sera fixée au 1<sup>er</sup> février. Je ne sais pas si tu as eu l'information.

### **Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Le 1<sup>er</sup> février, c'est pour le dépôt des dossiers.

### **Madame HUGON, présidente de la commission territoires et attractivité**

Le 1<sup>er</sup> février, c'est pour le premier dépôt de dossiers. Avant de faire procéder au vote, je voudrais préciser un point. J'ai simplement oublié d'indiquer qu'il va être rajouté un nouveau dispositif en faveur du « Ciel Étoilé » qui a été intégré dans le programme « attractivité et transition » sur le FRED et également un nouveau dispositif d'aide à l'acquisition de matériels pour l'entretien de la voirie pour les communes de moins de 300 habitants.

### **Madame Sophie PANTEL, députée**

Enfin, moi, je veux quand même rajouter, en complément de ce que dit Jean-Louis, c'est que ce qui remonte des communes c'est que l'avantage des contrats territoriaux c'est qu'il y avait des critères objectifs. Cela permettait cette visibilité et surtout cela permettait une discussion à l'échelle des territoires pour aussi éviter certains doublons que nous avons pu connaître par le passé où chacun voulait son infrastructure à court terme. Moi, je pense que c'est une erreur d'abandonner le dispositif tel qu'il existait jusqu'à maintenant, mais nous verrons bien ce qu'il en sera dans l'avenir. Je note quand même que, tout à l'heure, on nous reprochait de ne pas avoir prévu des crédits pour des opérations, mais que, là, il y a 32 M€ qui ne soient pas consommés. Donc, dans la même séance, on est capable de nous dire que nous avons trop prévu ou qu'on n'a pas assez consommé.

### **Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Eh bien oui, c'est la réalité, je suis désolé. Vous avez fait rêver du monde, mais sans avoir la capacité à réaliser tous vos rêves.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ?

### **Madame Sophie PANTEL, députée**

Je m'abstiens parce que vous annoncez la fin des contrats territoriaux.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Nous notons 3 abstentions : Didier COUDERC, Sophie PANTEL et Johanne TRIOULIER qui s'abstiennent.

Les autres élus sont favorables.

Le rapport n° 100 est adopté

Nous passons au rapport n° 101.

**Rapport n° 101 : Attractivité et accueil de nouveaux arrivants – Politique départementale et budget 2025 « Attractivité et démographie médicale »**

**Madame HUGON, présidente de la commission territoires et attractivité**

Le rapport n° 101 concerne la politique départementale et le budget 2025 sur l'attractivité et la démographie médicale.

En ce qui concerne l'accueil et l'attractivité

La politique publique d'accueil et d'attractivité sera poursuivie en 2025.

En ce qui concerne la politique départementale en faveur de la démographie médicale

Nous prévoyons d'amplifier les actions de prospection à destination des professionnels de santé, par le biais des congrès des internes, des journées d'accueil des internes, des bourses engagement. Ces bourses d'engagement seront réévaluées ; elles étaient à 700 €, elles passeront à 800 €.

Pour l'investissement dans le cadre de l'installation, l'aide sera poursuivie pour accompagner les chirurgiens dentistes, les kinés, les médecins et les orthophonistes.

Une adaptation du dispositif est réalisée pour s'adapter au nouveau zonage ARS dans un principe de subsidiarité.

Une évolution sera proposée en Conseil départemental en mars pour des soutiens pour les installations de professionnels de santé.

Ensuite, il y aura différentes actions de formation ou de mise en situation des internes ou jeunes médecins qui seront proposées en relation avec les pompiers, l'ALUMPS et les médecins correspondants SAMU.

Pour les crédits de fonctionnement, il est proposé de voter une enveloppe de 105 000 €, dont :

\* 25 000 € pour les actions d'accueil et d'attractivité

\* 80 000 € pour la démographie médicale.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Madame HUGON. Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Non.  
 Pas d'oppositions.  
 Pas d'abstentions.  
 Le rapport n° 101 est adopté.

Nous passons aux rapports relevant de la commission jeunesse, éducation et citoyenneté. Mme BREMOND présente le rapport n° 200.

**Rapport n° 200 : Jeunesse – Politique départementale et budget 2025 « Jeunesse »**

**Madame BRÉMOND, présidente de la commission jeunesse, éducation et citoyenneté**

Je vais essayer d'aller vite. Le rapport n° 200 porte sur la politique départementale et le budget 2025 « Jeunesse ».

Pour rappel, la politique jeunesse vise à accompagner les jeunes à devenir des citoyens responsables

En 2023, la stratégie votée a été déclinée pour répondre aux enjeux identifiés par et pour les jeunes.

L'action phare de cette stratégie, c'est la mise en place du CDJ en novembre 2023. En 2024, se sont tenues plusieurs sessions de travail avec les jeunes élus en janvier, mars et mai à Marvejols, Florac et Langogne. La session plénière d'octobre, lors de laquelle les jeunes devaient se prononcer sur les trois actions à mettre en œuvre, a été annulée pour cause de mauvaise météo, mais néanmoins ils ont pu voter en ligne et les travaux ont pu se poursuivre. Une dernière séance se tiendra en février 2025, préalablement à la mise en œuvre des actions, à savoir :

- Le 5 mars, l'événement sport à Florac pour l'application mobile. Il s'agit de recenser toutes les infrastructures sportives qui sont présentes sur le département et d'en faire une application mobile pour pouvoir renseigner tous les jeunes de ce que l'on peut trouver sur le territoire ;

- Le 12 mars, à Mende, une conférence sur les métiers et les dangers du numérique, qui se tiendra à l'espace Georges Frêche ;

- Le 19 mars, à Marvejols, un ciné-débat avec une projection d'un court-métrage réalisé par les jeunes du CDJ sur le harcèlement.

Pour rappel, un budget de 10 500 € dédié aux actions que je viens d'indiquer est réparti comme suit :

- \* 5 000 € pour l'application Sport
- \* 4 000 € pour la conférence des métiers et dangers du numérique
- \* 1 500 € pour la réalisation du film sur le harcèlement.

Il est prévu en 2025 de mettre une autre action en place, à hauteur de 4 000 €, sur de la prévention.

Pour les actions récurrentes, nous avons :

- le Challenge jeunes qui, en 2024, a vu un nouveau format mis en œuvre, à savoir le multi-partenariat afin de permettre de mutualiser les financements des différents partenaires que sont la MSA, la CCSS, le SDJES de la DSDEN. L'objectif étant de pouvoir couvrir un plus large panel de projets qui sont portés par les jeunes.

- le Pass'jeunesse. Là, il est proposé de poursuivre le Pass'jeunesse puisque, pour l'année 2023-2024, nous avons enregistré 10,5 % de plus de chéquiers Pass'jeunesse qui ont été distribués que l'année précédente. Il est donc proposé de poursuivre cette action, en étudiant la possibilité de mise en œuvre d'un Pass'jeunesse numérique ; ce qui nous permettra de ne plus avoir des dates butoirs de consommation.

- l'éducation à l'environnement au travers des CEEL (Contrats Éducation Environnement Lozère) qui sont élaborés par les enseignants à destination des élèves du premier cycle.

- l'aide aux jeunes sportifs, en sachant qu'en 2024 11 jeunes sportifs ont bénéficié de l'aide individuelle et 3 de l'aide au titre.

- l'aide à la conduite accompagnée qui prévoit, pour l'année 2025, une enveloppe de 25 000 €, en sachant qu'en 2023 nous avons connu une évolution puisque l'aide est attribuée en fonction du quotient familial, les aides sont plus élevées pour les quotients familiaux inférieurs ou égaux à 800.

Nous avons ensuite les actions prévisionnelles.

Là, nous proposons de travailler à renforcer l'attractivité de la Lozère auprès des étudiants en organisant des sessions d'information auprès des étudiants d'établissement post-bac en Lozère, et l'objectif étant de leur présenter les possibilités d'emploi et de reprise d'activité en Lozère à la suite de leur formation, bien évidemment en lien avec les chefs d'entreprise, un peu à l'image de ce que nous pouvons pratiquer au niveau des parrainages dans le cadre de la Mission Locale.

Ensuite, un travail en partenariat avec des étudiants de la licence CNEA de l'Unîmes a été initié, notamment par la réalisation d'un clip vidéo. L'objectif de ce clip vidéo serait de déconstruire les stéréotypes négatifs qui entachent l'image de la Lozère. Il s'agit de prendre le contrepied à ce que nous pourrions entendre du style : « c'est loin, il n'y a rien à faire ». Ce qu'ont souhaité les jeunes, c'est de pouvoir réagir à leur manière pour indiquer que, si, la Lozère c'est bien, il y a beaucoup de choses à faire et à voir.

#### Sur les informations financières

Nous vous proposons de mettre en place cette politique en faveur de notre jeunesse avec un engagement financier en fonctionnement de 192 000 € dont :

- \* 25 000 € pour le programme d'aide à l'apprentissage anticipé de la conduite
- \* 79 000 € pour le Pass'jeunesse
- \* 35 000 € pour l'aide aux jeunes sportifs et aux associations
- \* 21 000 € pour le Conseil départemental des Jeunes
- \* 16 500 € pour les Contrats d'Éducation à l'Environnement Lozère et la « Journée départementale de l'éducation à l'environnement »
- \* 16 000 € pour les autres actions existantes ou à mettre en place.

Par ailleurs, nous vous proposons d'approuver l'inscription des crédits à la section de fonctionnement à hauteur de 192 500 €.

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 17 décembre 2024 – 9 h 55*

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Madame BREMOND. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non.  
Y a-t-il des oppositions ? Non.  
Y a-t-il des abstentions ? Non.  
Le rapport n° 200 est adopté.

Je précise que, pour ces premiers rapports, comme un certain nombre qui suivent, en commission il y avait eu un avis favorable à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 201.

**Rapport n° 201 : Enseignement – Politique départementale et budget 2025  
« Enseignement »**

**Madame BRÉMOND, présidente de la commission jeunesse, éducation et citoyenneté**

Le rapport n° 201 porte sur la politique départementale et le budget 2025 sur l'enseignement.

Le premier point porte sur les collèges. Bien évidemment, le budget que nous votons dans le cadre de ce rapport ne concerne que le fonctionnement interne des établissements puisque le détail des investissements qui relèvent des bâtiments des collèges et de l'informatisation fera l'objet de rapports distincts.

Au titre de l'année 2024, l'action du Département pour ces collèges s'est traduite par :

- le financement d'actions pédagogiques ;
- le démarrage de la reprise du parc informatique administratif ;
- le déploiement d'un logiciel de gestion de la restauration scolaire dans tous les collèges ;
- le déploiement de chariots ergonomiques pour les agents chargés de l'entretien des locaux ;
- la mise en œuvre de formations pour les agents.

Nous vous proposons en 2025 de reconduire ces actions avec quelques aménagements, à travers les dispositifs suivants :

- la dotation départementale de fonctionnement ;
- le programme d'aide aux transports pour les actions pédagogiques ; le règlement a été modifié pour élargir les aides aux transports à tous les projets et pas uniquement vers les équipements sportifs ;
- l'aide aux actions menées dans le cadre des projets pédagogiques. Selon la volonté de la commission qui étudie les projets pédagogiques, nous vous proposons de modifier le règlement pour exclure du programme les séjours de ski dans les Alpes et les Pyrénées. Cela, ça a été soulevé au niveau de la commission qui étudie les projets pédagogiques. Je rappelle que nous avons une enveloppe qui s'est réduite ; nous avons donc des choix à faire avec des critères objectifs à apporter ;
- la participation au dispositif « collège au cinéma » et aux Scènes croisées de Lozère
- l'aide à l'acquisition de matériel pédagogique pour les collèges publics ;

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 17 décembre 2024 – 9 h 55*

- l'aide à l'investissement des collèges privés ;
- l'aide à l'acquisition de matériel pédagogique et informatique pour les collèges privés ;
- l'aide aux collégiens pour des séjours à l'étranger hors temps scolaire ;
- l'aide au transport des élèves des écoles pour l'apprentissage de la natation.

En plus de ces dispositifs, le Département a mis une politique forte d'accompagnement des établissements pour favoriser l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective, notamment au travers de la plate-forme Agrilocal, mais aussi du PAT et de la lutte contre le gaspillage. Ces aides sont accordées aux collèges qui remplissent bien évidemment les objectifs de la loi Egalim.

#### Sur l'enseignement supérieur

Guylène présentera tout à l'heure les orientations budgétaires sur l'enseignement supérieur.

La loi prévoit que le financement de l'enseignement supérieur intervient dans le cadre d'une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivité.

En 2024, le Département a maintenu son action pour l'enseignement supérieur.

En 2025, nous vous proposons de poursuivre notre soutien financier :

- à l'antenne de Mende de l'Université de Nîmes pour les différentes formations et l'échange d'étudiants avec la province du Guizhou en Chine ;

- à la Faculté d'Éducation, École Supérieure du Professorat et de l'Éducation, qui propose aujourd'hui un cursus complet du baccalauréat au master ;

- au dispositif « Campus connecté » ;

- aux étudiants qui vont étudier à l'étranger et à Paris. Nous vous proposons, à partir de janvier 2025, de plafonner notre aide à trois années universitaires et de diviser notre participation par 2 ;

- aux étudiants chercheurs ; nous vous proposons de l'ouvrir aux étudiants étrangers inscrits dans un établissement de l'union européenne et pas seulement français.

Par ailleurs, le Département apporte une aide à certains organismes associés à l'enseignement tels que CANOPE, la Ligue de l'enseignement, l'Association départementale des pupilles de l'enseignement.

#### Les informations financières pour 2025

Nous vous proposons :

- une inscription de crédits de fonctionnement pour 2 030 810 € ;
- une inscription de crédits d'investissement pour 1 242 000 €.

Dans les crédits d'investissement, nous avons les autorisations de programme 2025 pour que nous puissions poursuivre notre politique de soutien aux investissements, en particulier :

- une opération « Subventions aux collèges et lycée ». Là, je rappelle que c'est sur six années, pour un montant total de l'opération 2025 de 805 000 €, avec des crédits sur 2025 à hauteur de 354 000 € et des crédits pour la période 2026-2030 à hauteur de 451 000 € ;

- une opération « Acquisition de mobilier et matériel pour les collèges ». Là, nous avons un montant total de l'opération de 437 000 €, avec des crédits sur 2025 à hauteur de 110 000 € et des crédits sur la période 2026-2030 à hauteur de 327 000 €.

Nous vous proposons :

- d'approuver la politique départementale 2025 « enseignement » ;
- de voter l'autorisation de programme 2025 « enseignement-sports » à hauteur de 1 242 000 € et son calendrier de crédits de paiement ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2025, à la section d'investissement, à hauteur de 464 000 € ;
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de 2 030 810 €.

#### **Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Madame BREMOND. Est-ce que cette présentation suscite des commentaires ou des questions ? Madame PANTEL, vous avez la parole.

#### **Madame Sophie PANTEL, députée**

Moi, j'avais une question à poser à Mme BREMOND. Si j'ai bien compris, c'est élargissement de l'aide aux transports pour tous les projets pédagogiques, donc au-delà de l'apprentissage de la natation. Vous avez aussi indiqué une baisse de l'enveloppe. Du coup, si vous avez le choix entre un projet d'apprentissage de la natation et un autre projet pédagogique, quelle priorité allez-vous faire ? Il me semble que l'apprentissage de la natation c'est quand même essentiel en termes de sécurité.

#### **Madame BRÉMOND, présidente de la commission jeunesse, éducation et citoyenneté**

L'apprentissage de la natation, c'est quelque chose qui est obligatoire au niveau des collèges. Donc, bien évidemment, nous irons d'abord sur l'aide aux actions qui sont obligatoires. Après, je pense que vous savez très bien que le financement des projets pédagogiques c'est quelque chose de facultatif. Sur l'enveloppe « enseignement – jeunesse », nous avons commencé déjà par cibler tout ce qui était obligatoire, et ensuite nous irons sur du facultatif. Mais bien entendu que nous prioriserons ce qui est d'abord obligatoire et le plus important.

#### **Madame Sophie PANTEL, députée**

Merci pour la réponse.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Nous avons eu des remontées d'ailleurs de certains principaux par rapport à ces questions de limite du nombre de soutiens de projets pédagogiques. Nous aurons l'occasion d'en reparler parce qu'il faut que nous retravaillions un peu le dossier.

**Madame BRÉMOND, présidente de la commission jeunesse, éducation et citoyenneté**

Nous avons une réunion prévue très prochainement

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 201 est adopté à l'unanimité.

Nous allons passer au rapport relevant de la solidarité sociale. Françoise AMARGER-BRAJON présente ce rapport très important.

**Rapport n° 300 : Solidarité Sociale – Politique et budget 2025 « Solidarité Sociale »****Madame AMARGER BRAJON, présidente de la commission des solidarités humaines**

Ce budget sur les solidarités humaines a été présenté en détail lors des commissions organiques.

Le budget 2025 qui est accordé aux solidarités humaines s'inscrit dans un contexte national incertain, nous le savons, avec de nombreuses évolutions conjoncturelles ou réglementaires à venir.

Il s'établit à 56,5 M€ dans sa section de fonctionnement, et à 1 M€ dans l'investissement.

Cette évolution traduit la volonté du Département :

- de prioriser, au sein de son budget général, l'ensemble des politiques sociales ;

- de porter une attention particulière à toutes les personnes en situation de vulnérabilité, les familles, les enfants, les personnes en situation de précarité, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap. Vous connaissez tous maintenant toute la politique sociale.

**En ce qui concerne la politique autonomie**

Nous avons prévu un budget de 36 540 000 €. Les crédits inscrits à ce budget 2025 au titre de l'autonomie prennent en compte, tout comme en 2024, l'ensemble des mesures nationales que le Département entend décliner localement, ainsi que ses propres mesures de soutien.

Pour les personnes âgées, 17 015 000 € sont nécessaires, dont :

\* 5 750 000 € pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Outre l'APA, le budget 2025, compensé partiellement par des concours attribués par la CNSA, intègre l'évolution de la structure de la pyramide des âges de notre population.

Le Département finance également l'intervention d'aides ménagères ou le portage de repas à domicile au titre de l'aide sociale à domicile pour les personnes non éligibles à l'APA.

\* 9 035 000 € pour l'hébergement des personnes âgées.

Le Département prend en charge les frais d'hébergement en établissement des personnes âgées.

Pour garantir la qualité de l'accueil en établissement, le Département maintient son engagement sur l'investissement pour rénover ou adapter les établissements.

Responsable de la tarification de la section hébergement en lien avec les demandes des EHPAD, le Département apportera une attention particulière à la fixation des prix de journée.

\* 2 230 000 € pour les subventions, participations et actions de soutien.

L'année 2025 permettra le financement des actions notifiées par la CFPPA en 2024, que ce soit pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention et le soutien des résidences autonomie puisque nous allons en avoir plusieurs maintenant.

Le Département poursuit son engagement auprès des services d'aide et d'accompagnement à domicile signataires d'un CPOM.

Les crédits inscrits en 2025 permettront également de financer la revalorisation des métiers du maintien à domicile, mesure compensée pour partie par la CNSA.

Pour les personnes en situation de handicap, nous inscrivons 19 525 000 €, dont :

\* 6 155 000 € pour le maintien à domicile des personnes en situation de handicap

\* 12 665 000 € pour l'aide sociale à l'hébergement.

\* une participation pour la MDPH de 430 000 €. Il y a une montée en charge des demandes

\* 275 000 € pour les subventions, participations et actions de soutien. Ces 275 000 € seront attribués aux associations qui œuvrent dans ce secteur concernant les personnes en situation de handicap

Nous passons à la politique insertion et action sociale. 10 210 000 € sont nécessaires.

Cette politique regroupe les missions inhérentes aux domaines de l'insertion et de l'action sociale. 2025 sera marquée par la poursuite de la déclinaison de la réforme de France Travail et du Pacte des solidarités.

Pour l'insertion, il est prévu 9 810 000 €, dont :

\* 8 240 000 € pour les aides directes (le rSa, les aides financières accordées dans le cadre de l'insertion).

\* 1 368 000 € qui seront consacrés à l'accompagnement et aux actions d'insertion. C'est une politique volontariste de soutien aux actions d'insertion, qu'il s'agisse de chantiers d'insertion ou d'actions inscrites dans le PDI. Certaines de ces actions sont et

seront valorisées au titre du Pacte des solidarités et des recettes sont attendues pour l'ensemble des actions réalisées à ce titre.

\* 200 000 € pour les contrats aidés.

Pour l'action sociale, 400 000 € sont prévus, dont :

\* 80 000 € pour les aides individuelles. Les aides individuelles sont les mesures d'accompagnement social personnalisé et différents secours pour des frais de transports.

\* 320 000 € pour les subventions et participations aux associations qui travaillent dans le domaine de l'action sociale.

Nous passons à la politique enfance-famille, pour laquelle nous inscrivons 9 730 000 €.

9 420 000 € sont prévus pour l'aide sociale à l'enfance.

80 % des dépenses de l'aide sociale à l'enfance concernent la prise en charge des frais d'hébergement des mineurs et jeunes majeurs.

Les 20 % qui restent intègrent les mesures alternatives au placement, en l'occurrence les AEMO, les TISF, les Tiers Dignes de Confiance.

Le budget 2025 prend en compte la progression d'activité observée ces dernières années. Comme nous le disions lors des commissions organiques, l'augmentation du nombre de mesures complexes et le travail engagé pour limiter les sorties sèches de l'ASE montent en charge.

Nous prévoyons :

\* 7 490 000 € pour l'hébergement, c'est-à-dire les prises en charge d'enfants confiés au titre de l'ASE ;

\* 1 856 000 € pour les prestations individuelles ;

\* 74 000 € pour des subventions et participations, pour soutenir les associations qui travaillent dans la prévention, qui assurent des missions auprès des familles et autour de l'enfance.

Pour ce qui est de la protection maternelle infantile, nous inscrivons une enveloppe de 310 000 €.

Cette mission regroupe toutes les actions de prévention et de promotion de la santé exercées directement sur le territoire par des professionnels médicaux et paramédicaux du Département ou par des associations.

L'enveloppe de 310 000 € se répartit ainsi :

\* 267 000 € sont inscrits pour les subventions et les participations.

\* 43 000 € pour d'autres dépenses. Ce sont des dépenses pour fonctionner, c'est-à-dire l'achat de petit matériel, les équipements, les médicaments, les vaccins, les prestations de service.

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 17 décembre 2024 – 9 h 55*

Ainsi, en conclusion, nous avons :

- \* 36 540 000 € pour tout ce qui est maintien de l'autonomie
- \* 10 210 000 € pour ce qui est de l'insertion et de la proximité
- \* 9 730 000 € pour l'enfance-famille
- \* 20 000 € pour les services généraux.

Ce qui fait un total de 56 500 000 €.

Pour ce qui est de la section d'investissement :

Pour l'autonomie, pour la modernisation des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, le Département apporte aux EHPAD un financement à des projets de reconstruction lourde ou de rénovation et de mise aux normes de sécurité.

Pour l'opération « Programme Modernisation et Réhabilitation des EHPAD », l'autorisation de programme 2025-2030 correspond à un montant d'opération de 6 800 000 € et les crédits de paiement pour 2025 s'établissent à 950 000 €.

Pour le secteur enfance-famille, pour les crèches, il s'agit de petits investissements. Le montant de l'opération 2025-2030 s'établit à 200 000 €, et les crédits de paiement pour 2025 sont inscrits à hauteur de 50 000 €.

Le Président vous propose :

- d'approuver la politique départementale 2025 « Solidarité Sociale » ;
- d'approuver le budget primitif, l'inscription des crédits à la section de fonctionnement à hauteur de 56 500 000 €, et sur la section d'investissement à hauteur de 1 000 000 €.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Madame AMARGER BRAJON. Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Non. Je veux juste rajouter un petit point concernant les investissements. En fait, il y a des engagements qui ont été pris, Madame PANTEL, sur les PPI. Quand vous écrivez à des maisons de retraite comme quoi le Département va accompagner les investissements, pour moi cela vaut forme d'engagement. Nous avons donc l'engagement, et en même temps nous n'avons pas les sommes dans les autorisations de programme.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Mais arrêtez, vous racontez n'importe quoi.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Eh oui, Madame PANTEL.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Vous racontez vraiment n'importe quoi sur le fonctionnement d'une institution. Ce n'est pas sérieux dans une assemblée départementale. Nous ne sommes pas au café du commerce.

**Monsieur BRUN**

J'ai juste une question, mais qui n'a pas forcément de lien avec le rapport. Simplement, au niveau de la Loi Spéciale, j'aurais voulu savoir si cette loi permet le versement des aides « Zone de Revitalisation Rurale » ou pas. Alors je sais que cela a une importance particulière pour les établissements médico-sociaux.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Je ne sais pas si elles sont gelées.

**Madame Gyslène PANTEL, sénatrice**

Normalement non. J'ai demandé la réponse, je viens de l'avoir.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Tu veux savoir si c'est dans la Loi Spéciale ?

**Monsieur BRUN**

Oui.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Non, cela n'y est pas. Dans la Loi Spéciale, il y a l'autorisation de prélever les impôts et de réaliser les emprunts, c'est tout.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

S'il vous plaît, Madame Sophie PANTEL, il y avait Mme Gyslène PANTEL qui avait la parole.

**Madame Gyslène PANTEL, sénatrice**

C'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Au niveau de notre groupe, nous avons déposé un amendement là-dessus mais cela ne passera pas.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

C'est à vous, Madame PANTEL.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

J'ai indiqué les trois parties, et il n'y a aucun amendement qui est recevable en fait. Après, on peut s'amuser à en déposer pour le plaisir de dire qu'on en a déposé, mais ils sont tous inconstitutionnels.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Nous avons intérêt à ce qu'il y ait un gouvernement rapidement et que, derrière, au mois de janvier, ils travaillent sur un budget.

Y a-t-il des oppositions sur ce rapport n° 300 ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 300 est adopté.

Mme BOURGADE présente le rapport n° 400 sur le patrimoine.

**Rapport n° 400 : Patrimoine – Politique départementale et budget 2025  
« Patrimoine »**

**Madame BOURGADE**

Pour 2025, il est proposé de poursuivre l'engagement du Département en faveur de la conservation du patrimoine à travers différents dispositifs :

- l'aide à la restauration
- l'aide aux propriétaires privés
- l'aide au fonctionnement des équipements culturels
- l'aide à la gestion du patrimoine culturel des collectivités, des associations et des particuliers
- la valorisation de l'inventaire et du patrimoine
- l'aide en faveur des associations patrimoniales.

Il est prévu également de continuer les travaux sur le centre d'interprétation mégalithique des Bondons. Aujourd'hui, la scénographie est en cours d'élaboration.

Certains de ces lieux emblématiques sont privés, pourtant remarquables par leur intérêt historique et archéologique. Ils font partie de notre patrimoine collectif. Un soutien financier aux propriétaires qui les restaurent permet de les ouvrir au public.

Concernant nos sites départementaux, il y a Javols. Le Département continuera à apporter une aide au fonctionnement de la salle d'exposition et à l'entretien des abords en collaboration avec la Région Occitanie.

Pour le Domaine de Boissets, la réflexion menée avec l'entente interdépartementale Causses et Cévennes pour mettre en place le premier Haut Lieu de l'Agropastoralisme méditerranéen est arrivée à son terme. Une exposition permanente a été ouverte dans deux maisons du Domaine de Boissets. Elle permet aux habitants et aux visiteurs de comprendre le paysage culturel des Causses et Cévennes.

Depuis 2023, le Département a pris en régie l'ouverture du domaine. Les visiteurs peuvent bénéficier du dispositif des micro-folies et de plusieurs autres acteurs culturels. Ce dispositif continuera avec une nouvelle organisation en 2025.

Concernant le Château de Saint-Alban, le Département a engagé le projet de restauration du château. Il va bénéficier de l'aide de la Mission Bern, ayant été choisi comme site départemental remarquable.

Lié à l'hôpital François-Tosquelles par un bail emphytéotique, le Département a souhaité devenir pleinement propriétaire des murs.

Le recrutement d'un architecte du patrimoine est effectif et l'année 2024 a été consacrée à l'établissement des diagnostics, et les travaux commenceront en 2025.

Parallèlement, un programme scientifique et culturel a été élaboré. L'objectif est de créer un centre d'interprétation au sein du monument qui traitera de plusieurs thématiques : l'histoire et l'architecture du château, siège d'une des 8 baronnies du Gévaudan et point de départ des battues contre la bête du Gévaudan ; la création d'un asile devenu hôpital psychiatrique de renom grâce à une succession de grands médecins dont le plus emblématique est François Tosquelles ; le château à la source de l'art brut. Les contenus seront abondés par des chercheurs nationaux et internationaux de renom.

Les travaux intérieurs de restauration, notamment des décors du XVIIème siècle, seront menés conjointement à la mise en œuvre du programme scientifique.

Les travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 80 %.

Ensuite, nous avons le centre de conservation et d'études de Lanuéjols.

Comme vous le savez, l'État (la DRAC) avait demandé à ce que nous regroupions les deux dépôts archéologiques, celui de Banassac et celui de Javols. Un terrain a été acquis en septembre 2020. Le Département a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour réaliser le diagnostic et disposer des éléments pour construire un bâtiment. Son financement est intégré au CPER avec 60 % de participation de l'État et 20 % de participation de la Région Occitanie.

Le projet architectural devrait s'engager au cours de l'année 2025, sous réserve bien évidemment des engagements du CPER.

Concernant les crédits d'investissement, il vous est proposé, pour la politique de soutien aux investissements en matière de conservation du patrimoine culturel, de voter une autorisation de programme 2025 « patrimoine » de 977 000 €.

Les inscriptions de crédits de fonctionnement sont de l'ordre de 234 798 €, dont :

- \* 5 000 € pour l'achat de matériel à destination des Communes pour la conservation et le conditionnement de leur patrimoine mobilier ;

- \* 175 000 € pour l'aide au fonctionnement des équipements culturels patrimoniaux ;

- \* 54 298 € pour les animations du Domaine départemental de Boissets.

Concernant les Archives départementales qui sont obligatoires pour les Départements, l'année 2025 verra le déménagement sur les nouvelles réserves.

Les opérations de restauration et de numérisation, en investissements, sont par ailleurs poursuivies.

Les Archives départementales ont mené à bien la suite de leur programmation culturelle avec une exposition sur l'eau, et un travail sur la mémoire du barrage de Naussac a notamment été réalisé.

En 2025, le reconditionnement des fonds va se poursuivre. Les Archives maintiendront les locaux ouverts au public pendant le déménagement sur les réserves.

Concernant les dépenses d'investissement, il vous est proposé pour les Archives un montant d'AP à hauteur de 567 000 € sur six ans.

Pour les dépenses de fonctionnement, toujours pour les Archives, il vous est proposé une dépense de 30 000 € pour 6 axes :

- les Nuits de la Lecture
- la publication de la lettre d'information semestrielle des Archives
- les cours de paléographie et les conférences
- l'activité du service éducatif
- les acquisitions d'ouvrages
- les frais généraux liés à l'organisation de conférences historiques et autres manifestations culturelles.

Concernant le C.A.U.E., soutenu par le Département, poursuivra en 2025 son action avec notamment :

- le conseil aux particuliers
- le conseil aux collectivités
- la sensibilisation sur les thématiques de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement
- la formation en réponse à des besoins identifiés localement.

Le C.A.U.E. bénéficiera d'un financement au travers du reversement d'une partie de la taxe d'aménagement encaissée par le Département.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé :

Au titre de la conservation départementale, du patrimoine et du Domaine Départemental de Boissets :

- d'approuver la politique départementale 2025 « Conservation du patrimoine culturel » ;
- de voter l'autorisation de programme « Patrimoine » à hauteur de 977 000 € et son calendrier de crédits de paiement ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement, à la section d'investissement, à hauteur de 404 000 € ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement, à la section de fonctionnement, à hauteur de 180 500 €.
- d'approuver l'inscription de crédits de paiement, à la section de fonctionnement du budget annexe du Domaine Départemental de Boissets, à hauteur de 54 298 €.

Au titre des Archives départementales :

- de voter l'autorisation de programme 2025 « Archives », à la section d'investissement, à hauteur de 567 000 € ;
- d'approuver l'inscription de crédits de paiement, à la section d'investissement, à hauteur de 155 000 € ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement, à la section de fonctionnement, à hauteur de 30 000 €.

Au titre du C.A.U.E. :

- de prendre acte de la poursuite en 2025 de l'action du C.A.U.E. autour de 4 missions principales considérant qu'il bénéficie d'un financement au travers du reversement d'une partie de la taxe d'aménagement encaissée par le Département.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Madame BOURGADE. Avez-vous des commentaires ou des questions ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 400 est adopté.

Nous allons passer au rapport n° 401 relatif à la politique départementale en faveur du sport.

**Rapport n° 401 : Sport – Politique départementale et budget 2025 « Sport »**

**Monsieur ROBIN, président de la commission sports, culture, patrimoine et vie associative**

Concernant la politique départementale « Sport », il est rappelé dans le rapport que le Département contribue au développement de la pratique sportive à travers un dispositif d'aides allouées aux associations et aux comités sportifs pour leurs actions, ainsi que pour l'achat d'équipements.

Pour 2025, il est proposé, dans le cadre de l'exercice de la compétence partagée « Sport », de reconduire les dispositifs suivants :

- l'aide aux comités sportifs ;
- l'aide au fonctionnement des associations sportives d'intérêt départemental ;
- l'aide aux associations sportives pour l'organisation de manifestations d'intérêt départemental ;
- l'aide aux équipes qui évoluent au niveau national ;
- l'aide à l'achat de véhicule, pour laquelle le Président vous propose d'intégrer la dépense de flocage dans la dépense éligible et d'exclure les dépenses concernant les options éventuelles demandées par les associations ;
- l'aide aux associations sportives pour l'achat d'équipements sportifs.

Concernant les informations financières pour 2025, il est précisé que notre politique « Sports » représente l'engagement financier global suivant :

- des crédits d'investissement à hauteur de 70 000 €, correspondant à l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'achat de véhicules sur 6 ans. Le montant de l'opération 2025 s'établit à 70 000 €, avec des crédits de paiement à hauteur de 35 000 € sur 2025 et des crédits de paiement à hauteur de 35 000 € pour la période 2026-2030.

- des crédits de fonctionnement pour 404 190 €.

Il vous est donc proposé, préalablement au vote du budget 2025 :

- d'approuver la politique départementale 2025 « Sport » ;
- de voter l'opération 2025 « Sport » à hauteur de 70 000 € et son calendrier de crédits de paiement ;

- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2025, à la section d'investissement, à hauteur de 35 000 € ;

- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de 404 190 €.

### **Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Monsieur ROBIN. Avez-vous des questions ou des commentaires à faire sur le sport ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 401 est adopté.

Nous passons au rapport n° 402 qui concerne la culture.

### **Rapport n° 402 : Culture – Politique départementale et budget 2025 « Culture »**

### **Monsieur ROBIN, président de la commission sports, culture, patrimoine et vie associative**

Il est rappelé que le Département mène une politique affirmée en faveur de la culture. Il soutient l'accès à la culture et le développement de la culture sur tout le territoire.

Concernant le soutien aux structures et associations culturelles, le Département s'appuie sur un accompagnement financier des structures et associations culturelles du département pour leur fonctionnement et les manifestations qu'elles organisent à travers les six programmes suivants :

- l'aide au fonctionnement pour les structures culturelles et artistiques d'intérêt départemental ;
- l'aide aux manifestations culturelles et artistiques d'intérêt départemental ;
- l'aide aux associations locales ;
- l'aide à l'édition et à la valorisation des connaissances scientifiques, patrimoniales ou linguistiques ;
- l'aide à la création artistique ;
- l'aide à la pratique amateur.

En outre, le Département est membre du syndicat mixte de l'École départementale de musique de Lozère, conservatoire à rayonnement intercommunal, et à ce titre apporte une contribution annuelle.

L'association Scènes Croisées de Lozère, scène conventionnée d'intérêt national, développe un projet artistique et culturel validé par ses partenaires institutionnels. Le projet proposé par la nouvelle directrice des Scènes Croisées de Lozère devra être validé dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre tous les partenaires institutionnels l'année prochaine afin que la scène conventionnée soit renouvelée avec le nouveau projet artistique.

Il est rappelé aussi dans le rapport que le Département soutient aussi Lozère Logistique Scénique qui propose la mutualisation de moyens techniques et de compétences pour les exploiter.

Une offre culturelle variée et de qualité participe à l'économie, à l'épanouissement des Lozériennes et des Lozériens, ainsi qu'à l'attractivité de notre territoire pour de nouvelles populations. Pour cela, notre politique de soutien à la culture s'orientera autour des propositions qui vont suivre.

S'agissant des programmes d'aides, il est proposé de reconduire, pour 2025, les dispositifs comme suit :

- l'aide au fonctionnement pour les structures culturelles et artistiques d'intérêt départemental ;
- l'aide aux manifestations culturelles et artistiques d'intérêt départemental ;
- l'aide aux associations locales ;
- l'aide à l'édition et la valorisation des connaissances scientifiques, patrimoniales et linguistiques ;
- l'aide à la création artistique ;
- l'aide à la pratique amateur.

Le Département s'investit par ailleurs pour conforter et développer le service public départemental de la culture, à travers les deux structures que sont la Médiathèque départementale de Lozère et les Archives départementales.

Il vous est proposé la reconduction du Pass'Jeunesse. Patricia BREMOND en a parlé tout à l'heure en évoquant les différents points relevant de sa commission.

Le Département aide à la communication à travers le portail culturel qui continue de relayer l'agenda des spectacles et des événements culturels du département.

En ce qui concerne les espaces départementaux à vocation culturelle, le Département met à disposition le hall de l'Hôtel du Département pour des expositions. En 2024, le site départemental de Boissets a proposé d'accueillir des résidences d'artistes. Pour 2025, il vous est proposé de renouveler cette opération dans les mêmes conditions.

Concernant la lecture publique, il est rappelé que le Schéma départemental de la lecture publique 2022-2027, permettant de conforter les actions de la Médiathèque départementale en faveur de la diffusion du livre et de la lecture publique à l'ensemble du réseau, a été approuvé par le Département lors de la réunion du 27 juin 2022.

Aussi, ce schéma vise-t-il à développer et à améliorer la qualité du service de lecture publique en Lozère. Il constitue les bases de l'action de la M.D.L. de 2023 à 2027, autour des quatre axes suivants :

- Poursuivre la structuration du réseau ;
- Développer les publics ;
- Proposer une politique documentaire partagée incluant le numérique ;
- S'inscrire dans une politique de transition écologique et énergétique.

Pour la mise en œuvre de sa politique de lecture publique, le Département oriente son programme sur les actions suivantes :

- un accompagnement financier des communes ou groupements de communes qui investissent dans la création, l'aménagement ou l'informatisation de petites bibliothèques ;

- un accompagnement financier aux intercommunalités qui feront l'acquisition d'un véhicule navette et/ou de son aménagement uniquement dédié au transport de documents nécessaires au fonctionnement d'un réseau de bibliothèques ;

- un accompagnement technique personnalisé des médiathèques à la gestion d'un service de lecture publique ;

- le label « Premières Pages » et ses actions dévolues à la petite enfance ;

- un programme d'animations du réseau avec des actions nationales comme le « Printemps des Poètes », le « Mois du film documentaire » et d'autres déclinées selon les publics et les besoins du territoire ;

- un programme de formations du réseau, d'interventions techniques et de conseils pour la création ou le développement des médiathèques ;

- la poursuite du programme d'acquisitions nouvelles nécessaires au développement des fonds documentaires de notre médiathèque ;

- l'aide au développement de la lecture sur tout le territoire par le prêt de documents physiques et/ou numériques aux différents établissements publics et privés et aux médiathèques ;

- les actions d'aide aux nouvelles technologies et à l'informatisation visant à moderniser et développer les médiathèques publiques du département.

Préalablement à l'examen des dispositions budgétaires, le Président vous propose la reconduction à l'identique des règlements départementaux d'intervention dans le domaine de la lecture publique qui suivent :

- le programme « Aide à l'aménagement des petites bibliothèques ;
- le programme « Acquisition et équipement de véhicules-navettes des bibliothèques intercommunales ;
- le programme « Acquisition de collections nouvelles » ;
- le programme « Interventions techniques personnalisées pour les médiathèques et points lecture ».

Concernant les informations financières :

Le Président précise que notre politique de « soutien aux structures et associations culturelles » représente un engagement financier de crédits de fonctionnement pour 1 174 500 €.

Pour la lecture publique, s'agissant de l'inscription de crédits d'investissement, si elle est approuvée, notre politique 2025 « Lecture publique » représentera une autorisation de programme de 411 000 € sur 6 ans répartis sur les opérations suivantes :

- l'aide à l'aménagement de petites bibliothèques ;
- l'acquisition de collections nouvelles.

Toujours pour la lecture publique, en ce qui concerne l'inscription de crédits de fonctionnement, pour les dépenses de fonctionnement de la M.D.L. une enveloppe d'un

montant de 110 000 € est proposée en vue de la réalisation des opérations suivantes :

- \* 54 000 € pour le programme d'animation et de formation du réseau des médiathèques ;
- \* 7 500 € pour la prise en charge des frais « hébergement, transport, restauration/réception » des bibliothécaires et bénévoles du réseau participant au salon professionnel, aux réunions et formations organisées par la MDL ;
- \* 3 000 € pour l'équipement et la protection des documents ;
- \* 45 500 € pour l'acquisition de diverses ressources numériques, abonnements aux magazines, adhésion aux associations professionnelles et services aux médiathèques.

Il vous est proposé, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et préalablement au vote du budget 2025 :

Au titre du soutien aux structures et associations culturelles :

- d'approuver la politique départementale 2025 « Culture » ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement au budget 2025, à la section de fonctionnement, à hauteur de 1 174 500 € ;

Au titre de la lecture publique :

- d'approuver la politique départementale 2025 « Lecture publique » ;
- de voter l'autorisation de programme 2025 « Médiathèque » à hauteur de 411 000 € sur 6 ans ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement au budget primitif 2025, à la section d'investissement, à hauteur de 146 000 €, dont 21 000 € pour l'opération BIBLI, subventions à l'aménagement des bibliothèques et 125 000 € pour l'opération COLLN, acquisitions de collections nouvelles ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement au budget 2025, à la section de fonctionnement, à hauteur de 110 000 €.

### **Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Monsieur ROBIN. Avez-vous des questions ou des commentaires ?  
Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.  
Y a-t-il des abstentions ? Non.  
Le rapport n° 402 est adopté.

Nous passons au rapport n° 403 qui porte sur le programme départemental d'animation locale.

**Rapport n° 403 : Actualisation du Programme départemental d'Animation Locale (PAL)**

**Monsieur ROBIN, président de la commission sports, culture, patrimoine et vie associative**

Il est rappelé dans le rapport que ce programme est destiné à entretenir la dynamique locale dans les cantons lozériens en soutenant les associations dont l'objet social s'inscrit dans les compétences départementales attribuées par la loi.

S'agissant de l'évolution des critères de répartition, depuis 2016 la répartition de l'enveloppe allouée à ce programme s'établit sur la base des critères suivants :

- \* 20 % part population
- \* 20 % part nombre d'établissements scolaires
- \* 60 % par nombre d'associations.

Chaque année, les données par canton ont été actualisées à partir de la population INSEE et du site de l'Éducation nationale.

En revanche, l'actualisation du critère « part association » n'était pas réalisée. Ainsi, le nombre d'associations recensées n'a jamais évolué. Or, depuis presque 10 années, ce critère a nécessairement évolué sensiblement.

Aussi, et afin d'être au plus juste au regard de ce critère, il est proposé de prendre en compte, non pas toutes les associations enregistrées au niveau de la préfecture, mais de prendre uniquement en compte le nombre d'associations réparties par canton et enregistrées dans la base de données départementale qui gère les aides.

Par ailleurs, n'ayant pas l'information des associations éteintes ou en dormance, c'est le nombre d'associations aidées depuis 2019 (soit 5 années pleines) qui pourrait être retenu.

En tenant compte du nombre d'associations aidées par le Département sur les 5 dernières années, c'est bien plus la réalité du milieu associatif qui est prise en compte pour la répartition de l'enveloppe.

La mise à jour de ces données est indiquée dans un tableau que je ne détaille pas puisque nous avons vu tout cela en commission organique la semaine dernière.

Les nouvelles associations ou de nouvelles demandes d'associations existantes pourront bien être accompagnées comme par le passé.

Sur cette base, sans modifier les autres critères, la simulation des enveloppes affectées à chaque canton s'établirait comme cela est indiqué dans le tableau.

Dans un objectif de solidarité territoriale, et afin de limiter l'impact de cette actualisation sur les enveloppes fléchées par canton, il vous est proposé, en plein accord avec les quatre élus mendois, de diviser par 2 la différence 2024-2025 sur les cantons de Mende et de répartir les 16 120 € sur les 5 cantons en négatif (soit 3 224 € sur chacun des cantons).

A partir de l'année 2026, le critère association sera actualisé en fonction des associations enregistrées dans la base départementale et ayant fait l'objet d'un financement dans les 5 années précédentes.

#### Concernant l'articulation avec les autres programmes

Comme les années précédentes, il vous est proposé de permettre de compléter, avec les aides du PAL, les dossiers également éligibles sur les différents programmes départementaux.

Depuis 2022, sur l'enveloppe du PAL, ont été effectués des transferts de crédits pré-fléchés sur les programmes.

Il est proposé de maintenir le principe des transferts de crédits du programme PAL, par virements de crédits au fur et à mesure du vote des subventions, vers les programmes thématiques dès lors que la subvention allouée au titre du PAL est supérieure à 3 900 €, comme suit :

- Pour les sports : 20 000 €, dont :
  - \* Pour l'AFL : 12 000 € transférés du PAL Mende
  - \* Pour l'ASA48 : 8 000 € transférés du PAL Mende
- Pour les OTSI : 16 000 €, dont :
  - \* 8 000 € transférés du PAL Collet-de-Dèze
  - \* 8 000 € transférés du PAL Saint-Étienne-du-Valdonnez
- Pour le FADE : 4 500 €, dont :
  - \* Pour l'Office de Commerce de Marvejols : 4 500 € transférés du PAL

Marvejols.

#### Le règlement du programme PAL

En ce qui concerne le montant maximum des aides allouées, nous vous proposons de maintenir le montant plafond à 3 900 €.

Concernant les modalités de paiement, il est proposé de maintenir en 2025 les modalités de paiement des aides précédentes, à savoir :

- Pour une subvention inférieure ou égale à 500 € : aide versée sans justificatifs sur la base d'une attestation sur l'honneur ;
- Pour une subvention supérieure à 500 € : aide versée sur présentation de justificatifs de dépenses de fonctionnement de l'année en cours d'un montant minimum égal à l'aide allouée et sur la base d'une attestation sur l'honneur.

En ce qui concerne le cas particulier des dossiers « multi-cantons », il est rappelé que la gestion des dossiers émergeant sur plusieurs cantons est complexe pour les services et difficile à gérer pour les associations puisqu'elles sont obligées d'attendre les dernières propositions d'aide pour connaître l'aide finale qui leur sera attribuée.

C'est pourquoi il vous est proposé d'appliquer la méthode de programmation suivante :

- enregistrement de chaque dossier sur le secteur de rattachement cantonal ;
- passage de chaque dossier en programmation, au fur et à mesure, après avis des conseillers départements concernés ;

- écrêtement du dossier si la dernière proposition amène à un dépassement de 3 900 € ;
- le paiement des aides allouées à la demande au fur et mesure et demande de justificatifs dès que le cumul des aides allouées dépasse les 500 €.

Si vous en êtes d'accord, il est proposé :

- d'approuver les adaptations des critères de répartition, telles que proposées ;
- de valider les modalités d'articulation de ce programme avec les programmes thématiques définis ci-dessus ;
- de maintenir le montant maximum des aides allouées à 3 900 € ;
- de maintenir les modalités de paiement des aides ;
- de valider les modalités de gestion des dossiers émergeant sur plusieurs cantons.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Monsieur ROBIN. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**Monsieur BRUN**

Oui. J'en ai une concernant la troisième partie des critères de répartition, les 60 %, et en particulier l'extraction PROGOS en lien avec les aides attribuées qui modifie – on s'en aperçoit dans les tableaux – fortement l'aide que nous pourrions donner aux associations. Alors l'intérêt sera bien évidemment de donner moins d'aide aux associations, mais d'aider un plus grand nombre d'associations, sachant que certaines associations ne demandaient pas d'aide soit parce qu'elles étaient en dormance effectivement, soit parce qu'elles n'en avaient pas besoin. Mais le résultat, c'est qu'en fait, sur certains cantons, l'aide diminue de façon quand même relativement conséquente. Mais nous avons évoqué cette partie-là en commission organique ; cela nous pose un réel problème, sachant que, sur ce qui est écrit au niveau du rapport, sur la troisième partie, on ne prend plus en compte les associations enregistrées au niveau de la Préfecture, mais celles qui ont été aidées ; cela crée des disparités importantes qui font que cela va être encore plus compliqué à notre avis pour arriver à distribuer l'aide.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Oui, nous en avons discuté en commission. Il y a eu, de mémoire, 4 abstentions.

Madame MANOA, vous avez la parole.

**Madame MANOA**

Alors outre le fait qu'effectivement je trouve dommage que la répartition se fasse sur un nombre d'associations qui est différent de la manière dont nous gérons ce nombre d'associations auparavant, moi j'avais une proposition à faire sur l'ajustement que vous avez proposé, qui est loin de combler les pertes. Mais est-ce que cet ajustement n'aurait pas pu être fait proportionnellement aux différences, et non pas à parts égales pour tous les cantons déficitaires ? C'est-à-dire qu'il y a 5 cantons qui sont négatifs, mais à des

montants très différents les uns des autres. Donc est-ce que la répartition n'aurait pas pu être faite proportionnellement aux montants négatifs de chaque canton ? Voilà, c'est la proposition que je fais. Cela nous aurait permis d'avoir une différence moins grande quand nous avons, comme sur notre canton, 17 000 € de différence.

Je ne vois pas comment nous allons pouvoir répondre à toutes les demandes puisque le montant dont nous disposions était utilisé à 100 %. Je ne sais donc pas comment nous allons pouvoir fonctionner. Si nous avons fait une répartition proportionnelle, cela aurait permis de diminuer un petit peu cette perte.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame PANTEL, vous pouvez intervenir.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Moi, je trouve que, dans ce rapport, vous modifiez en fait le règlement puisque, dans le règlement, il est dit qu'il y a un critère « associations » et à la base nous avons demandé à la sous-préfecture la liste des associations par canton. Si l'on ramène cela à chaque canton, là, en fait, en prenant la liste des associations par canton, mais celle de PROGOS, cela veut dire que vous avantagez très clairement le canton de Mende puisqu'à Mende il y a par exemple les comités départementaux, il y a des têtes de réseaux qui sont financées dans le cadre des programmes départementaux et qui se retrouvent en fait dans le nombre d'associations au profit des deux cantons de Mende. Je trouve que, vraiment, la proposition qui est faite n'est pas juste vis-à-vis de l'ensemble des associations du territoire.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Je vais essayer de répondre. Il y avait trois critères qui avaient été ciblés en 2016. Nous ne changeons pas les critères. Nous retenons toujours le critère « population », le critère « nombre d'associations » et le critère « nombre d'établissements scolaires » sur les cantons.

Quand nous avons su que nous avions ce rapport qui devait être présenté en Conseil départemental, je me suis intéressé de savoir pourquoi il y avait deux critères qui avaient évolué, à savoir les deux premiers : la population et le nombre d'établissements scolaires qui n'a pas dû beaucoup bouger, lui, je vous l'accorde, en sachant que le troisième critère, depuis 2016, on ne l'a pas fait bouger. Je me suis donc intéressé à cette question-là pour savoir comment cela avait été fait. Comme vous l'avez justement souligné, c'était une extraction des associations présentes en 2016 à la sous-préfecture. L'autre jour, en commission, Johanne TRIOULIER a posé la question sur le fait de savoir si le critère que nous essayions d'introduire sur une moyenne sur 5 ans, qui sera glissant au fil du temps et qui consiste à ne tenir compte que des associations que nous finançons, était un bon critère. Eh bien, ce n'est peut-être pas le meilleur critère, mais c'est quand même un critère qui permet d'actualiser le dispositif au fil du temps et de ne pas rester sur une situation figée qui remontait à dix ans.

Compte tenu du fait qu'elle ait attiré l'attention là-dessus, sur l'intérêt d'aller voir cela au niveau de la sous-préfecture, j'ai fait le boulot pour Mende. En 2024, sur les PAL, nous avons, en comme en 2016, 291 associations mendoises. J'ai demandé le chiffre à la sous-préfecture. J'ai le mail de la sous-préfecture. En fait, ils me disent qu'à Mende il y a 603 associations réputées actives. Cela m'interroge un peu sur la façon dont cela a pu être

fait en 2016, comment cela a pu être adapté. Alors je n'ai pas fait le boulot pour les autres cantons, je le reconnais ; il était facile de faire ce travail sur Mende parce que ce sont deux cantons et une commune et il était facile d'avoir le nombre d'associations.

Le fait que nous le fassions évoluer, je pense que c'est un mal nécessaire. Du coup, avec cette proposition, il y a effectivement une très forte augmentation pour Mende, il n'y a pas de souci là-dessus. J'en ai discuté avec Françoise, Régine et François. Nous proposons – c'est le sens de ce rapport – de diviser par 2 le bonus à Mende et en quelque sorte de l'attribuer aux autres cantons qui sont perdants, et il y en a 5 cantons qui sont perdants. Du coup, cela permet de faire revenir La Canourgue en positif, cela permet de rattraper un peu le canton du Collet-de-Dèze, cela permet de rattraper un peu le canton de Florac qui est perdant aussi, cela permet de rattraper un peu le canton de Langogne qui est aussi largement perdant, et cela met presque à zéro, mais pas à zéro, le canton de Marvejols puisqu'il reste perdant aussi. Voilà la proposition qui est faite et sur laquelle je veux vous proposer de voter, en sachant qu'il y a eu 4 abstentions en commission.

Y a-t-il des oppositions ? 5 voix. Vous vous étiez abstenus en commission, et là vous vous opposez.

Y a-t-il des abstentions ? 3 voix : Didier COUDERC, Rémi ANDRÉ et Gilbert FONTUGNE.

Les autres conseillers et conseillères votent favorablement.  
Le rapport n° 403 est adopté. Je vous remercie.

Je veux quand même dire que les Mendois n'étaient pas obligés de partager leur bonus en deux. Personne ne le dit.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Il suffisait de demander à la sous-préfecture d'actualiser les chiffres pour tous les cantons. Cela aurait été quand même plus simple que d'aller prendre PROGOS. Cela veut dire que l'on donne une prime à ceux qui sont déjà financés. Ce n'est pas très juste.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

D'accord... Mais je ne sais pas comment cela a été fait en 2016 parce que, sur Mende, je suis désolé mais il n'y a pas 300 associations qui se sont créées, nous ne sommes pas passés du simple au double.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

C'est ce que je disais à mon voisin, je pense que votre premier chiffre n'est pas bon.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Le premier chiffre, c'est celui qui nous est appliqué depuis 2016.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Je vais demander à la sous-préfecture les chiffres. Mais je pense que cela aurait été plus simple de les leur demander pour tous les cantons.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Les 291 qui sont appliqués aux deux cantons de Mende, c'est le chiffre qui est appliqué depuis 2016. En fait, il y en a 603 réputées actives à la sous-préfecture. Alors je me demande dans quel sens nous ne nous sommes pas fait entourlouper depuis 2016.

**Monsieur BRUN**

Juste une remarque sur le constat et les évolutions à venir, et c'est ce qui est peut-être un peu problématique, c'est qu'on aura tendance à donner moins aux associations, mais à donner à plus d'associations. C'est peut-être dommage pour certaines associations.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Mais les choses ne sont jamais figées. Peut-être que, l'année prochaine, nous ferons évoluer encore le règlement.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Là, je me permets de dire que nous n'avons pas voté sur le règlement. C'est-à-dire qu'en fait vous modifiez l'individualisation sans avoir modifié le règlement. Donc, en fait, votre délibération, je vous le dis, elle n'est pas valable.

**Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Mais nous ne modifions pas les critères.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Si. Vous modifiez la manière dont cela a été fait la première fois, vous modifiez donc en quelque sorte les critères.

**Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Nous ne prenons pas en compte le même nombre d'associations, mais nous ne modifions pas les critères. La délibération reste valable.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Non, nous ne modifions pas les critères.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Vous voulez que nous le tentions au TA pour voir ?

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Oui, si vous le voulez.

Nous passons au rapport n° 500 qui est présenté par Francis GIBERT.

**Rapport n° 500 : Économie circulaire et filières – Politique départementale et budget 2025 « Économie circulaire et filières »**

**Monsieur GIBERT, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Le rapport n° 500 porte sur la politique départementale et le budget 2025 en faveur de l'économie circulaire et des filières.

Les Régions disposent d'une compétence exclusive en matière de développement économique. C'est pourquoi le Département accompagne le développement du territoire au travers de la compétence solidarité territoriale en sa qualité de chef de file, en accompagnant les territoires pour la mise en œuvre de politiques publiques nécessaires au maintien des activités vitales au développement et au rayonnement de la Lozère.

Le Président vous invite à poursuivre en 2025, par la compétence « solidarité territoriale », notre soutien au développement du territoire à travers les programmes suivants :

- le Fonds d'aide au développement en fonctionnement et en investissements
- les subventions et adhésions à divers organismes de développement
- la participation au financement de l'aérodrome Mende-Brenoux, sachant que les attributions financières se feront dans le cadre de la commission « Infrastructures ».

**Information financière**

La mise en place de la politique en faveur du développement représente, dans le budget soumis à votre approbation au cours de cette réunion, un engagement financier global suivant :

En ce qui concerne l'investissement :

Une autorisation de programme « Aménagement Développement Territoire » d'un montant de 1 147 059 € pour l'opération « Fonds d'Aide au Développement » vous est proposée au vote de la façon suivante :

- Montant des opérations au titre du Fonds d'Aide au Développement : 1 147 059 €.
- Montant déjà engagé : 580 117 €
- Crédits de paiement pour 2025 : 401 529 €
- Crédits de paiement pour 2026 : 272 791 €
- Crédits de paiement pour 2027 : 190 000 €
- Crédits de paiement pour 2028 : 200 000 €
- Crédits de paiement pour 2029 : 82 739 €.

En ce qui concerne le fonctionnement :

Un crédit de 450 868 €, dont 55 960 € de dépenses obligatoires, est prévu en fonctionnement en faveur du soutien au développement, à savoir :

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 17 décembre 2024 – 9 h 55*

Date de publication : 6 mars 2025

\* 310 000 € pour l'accompagnement d'opérations ou d'organismes oeuvrant pour le développement du territoire (Lozère Développement, CCI, CMA) ;  
 \* 40 868 € en faveur de l'économie circulaire ;  
 \* 60 000 € pour les aides au titre du Fonds d'Aide au Développement  
 \* 40 000 € pour la participation aux frais de fonctionnement de l'aérodrome Mende-Brenoux.

Le Président vous propose donc, préalablement au vote du budget 2025 :

- d'approuver la politique départementale 2025 de soutien à l'économie circulaire et aux filières ;
- de reconduire le dispositif du « Fonds d'Aide au Développement » ;
- de voter l'autorisation de programme 2025 « Aménagement Développement du Territoire » pour l'opération « Fonds d'Aide au Développement » à hauteur de 1 147 059 € et son calendrier de crédits de paiement ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2025, à la section d'investissement, à hauteur de 401 529 € ;
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de 450 868 €.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Monsieur GIBERT. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Moi, j'avais une question. C'est le même montant pour l'aérodrome, et pourtant vous avez beaucoup moins de RH. J'ai compris que vous aviez informatisé certaines choses et que la personne qui y travaillait avait beaucoup moins d'heures.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Il s'agit de 2025.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Et alors ce n'est pas le budget 2025 que nous sommes en train de faire ?

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Nous ferons l'adaptation en fonction de la convention que nous avons. Dans la convention, c'est 40 000 € par an pendant trois ans. Après, c'est au réel. Nous devons faire un bilan.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Oui, mais enfin là vous n'avez pas les dépenses... Bon, vous auriez pu adapter les recettes au fait que vous avez moins de dépenses.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Non. Nous adaptions cela par rapport à la convention qui est passée entre le Département et la Communauté de communes.

**Madame Sophie PANTEL, députée**

D'accord. Cela équivaut à donner une subvention induite quand même, mais bon...

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Non, Madame PANTEL, puisqu'il y a, après, forcément une régularisation par rapport aux dépenses réelles.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ?

**Madame Sophie PANTEL, députée**

Moi, je m'abstiens.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Nous notons une abstention.

Le rapport n° 500 est adopté.

Nous passons au rapport n° 501.

**Rapport n° 501 : Foncier – Agriculture et alimentation durable – Forêt  
Politique départementale et budget 2025 « Agriculture,  
alimentation durable, foncier et forêt »**

**Monsieur GIBERT, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières**

Le rapport n° 501 concerne la politique départementale et le budget 2025 pour l'agriculture, l'alimentation durable, le foncier et la forêt.

Les perspectives pour 2025 sont de continuer à mettre en œuvre le plan d'actions, qui concerne :

- les interventions en faveur de l'installation en agriculture
- les interventions en faveur du soutien au revenu et aux conditions d'exercice de la profession
- les interventions en faveur du développement des productions végétales
- les interventions en matière de promotion des produits locaux et le développement des circuits courts
- les interventions en matière de qualité des produits agricoles et agroalimentaires du territoire, dont la qualité sanitaire
- les interventions en matière de foncier agricole et forestier
- les interventions en faveur de la préservation de pratiques respectueuses de l'environnement et d'adaptation au changement climatique
- la participation et des adhésions à divers organismes de développement.

En ce qui concerne l'investissement :

En 2025, le vote du budget se faisant par nature, de nouvelles autorisations de programmes sont proposées au vote prenant en compte l'ensemble des engagements pris antérieurement et les reliquats de crédits restant à affecter.

Une autorisation de programme « Agriculture – Forêt – Foncier » d'un montant de 1 428 727 € vous est proposée.

En ce qui concerne le fonctionnement :

Un crédit de 527 600 €, dont 80 956 € de dépenses obligatoires, est prévu en fonctionnement en faveur du soutien au développement de l'agriculture, de l'alimentation, du foncier et de la forêt, à savoir :

\* 336 100 € pour les subventions et participations dans le domaine agricole et forestier, dont 48 000 € en faveur de l'Entente pour la forêt méditerranéenne et 124 600 € pour la Chambre d'agriculture ;

\* 121 000 € pour les actions dans le domaine de l'alimentation, les adhésions et les subventions en faveur de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité ;

\* 70 000 € pour les frais d'analyses réalisées par le LDA ;

\* 500 € pour les frais d'honoraires du président de la CDAF.

Le Président vous propose donc, préalablement au vote de notre budget 2025 :

- d'approuver la politique départementale 2025 de soutien à l'agriculture, à l'alimentation, à la forêt et au foncier ;

- de voter l'autorisation de programme 2025 « Agriculture – Forêt – Foncier » à hauteur de 1 428 727 € et son calendrier de crédits de paiement ;

- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2025 à la section d'investissement à hauteur de 263 066 € ;

- d'approuver l'inscription des crédits à la section de fonctionnement à

hauteur de 527 600 €.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Non. Merci, Monsieur GIBERT. Avez-vous de questions ou des commentaires ?

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 501 est adopté.

Madame Valérie REBOIS-CHEMIN, vous pouvez présenter le rapport n° 600.

**Rapport n° 600 : Eau – Politique départementale et budget 2025  
« Eau, assainissement et rivières »**

**Madame REBOIS-CHEMIN, présidente de la commission eau, excellence écologique et énergétique**

Le rapport n° 600 porte sur la politique départementale et budget 2025 concernant l'eau, l'assainissement et les rivières.

Le Département de la Lozère structure son action autour de trois axes majeurs :

- la mise en œuvre des projets structurants de sécurisation de la ressource en eau et d'équipements en stations d'épuration définis dans le cadre des stratégies départementales ;

- l'assistance technique auprès des gestionnaires des services d'eau et d'assainissement ;

- l'adaptation au changement climatique au travers de la feuille de route des assises de l'eau avec notamment le développement de la gestion patrimoniale, les actions en faveur de la sobriété des usages et la réflexion sur des solutions de stockage.

L'année 2025 sera marquée par l'entrée en vigueur des 12<sup>èmes</sup> programmes des agences de l'eau.

Ce renouvellement des orientations des agences de l'eau, l'avancée des démarches prospectives et l'évolution de la structuration des services d'eau et d'assainissement vont faire jour à de nouveaux enjeux ou induire le renforcement de certaines actions déjà engagées.

En ce qui concerne la politique départementale et sa déclinaison opérationnelle 2025, l'action du Département en matière d'eau potable et d'assainissement sera poursuivie, notamment dans le but :

- d'accompagner les collectivités compétentes au titre de l'assistance

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 17 décembre 2024 – 9 h 55*

technique pour la mise en œuvre de leur service : protection de la ressources en eau, gestion patrimoniale, exploitation des systèmes d'épuration des eaux ;

- d'accompagner les communautés de communes compétentes en matière d'eau et d'assainissement et de nouvelles communautés de communes qui souhaiteraient finaliser leur démarche de transfert de compétences, malgré la fin annoncée de l'obligation du transfert mais qui reste conditionnée à la loi ;

- de soutenir techniquement et financièrement les projets structurants inscrits dans les schémas départementaux AEP/assainissement ;

- de poursuivre le réseau départemental de suivi de qualité des rivières et de mettre en place un réseau de suivi des ressources en eau potable ;

- de poursuivre le dispositif de soutien à la gestion intégrée des cours d'eau par appel à projet dans le cadre des contrats territoriaux.

En 2025, le Département engagera la révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable qui, le cas échéant, mobilisera des financements complémentaires en décision modificative.

#### En ce qui concerne l'investissement

En 2025, des autorisations de programmes pour un montant de 2 177 909 €, déclinées par opération relevant de cette politique, vous sont proposées au vote.

#### En ce qui concerne le fonctionnement

Un crédit de 87 416 €, dont 12 216 € de dépenses obligatoires, est prévu en fonctionnement en faveur de la politique de l'eau.

Le Président vous propose donc, préalablement au vote de notre budget 2025 :

- d'approuver la politique départementale 2025 dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et du suivi des rivières ;

- de reconduire le dispositif en faveur de l'accompagnement des EPCI à la prise de compétence en matière d'AEP et assainissement ;

- de voter les autorisations de programmes 2025 à hauteur de 2 177 909 € et leur calendrier de crédits de paiement ;

- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2025, à la section d'investissement, à hauteur de 553 874 €.

- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de 87 416 €.

### **Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental**

Merci, Madame REBOIS-CHEMIN. Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 600 est adopté.

Nous passons au rapport n° 601.

**Rapport n° 601 : Environnement et transition écologique et énergétique  
Politique départementale et budget 2025 « Environnement »**

**Madame REBOIS-CHEMIN, présidente de la commission eau, excellence écologique et énergétique**

Le rapport n° 601 concerne la politique départementale et le budget 2025 pour l'environnement et la transition écologique et énergétique.

Dans le cadre de la stratégie départementale de transition écologique et énergétique qui a été adoptée par l'assemblée départementale le 25 juin 2024, trois ambitions en sont ressorties :

\* La Lozère, un territoire solidaire et inclusif face aux effets du changement climatique ;

\* La Lozère, un territoire résilient ;

\* La Lozère, une collectivité exemplaire.

La stratégie départementale de la transition écologique et énergétique est structurée pour :

- comprendre : en partageant une base collective de connaissance sur le diagnostic environnemental du territoire et ses enjeux, mais aussi les changements fondamentaux qui sont en cours ;

- agir : pour atténuer l'impact de la collectivité et de ses politiques et participer aux nécessaires adaptations face aux crises environnementales ;

- organiser et actualiser régulièrement la stratégie pour coordonner l'ensemble des acteurs lozériens afin d'agir plus efficacement dans cet objectif commun.

Les actions qui découlent sont présentées dans cette politique, mais aussi dans de nombreux autres volets comme l'eau, le logement, les bâtiments départementaux, le tourisme... la liste n'est pas exhaustive.

Dans la continuité de cette stratégie, le Département poursuivra son intervention dans plusieurs domaines :

- Dans le domaine des Espaces Naturels Sensibles, le Département continuera à valoriser les 15 ENS qui disposent d'un livret pédagogique et maintiendra son accompagnement au travers de soutiens financiers à des projets d'initiative locale en lien avec les ENS.

- Dans le domaine de l'environnement et de l'énergie, il est proposé de poursuivre notre soutien, en fonctionnement, aux structures qui oeuvrent pour la protection et la sensibilisation à l'environnement.

Dans le domaine de l'énergie, il est prévu à court terme que le Département participe à un projet de développement d'énergie photovoltaïque en lien avec le SDEE. Les actions consistent actuellement en des études techniques et juridiques qui conduiront le Département :

- \* à pouvoir intégrer une nouvelle SEM Enr (Énergies Renouvelables) portée majoritairement par le SDEE. Un financement à hauteur de 20 % de la capitalisation de la SEM Énergie départementale est à prévoir ;

- \* à mettre en œuvre des boucles d'autoconsommations locales ;

- \* à développer la mise en place sur les bâtiments départementaux, les parkings ou les espaces du Département des projets de centrales photovoltaïques.

Une réflexion plus large sera menée et débattue sur le développement des énergies renouvelables en Lozère.

Les actions relatives à l'énergie en lien avec l'habitat sont intégrées dans le rapport de politique logement notamment au travers du nouveau PIG Pacte territorial. C'est Régine qui va vous en parler.

L'accompagnement des projets énergétiques des collectivités pourra être apporté par Lozère Ingénierie.

Il est proposé de ne pas reconduire l'adhésion à France Hydrogène, considérant que le projet animé par Lozère Développement doit désormais être porté par un opérateur privé.

#### En ce qui concerne l'investissement

En 2025, le vote du budget se faisant par nature, de nouvelles autorisations de programme sont proposées au vote prenant en compte l'ensemble des engagements pris antérieurement et les reliquats des crédits restant à affecter.

Il vous est proposé au vote deux AP pour un montant de 220 000 € qui sont déclinées ainsi :

- \* 120 000 € pour les Espaces Naturels Sensibles

- \* 100 000 € pour le photovoltaïque.

#### En ce qui concerne le fonctionnement

Un crédit de 48 000 €, dont 10 800 € de dépenses obligatoires, est prévu en fonctionnement en faveur de la transition écologique et énergétique, à savoir :

- \* 5 000 € pour les premières actions issues du schéma de transition écologique et énergétique ;

- \* 43 000 € pour les actions en faveur de l'environnement.

2025 : Le Président vous propose donc, préalablement au vote de notre budget

- d'approuver la politique départementale 2025 « Environnement » ;
- de reconduire le règlement en faveur de la gestion, de la préservation et de l'aménagement des espaces naturels ;
- d'approuver l'arrêt de l'adhésion à France Hydrogène ;
- de voter les autorisations de programme 2025 à hauteur de 220 000 € et leur calendrier de crédits de paiement ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2025, à la section d'investissement, à hauteur de 100 000 € ;
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de 48 000 €.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Madame Valérie REBOIS-CHEMIN. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Alain ASTRUC peut intervenir.

**Monsieur ASTRUC**

Je veux simplement confirmer le travail que nous allons faire en commun sur les énergies renouvelables, notamment par rapport à la mise en place de cette SEM. Je veux remercier le Département et l'ensemble des collègues. Je crois que c'est un travail important. Cela a d'ailleurs été confirmé à la dernière assemblée générale des Maires de Lozère, avec une approbation de tous les maires qui étaient présents à cette réunion. Donc encore une fois merci. C'est un travail d'envergure que nous devons mettre en œuvre dans l'intérêt général de nos concitoyens.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Alain. C'est bien la réalité.  
Y a-t-il des oppositions ? Non.  
Y a-t-il des abstentions ? Non.  
Le rapport n° 601 est adopté.

Je laisse la parole à Régine BOURGADE pour le rapport n° 602.

**Rapport n° 602 :      Logement – Politique départementale et budget 2025  
                                  « Logement »**

**Madame BOURGADE**

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 17 décembre 2024 – 9 h 55*

Concernant le logement, comme vous le savez, le Département met en place une opération particulièrement importante pour 2025 et fait un effort important sur les aides en matière d'habitat, en mettant en place le PIG Pacte Territorial France Rénov' qui comporte trois volets :

- \* la dynamique ;
- \* l'information, le conseil et l'orientation ;
- \* et l'accompagnement technique.

Cet accompagnement renforcé a des objectifs chiffrés annuels importants : 600 ménages pour une demande d'information, 500 ménages bénéficiant ensuite d'un conseil personnalisé, 335 logements de propriétaires occupants et propriétaires bailleurs accompagnés vers des travaux de rénovation énergétique, de lutte contre l'habitat indigne et d'adaptation à la perte d'autonomie.

Le Département continuera aussi à accompagner les OPAH en cours de réalisation, portées par Terres d'Apcher Margeride Aubrac et Cœur de Lozère.

Le Département accompagnera également financièrement les propriétaires occupants et bailleurs pour la réalisation de leurs travaux.

Le Département soutient, dans le cadre des contrats territoriaux, les collectivités locales pour le développement ou la rénovation de leur parc de logements communaux.

Le Département soutien les structures en lien avec l'habitat qui appuient la politique départementale mise en œuvre et notamment l'ADIL.

En ce qui concerne l'information financière, au niveau de l'investissement :

Une autorisation de programme « Habitat » d'un montant de 1 521 201 € vous sera proposée au vote.

En ce qui concerne le fonctionnement :

Un crédit de 926 266 €, dont 49 087 € de dépenses obligatoires et de dépenses engagées au titre du PIG est prévu en fonctionnement en faveur du logement, à savoir :

\* 771 482 € pour l'animation et l'accompagnement technique des bénéficiaires du PIG Pacte Territorial France Rénov' ;

\* 65 697 € pour le solde de l'animation et l'accompagnement technique des bénéficiaires du PIG en faveur d'un habitat durable attractif et solidaire au titre de l'année 2024 ;

\* 62 267 € pour des subventions dans le domaine du logement (structures d'accompagnement et collectivités) ;

\* 26 820 € pour le solde de l'animation 2024 du Guichet Unique de Rénovation Énergétique.

Il vous est donc proposé, préalablement au vote du budget 2025 :

- d'approuver la politique départementale 2025 en faveur du logement et le règlement y afférent ;
- de voter l'autorisation de programme 2025 « Habitat » à hauteur de 1 521 201 € et son calendrier de crédits de paiement ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2025, à la section d'investissement, à hauteur de 249 760 € ;
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de 926 266 €.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Madame BOURGADE. Avez-vous des commentaires ou des questions ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 602 est adopté.

M. Denis BERTRAND présente le rapport n° 700.

**Rapport n° 700 : Politique départementale « Infrastructures routières »  
Déclinaison opérationnelle pour 2025**

**Monsieur BERTRAND, président de la commission infrastructures et mobilités**

Je vous propose que nous synthétisions un peu parce que le rapport est quand même un peu consistant.

S'agissant de la politique départementale des routes et de sa déclinaison opérationnelle pour 2025, nous sommes dans les missions régaliennes des services. Chacun sait ce que font tous ces services.

Un petit rappel tout de même sur les routes nationales, puisque nous parlons de la desserte du territoire. La desserte du territoire se fait au travers d'abord de l'autoroute pour nous, ensuite des routes nationales, puis des routes départementales, et cela se termine par tout le réseau communal. Voilà comment se fait la desserte d'un territoire.

Pour ce qui concerne les routes nationales, c'est un rappel.

La rocade ouest de Mende est achevée. Un petit rappel de nos engagements financiers sur cette opération qui sont à hauteur de 5 570 000 €, représentant 19 % du total du coût de l'opération.

Ensuite, sur la route nationale 88, les opérations en perspective concernent essentiellement la déviation de Langogne bien entendu avec toutes les évolutions que nous

avons eu l'occasion d'évoquer tout à l'heure, et qui sont en cours, avec des créneaux de dépassement dans la partie entre Barjac et Langogne.

Concernant la route nationale 106, il est prévu des projets d'amélioration localisés sur l'itinéraire, sans que nous en sachions aujourd'hui les positionnements précis. Nous savons tout de même qu'en l'état actuel des choses l'État conserve la propriété de cette route nationale 106. Nous ne sommes pas dans les incertitudes comme pour la route nationale 88.

Voilà pour les routes nationales.

J'en viens aux routes départementales.

Nous sommes toujours avec nos 2 262 km de routes, nos 5 000 ouvrages entre les ponts et les murs.

La politique départementale des routes repose bien sûr sur les missions régaliennes que j'évoquais, sur le maintien en viabilité du réseau départemental en été comme en hiver avec des services d'astreinte qui sont adaptés : des services durant l'été d'une moindre intensité, et des services d'hiver que nous connaissons en ce moment beaucoup plus élaborés.

En ce qui concerne la préservation du patrimoine routier, nous surveillons l'état des ouvrages, nous surveillons l'état des chaussées. Nous sommes, sur ce point de la surveillance des chaussées, avec une mission d'appui qui nous est apportée par le CEREMA, complétée par nos services qui font des inspections plus régulières annuellement.

Nous intervenons par ailleurs sur le traitement des chutes de blocs et sur les zones de glissement de terrain.

Nous intervenons au niveau de la modernisation du réseau routier départemental sur des logiques d'itinéraires.

Nous procédons régulièrement au renouvellement des matériels d'entretien et d'exploitation des routes puisque nous y consacrons en gros 2 M€ par an.

Nous avons un programme d'amélioration, voire de construction des centres techniques départementaux qui sont, eux, gérés par le service des bâtiments que nous évoquerons tout à l'heure.

Le Département, par ailleurs, mène des actions quotidiennes sur le réseau routier.

Nous veillons à limiter notre impact sur l'environnement bien entendu. Nous n'utilisons maintenant, depuis longtemps, plus de produits phytosanitaires.

Nous limitons les consommations de sel, bien que ce matin, ceux d'entre nous qui avons roulé sur les routes avons roulé dans de bonnes conditions ; j'ai pu observer que le travail avait été bien fait sur les 60 kilomètres que j'ai parcourus ; je n'ai pas de doute sur le fait que c'est pareil ailleurs. Nous maîtrisons tout de même ces quantités de sel parce que nous savons que le sel est tout de même une substance polluante. Nous utilisons de la saumure et nous travaillons sur le réglage le plus fin possible des matériels d'utilisation.

Le parc des véhicules est progressivement renouvelé par des véhicules moins polluants. Et puis, bien entendu, nous remplaçons des véhicules, dans une certaine

proportion qui nous est plus ou moins indiquée par les règlements et par la loi LOM, par des véhicules électriques.

Nous recyclons de la meilleure façon nos produits d'emballage, et nous en avons beaucoup parce que nous utilisons des produits qui nous sont livrés emballés.

Nous réutilisons les matériaux lorsque nous faisons des travaux d'entretien sur les chaussées ; ce sont des nouvelles techniques très élaborées, que nous ne pouvons pas utiliser partout, par lesquelles nous recyclons les matériaux en place pour éviter d'avoir à les chauffer, pour être moins polluants.

Enfin, les projets routiers font l'objet d'une attention particulière quant à leur intégration. C'est bien d'actualité puisque vous savez que nous avons des difficultés dans certains coins de Lozère pour faire des travaux, où nous sommes obligés de les ramener à des proportions moindres. C'est bien d'actualité, mais nous faisons tout ce que nous pouvons pour répondre à ces exigences environnementales.

J'en viens à l'aménagement du réseau routier départemental.

Nous intervenons au niveau de la modernisation du réseau routier. Ce que l'on appelle modernisation, c'est lorsque nous intervenons sur les caractéristiques géométriques des voiries, c'est-à-dire lorsque nous élargissons et rectifions des tracés. Nous y consacrerons 1 M€ en 2025 sur ce genre d'opérations ; c'est relativement peu par rapport à la masse de notre enveloppe budgétaire.

Nous intervenons dans le cadre de travaux de grosses réparations qui consistent particulièrement, principalement, en la remise en état lourde des corps de chaussées, en reprenant à l'occasion tous les ouvrages, en l'occurrence les traversées hydrauliques pour évacuer les eaux d'écoulement.

Pour l'année 2025, nous avons une liste de propositions. Nous avons un certain nombre d'opérations programmées. Je ne les cite pas, nous les avons vues en commission, nous les avons dans le rapport.

Je peux aller directement à la conclusion du rapport, en vous indiquant que nous sommes sur un budget de 84 M€ sur six ans. C'est le montant de l'autorisation de programme, avec une déclinaison de 14 M€ pour 2025.

Nous avons inscrit 430 000 € en section de fonctionnement.

#### Nous allons poursuivre par la politique des bâtiments.

Je vais être encore plus rapide en vous indiquant que la masse budgétaire sur les bâtiments est de 9 530 000 € en investissement, et elle est de 2,2 M€ en fonctionnement.

Là, nous intervenons sur le Laboratoire départemental d'analyses.

Nous intervenons sur l'Aire de la Lozère.

Nous intervenons aussi sur le Site de Boissets.

Nous allons intervenir bien entendu sur des centres techniques. Là, il y a une liste tout de même assez longue d'opérations qui vont faire les 9 530 000 € engagés sur 2025.

S'agissant des acquisitions immobilières, nous en avons en cours au Mont

Lozère, nous en avons à Bagnols-les-Bains, nous en avons à Bourrillon. Nous en avons aussi pour la MDS de Saint-Chély, le centre technique de Villefort et le centre technique de Châteauneuf-de-Randon.

J'en ai terminé.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Monsieur BERTRAND. Avez-vous des demandes de prises de parole ? Monsieur SAINT-LÉGER, vous pouvez intervenir.

**Monsieur SAINT-LÉGER**

Laurent, je voudrais juste faire une intervention par rapport à la mauvaise nouvelle que tu nous a annoncée tout à l'heure concernant la 88 avec l'annonce de Carole DELGA qui, à mon sens, se désengage complètement, et ce n'est qu'une demi-surprise. Encore une fois, elle se dérobe, mais au vu de l'état des finances de la Région on comprend mieux cette décision. Les subventions ont sérieusement diminué ces derniers temps, et je crois que nous serons obligés d'en revenir à ce que nous proposons depuis longtemps, c'est que l'État finance à 100 % les routes nationales, le Département s'occupera des routes départementales et les voiries communales seront assurées par les mairies. Voilà la situation telle qu'elle est aujourd'hui. Inutile de dire que je m'abstiendrai ou voterai contre un financement du Département pour financer la 88.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Nous n'en sommes pas là encore. Il faudra que nous allions voir si l'État veut se désengager lui aussi.

Sur ce rapport n° 700 qui concerne les infrastructures routières et les bâtiments, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 700 est adopté.

Nous passons au rapport n° 701 qui concerne le transport des élèves en situation de handicap.

**Rapport n° 701 : Politique départementale pour 2025 en matière de transport des élèves en situation de handicap**

**Monsieur BERTRAND, président de la commission infrastructures et mobilités**

Dans le rapport n° 701, il s'agit du transport des élèves en situation de handicap qui relève de la compétence des Départements, tous les autres transports relevant de la Région.

Nous transportons, dans ce cadre-là, entre 50 et 60 enfants. Ce sont des taxis ou des bus qui les transportent essentiellement vers des établissements et des classes d'enseignement spécialisé.

Cela nous mobilise une enveloppe de 507 500 € en prévision pour ce qui est des transports eux-mêmes, à laquelle nous ajoutons 2 500 € de frais de fonctionnement lorsque nous refaisons les marchés publics.

En gros, c'est 10 000 € par enfant transporté que nous coûte cette opération.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce rapport.

### **Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci. Avez-vous des questions ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 701 est adopté.

Nous allons passer au rapport n° 702 sur le numérique.

### **Rapport n° 702 : Politique départementale « Numérique » – Déclinaison opérationnelle 2025**

#### **Monsieur BERTRAND, président de la commission infrastructures et mobilité**

Il s'agit du rapport sur la politique départementale du numérique pour 2025.

Cette politique du numérique, elle repose essentiellement sur l'activité du Syndicat Mixte Lozère Numérique et sur le développement des usages du numérique.

C'est le déploiement de la fibre optique qui en est l'objet unique en quelque sorte en dehors de la zone de Mende qui est en zone dite AMII avec Le Born et Pelouse. Nous participons là à 70 % du fonctionnement de ce syndicat mixte, et à 50 % sur les dépenses d'investissement qui sont soldées, dont nous ne parlons plus puisqu'elles ont été soldées en 2022. Nous participerons donc uniquement aux dépenses de fonctionnement, à hauteur de 70 %.

Le Département est aussi membre du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A 75, et là nous gérons la DSP qui va de Clermont-Ferrand à Béziers ; il s'agit de tout le gros axe numérique qui est dans la structure de l'A 75 et qui est confié en affermage à une société dénommée société A75Networks. Nous avons renouvelé le Bureau cette semaine pour trois ans.

Nous avons aussi le Schéma Directeur des Usages du Numérique qui se trouve à POLEN. Là, nous allons également renouveler le Bureau et nous allons engager les premières opérations dont ce schéma a la charge.

Par rapport au déploiement de la fibre optique, je dois dire tout de même que nous en sommes à 97 % du déploiement. Nous avons pratiquement gagné le pari, si ce n'est que les 3 % restants ne sont pas aisés à obtenir.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Ce n'est pas tout à fait 3 %. Il s'agit de 1 250 prises par rapport à 59 000.

**Monsieur BERTRAND, président de la commission infrastructures et mobilités**

Oui, ce doit être 2 % maintenant parce qu'il s'en fait toujours ; actuellement, il se fait du travail.

En téléphonie mobile, le Département est propriétaire d'un certain nombre de sites qui nous appartiennent ; ce sont des pylônes et leur réseau de desserte sur lesquels nous avons, nous, une obligation de maintenance. Et puis, le reste, c'est l'affaire de l'État puisque c'est la Préfecture qui a la main sur cette opération dans le cadre du programme que l'on appelle New Deal qui est piloté par la Préfecture qui sélectionne chaque année des zones à desservir.

Par ailleurs, il va falloir que nous aidions les usagers et les communes à toute l'opération de décommissionnement ; il s'agit ni plus ni moins de la dépose des fils cuivre.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

C'est un chantier qui a démarré.

Avez-vous des questions ou des commentaires ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 702 est adopté.

Nous passons aux rapports relevant de la commission tourisme.

**Rapport n° 800 :     **Tourisme – Politique départementale et budget 2025 « Tourisme »******Madame FABRE, présidente de la commission tourisme**

Monsieur le Président, nous allons faire une présentation à deux voix avec Séverine CORNUT, Vice-présidente de la commission tourisme.

La stratégie touristique qui a été votée en mai 2022 a conduit à des actions engagées en 2024 tout d'abord sur la problématique de la transition écologique avec l'accompagnement des hébergeurs pour les sensibiliser à la rénovation énergétique des hébergements.

Par ailleurs, il s'est agi de l'accompagnement des restaurateurs sur des journées techniques visant à intégrer plus de produits locaux. Le catalogue des producteurs et transformateurs lozériens qui a été finalisé a été présenté à l'occasion de cette journée technique qui s'est tenue au mois de novembre.

2024, cela a été aussi l'année de la mise en place du Pass'Lozère. C'est une version qui a été lancée officiellement en juin 2024, donc pas sur une année pleine. Ce

nouveau format permet d'interagir avec les utilisateurs régulièrement, et sur ces 5 premiers mois c'est la barre des 1 100 pass qui ont été distribués.

Un travail a été mené pour avancer sur le changement des panneaux d'animation patrimoniale et touristique concernant l'A 75. En 2024, le Préfet de Région a validé le projet de schéma. Une consultation d'entreprises a ainsi pu être lancée pour réaliser les visuels, poser les nouveaux panneaux. Le montant des offres reçues étant supérieur à l'estimatif envisagé, le marché a été jugé infructueux.

En 2024, l'accompagnement des communes en vue de l'obtention du label « Villes et villages fleuris » a abouti à l'obtention d'une première fleur pour 6 communes lozériennes.

Séverine va vous parler maintenant des actions prioritaires pour 2025.

### **Madame CORNUT**

En 2025, nous allons poursuivre le développement des offres présentes dans le Pass'Lozère et continuer sa diffusion.

Une étude sur le profil « clientèle touristique » doit être portée par le CRTL. En parallèle, le Département envisage de financer une étude sur les retombées socio-économiques du tourisme, afin de faire prendre conscience de l'intérêt de cette filière en Lozère.

Nous continuerons d'organiser plusieurs fabriques du tourisme durable.

Nous allons poursuivre aussi le travail engagé sur la signalétique touristique par le biais des différents panneaux.

Les bonus financiers aux OT vont continuer. À ce titre, afin de pouvoir travailler collectivement les bonus avec les Offices de tourisme, il est proposé de donner délégation à la commission permanente pour valider ces bonus dans le courant de l'année 2025, dans le respect de l'enveloppe budgétaire.

Je te laisse continuer, Valérie, sur le financement des actions.

### **Madame FABRE, présidente de la commission tourisme**

Pour les actions qui seront portées directement par le Département ou par Lozère Tourisme ou encore par d'autres acteurs comme par exemple les OT, il est prévu les financements suivants :

- Un budget de 45 000 € est prévu pour les actions portées en maîtrise d'ouvrage directe du Département ;
- Un soutien à Lozère Tourisme ;
- Des aides aux offices de tourisme.

### **Madame CORNUT**

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 17 décembre 2024 – 9 h 55*

Je vais évoquer maintenant les activités de pleine nature qui sont l'un des attributs forts de notre territoire. La stratégie touristique vise à développer ces activités. Il est prévu le développement de actions de trail, de la voie verte La Cévenole, de la stratégie départementale vélo, des projets véloroute « La Vallée du Lot à vélo » et de l'itinérance autour des lacs de Margeride. Pour 2025, l'accent sera mis sur la construction d'une offre gravel sur le territoire.

### **Madame FABRE, présidente de la commission tourisme**

Je vais vous parler du financement des DSP.

5 sites touristiques sont propriétés du Département : Loups du Gévaudan, la station de pleine nature des Bouviers, les stations thermales et de remise en forme de Bagnols-les-Bains et de La Chaldette, et depuis 2021 les stations du Mont Lozère et du Mas de la Barque. Leur gestion a été confiée à la SELO au travers d'une DSP spécifique pour chaque site.

Concernant la station du Mont Lozère et du Mas de la Barque, le Département soutiendra le projet d'investissement visant à accompagner la mutation de la station du Mont Lozère vers une station 4 saisons. Sur le site du Mas de la Barque, les travaux viseront à rénover et améliorer le site dans son ensemble après 20 ans d'exploitation.

Le Département soutiendra les délégations de service public concernant les stations du Mont Lozère et du Mas de la Barque, les Loups du Gévaudan et la station de pleine nature des Bouviers via des contraintes de service public.

Par ailleurs, le Département poursuivra la réflexion concernant le site de la Réserve des Bisons d'Europe afin d'envisager la faisabilité d'un projet qui pourrait induire un transfert de la gestion de ce site au Département.

Le Département poursuivra également son engagement en faveur du maintien du service sur l'Aire de la Lozère de la Lozère et sur la Maison de la Lozère à Paris.

### **Madame CORNUT**

Nous en arrivons au Fonds d'aide au tourisme. À travers ce fonds, le Département soutien divers organismes et associations d'envergure départementale pour financer des opérations et des études dans le domaine du tourisme ou des investissements sur les structures touristiques qui seront en cohérence avec la stratégie touristique du Département. Nous continuerons donc sur 2025 à apporter notre soutien dans ce cadre-là et les différentes individualisations seront débattues au cours des prochaines réunions de la commission permanente.

### **Madame FABRE, présidente de la commission tourisme**

Je termine par l'information financière.

Pour ce qui concerne l'investissement

Deux autorisations de programme pour un montant de 9 725 311 €, déclinées par opération relevant de cette politique, vous sont proposées au vote de la façon suivante :

- une AP Tourisme pour un montant total de 1 380 719 €, avec 10 520 € de montant déjà engagé, et un montant de 341 104 € pour l'année 2025.

- une deuxième autorisation de programme concernant Le Mont Lozère, avec un montant de 8 344 592 € pour le montant de l'opération, et un engagement à hauteur de 607 584 € pour l'année 2025.

#### En ce qui concerne le fonctionnement

Un crédit de 2 254 200 €, dont 422 828,49 € de dépenses obligatoires, est prévu en fonctionnement en faveur du tourisme.

Le Président vous propose donc, préalablement au vote de notre budget 2025 :

- d'approuver la politique départementale 2025 en faveur du tourisme ;  
- de reconduire les modalités d'interventions des dispositifs « Aides au fonctionnement en faveur des offices de tourisme, « Aide à la mise en œuvre d'une stratégie numérique des offices de tourisme », « Fonds d'Aide au Tourisme » ;

- de donner délégation à la commission permanente pour décider des bonus mis en place dans le cadre du dispositif d'aide en faveur des offices de tourisme ;

- de voter les autorisations de programmes 2025 telles qu'elles ont été présentées, à hauteur de 9 725 311 € et leur calendrier de crédits de paiement ;

- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2025, à la section d'investissement, à hauteur de 948 688 € ;

- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de 2 254 200 €.

#### **Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Mesdames FABRE et CORNUT. Avez-vous des questions ou des commentaires sur le tourisme ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 800 est adopté.

Nous passons au rapport n° 801 qui concerne les activités de pleine nature.

#### **Rapport n° 801 : Tourisme – Politique départementale et budget 2025 « Activités de pleine nature »**

#### **Madame FABRE, présidente de la commission tourisme**

Le rapport n° 801 concerne les activités de pleine nature. Nous avons évoqué le sujet lors de l'examen du rapport n° 800.

La stratégie touristique soutient le développement des stations de trail, de la voie verte « La Cévenole », de la stratégie départementale vélo, du projet de véloroute « Vallée du Lot à vélo » et d'itinérance autour des lacs de Margeride.

La Commission départementale des espaces sites et itinéraires, placée auprès des présidents de Conseils départementaux, est chargée de proposer les Plans départementaux des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sportifs de nature.

Cette commission a pour vocation de favoriser la concertation pour la promotion et la gestion des sports de nature.

La politique départementale dans ce domaine s'articule autour de 3 actions :

- l'accessibilité et la structuration des lieux de pratique du sport de pleine nature ;
- la coordination et la structuration des acteurs à l'échelle départementale ;
- la communication et le développement des activités de pleine nature.

En 2025, le Département poursuivra son partenariat avec Geotrek pour renforcer l'utilisation de cet outil à l'échelle du département, afin d'aider les collectivités locales dans leurs projets de création et gestion d'espaces, sites et itinéraires.

Considérons les sujets de travail de la CDESI.

Celle-ci sera mobilisée au travers de groupes de travail sur l'identification d'itinéraires accessibles aux personnes en situation de handicap.

Un travail sera aussi engagé en lien avec les collectivités locales pour la création d'un itinéraire gravel sur chacune des différentes régions naturelles.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie départementale « vélo », une attention particulière sera portée aux activités touristiques et de pleine nature qui existent en Lozère (GTMC, balisage des cols).

Il y aura également, en 2025, une poursuite du développement du trail avec la finalisation de la qualification des sites de pratique en cours de qualification.

Les APN sont des atouts forts de notre territoire.

Le Président vous invite ensuite pour 2025 à poursuivre l'engagement du Département en faveur des activités de pleine nature et à maintenir le dispositif de financement dans ce domaine.

Les modalités d'intervention au titre de ce dispositif vous sont proposées en annexe au présent rapport.

Ce dispositif est financé depuis 2015 par le produit de la taxe d'aménagement au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Je porte à votre connaissance l'information financière relative à ce rapport.

#### En ce qui concerne l'investissement

En 2025, le vote du budget se faisant par nature, de nouvelles autorisations de programme sont proposées au vote prenant en compte l'ensemble des engagements pris antérieurement et les reliquats des crédits restant à affecter.

Au titre de l'autorisation de programme « Environnement Eau », l'opération « Activités de pleine nature » pour un montant de 206 508 €, relevant de cette politique, vous est proposée au vote avec des crédits de paiement à hauteur de 20 000 € pour l'année 2025.

Pour cette politique, le montant déjà affecté, au titre des années antérieures, est de 37 882 € sur cette autorisation de programme.

En ce qui concerne le fonctionnement

Un crédit de 33 900 € est prévu en fonctionnement en faveur des activités de pleine nature.

Le Président vous propose donc, préalablement au vote de notre budget 2025 :

- d'approuver la politique départementale 2025 en faveur des activités de pleine nature ;

- de reconduire le règlement en faveur des espaces, sites et itinéraires de pleine nature ;

- de voter l'autorisation de programme 2025 « Environnement Eau » pour l'opération « Activités de pleine nature » à hauteur de 206 508 € et le calendrier de crédits de paiement présenté dans ce rapport ;

- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2025, à la section d'investissement, à hauteur de 20 000 € ;

- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de 33 900 €.

**Monsieur SUAOU, président du Conseil départemental**

Merci, Madame FABRE. Avez-vous des questions ou des commentaires ?

Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 801 est adopté.

Nous passons aux rapports relevant de la commission ressources internes et finances départementales. Nous abordons d'abord le rapport n° 900.

**Rapport n° 900 :      Gestion du personnel – Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation**

**Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Le rapport n° 900 concerne le tableau des emplois budgétaires départementaux et les mesures d'adaptation dans le cadre de la gestion du personnel.

Afin de tenir compte des besoins de la collectivité en termes d'activité et de mobilité, il vous est proposé des modifications ou adaptations de postes. Vous avez la liste qui est indiquée dans un tableau.

Il est demandé de rajouter une ligne, au niveau de la Direction Générale de la Solidarité Sociale, pour préciser qu'un poste d'attaché est supprimé et qu'un poste d'assistant socio-éducatif qui est créé.

Pour la prise en compte des avancements de grade, sur la partie 3, au niveau des adjoints administratifs, ce n'est plus au 1<sup>er</sup> juin 2025, mais au 1<sup>er</sup> septembre 2025 que ces modifications s'appliqueront.

Pour ce qui concerne le tableau global des effectifs, nous constatons un effectif stable à 676 postes ouverts, et 30 au LDA. Il convient de noter qu'il y a toujours à ce jour 48 postes vacants.

Je ne vous détaille pas les transferts de postes. Vous avez ces éléments dans le rapport.

Si vous en êtes d'accord, il vous est demandé :

- d'approuver les modifications de postes telles que proposées, en sachant que la date effet de ces propositions sera le 1<sup>er</sup> janvier 2025, sauf mention contraire ;

- d'entériner le tableau des effectifs joint au présent rapport, tenant compte de ces ajustements au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Je tiens à préciser que l'ensemble de ces évolutions a bien été pris en compte au niveau budgétaire. C'est une question qui a été posée l'autre jour. Tout cela a bien été prévu.

L'ensemble des postes a vocation à être pourvu par des agents titulaires de la fonction publique, mais au vu de certaines lois et décrets ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels dans des conditions définies par la réglementation.

### **Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Monsieur POURQUIER. Je précise que les 676 agents ne comprennent pas les agents du LDA. Il faut rajouter 30 agents du LDA et 48 assistants familiaux. Cela fait bien les 754 agents que j'ai annoncés tout à l'heure dans mon discours.

Monsieur AIGOIN, vous avez la parole.

### **Monsieur AIGOIN**

Dans les 48 emplois non pourvus, y a-t-il des fiches de postes et des appels à candidatures ou pas ?

### **Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Des postes non pourvus, vous en avez à tous les grades.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Nous faisons des appels à candidatures, mais il y a des postes où nous ne trouvons pas des personnes, notamment sur les routes, sur la partie ingénierie.

**Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Il y a des postes d'attachés et de cadres B qui sont vacants.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 900 est adopté.

Nous passons au rapport n° 901.

**Rapport n° 901 : Politique départementale « Systèmes d'information »  
Déclinaison opérationnelle 2025****Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Le rapport n° 901 porte sur la déclinaison opérationnelle 2025 au titre de la politique départementale pour les systèmes d'information.

Il s'agit des opérations de modernisation des équipements sur les différents services du Département. Là aussi, je ne vais pas vous donner le détail.

Le Président nous propose :

- d'approuver la politique départementale « Systèmes d'information » ;
- de voter l'autorisation de programme 2025 pour un total de 6 M€ et l'échéancier annuel des crédits de paiement ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2025 à la section d'investissement sur l'autorisation de programme à hauteur de 1 M€ aux chapitres par nature 23, 20 et 21 selon l'instruction comptable M 57 ;
- d'affecter un montant de 1,5 M€, pour permettre d'engager les opérations d'investissement qui se réalisent sur plusieurs exercices ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement en 2025 à la section de fonctionnement à hauteur de 1 570 000 € aux chapitres par nature 011 et 65 selon l'instruction comptable M 57 pour la Direction des systèmes d'information et la Direction adjointe du numérique.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Avez-vous des questions ou des commentaires ? Non.

*Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 17 décembre 2024 – 9 h 55*

**Madame BRÉZET**

Je précise que je vote pour Mme DELMAS.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Nous le notons.  
Y a-t-il des oppositions ? Non.  
Y a-t-il des abstentions ? Non.  
Le rapport n° 901 est adopté.

Nous passons au rapport n° 902.

**Rapport n° 902 : Budget – Administration de la collectivité  
Gestion budgétaire et financière 2025****Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Le rapport n° 902 concerne la gestion budgétaire et financière 2025 dans le cadre de l'administration de la collectivité.

En section d'investissement, les dépenses d'investissement sont les suivantes :

- le remboursement du capital de la dette : 6,5 M€ avec un encours de 40 M€
- une subvention pour le programme pluriannuel d'investissement véhicules du SDIS : 600 000 €
- une subvention d'équilibre pour le budget annexe de l'Aire de la Lozère dans l'attente de la reprise des résultats de la gestion 2024 : 102 362 €.

En section de fonctionnement, nous avons un total de 12 627 500 € qui se répartissent sur plusieurs articles :

- la contribution au SDIS
- les compensations CLERCT versées à la Région pour les transports et les déchets
- des charges financières
- la couverture du déficit des budgets annexes
- différentes subventions
- des cotisations et frais divers.

Si vous en êtes d'accord, il vous est proposé :

- de ne plus adhérer aux associations « Départements Solidaires » et « Nouvelles Ruralités » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- de prévoir au budget primitif 2025 :
  - \* 7 202 362 € au titre de la section d'investissement ;
  - \* 12 627 500 € au titre de la section de fonctionnement.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Avez-vous des questions à poser ? Non.  
Y a-t-il des oppositions ? Non.  
Y a-t-il des abstentions ? Non.  
Le rapport n° 902 est adopté.

Nous passons au rapport n° 903 relatif aux AP.

**Rapport n° 903 : Budget – État des autorisations de programmes 2025 proposées**

**Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Le rapport n° 903 porte sur l'état des autorisations de programmes 2025.

Le volume total des crédits sur AP, à considérer sur les 6 prochains exercices, est de 226 714 057 €.

Les crédits de paiement de l'exercice 2025 sont projetés à hauteur de 37 534 000 €.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Avez-vous des questions à poser ? Non.  
Pas d'oppositions.  
Pas d'abstentions.  
Le rapport n° 903 est adopté.

Nous passons au rapport n° 904 qui porte sur le budget primitif.

**Rapport n° 904 : Budget – Budget primitif de l'exercice 2025**

**Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Ce rapport n° 904, c'est l'un des rapports les plus importants de la matinée. Il concerne le budget primitif.

Je reviens sur les éléments que j'ai donnés en introduction tout à l'heure.

Nous avons d'abord les éléments de contexte.

Ce budget a été établi en fonction de ce que nous connaissions, c'est-à-dire les éléments de la Loi de Finances 2025 proposée par le gouvernement aujourd'hui démissionnaire. Cette Loi de Finances prévoyait :

- une réduction des dépenses publiques de 40 milliards d'euros ;
- une hausse des recettes fiscales de 20 milliards d'euros.

Dans les réductions des dépenses pour les collectivités, il avait été prévu 5 milliards d'euros avec une répartition selon les collectivités. On nous a annoncé que le

Département serait peut-être moins affecté que ce qui avait été prévu au départ. Mais ce que je vous indique là, ce sont les seuls éléments que nous connaissons puisqu'aujourd'hui nous ne connaissons pas le nouveau budget et la nouvelle Loi de Finances qui sera proposée dans les prochains mois.

Dans les efforts demandés aux collectivités, il y avait :

- la constitution du Fonds de précaution avec un prélèvement de 2 % sur les recettes réelles, mais pour lequel le Département de la Lozère avait été exonéré ;
- un gel au niveau de 2024 de la DGF et de la fraction TVA ;
- le FCTVA Investissement : – 1,554 % sur les taux de remboursement
- le FCTVA Fonctionnement : supprimé
- une réduction de 1 milliard d'euros sur les crédits Fonds Vert.

C'était cela le cadre dans lequel nous avons travaillé.

La construction budgétaire s'établit :

- sur la prudence des recettes, avec les critères que je viens de vous donner ;
- sur une stabilité des dotations (DGF, TVA, TICPE, compensation Ségur, baisse des DMTO compensée par la TSCA).
- sur une contenance des dépenses : + 4 M€, avec principalement une hausse sur les solidarités sociales pour 2,5 M€, sur les ressources internes pour 1 M€ et sur la solidarité territoriale pour 0,5 M€.

Voilà les choix que nous avons faits au niveau du fonctionnement. Vous voyez qu'il est quand même acté une augmentation du fonctionnement, c'est certain.

Le choix politique est de maintenir un haut niveau d'investissement, comme l'a rappelé le Président ce matin, sur nos compétences propres, mais aussi sur des aides apportées aux communes et communautés dans le cadre de la solidarité territoire, et de poursuivre nos soutiens aux acteurs du développement sur les domaines de la jeunesse, du sport, de la culture et du cadre de vie ; cela correspond à tout ce qui vient d'être évoqué par les présidents de commission précédemment.

S'agissant de la construction budgétaire, en fonctionnement, nous avons :

- des recettes de fonctionnement à hauteur de 147,5 M€, dont 142 M€ de recettes réelles et 5,5 M€ de recettes d'ordre.
- des dépenses de fonctionnement à hauteur de 147,5 M€, dont 127,5 M€ de dépenses réelles, 18,5 M€ de dépenses d'ordre et un virement à l'investissement de 1,5 M€.

Ce qui fait, pour résultat, une épargne brute à 14,5 M€.

Le fonctionnement est augmenté, les dépenses étant a minima gelées, voire en réduction. Effectivement, l'épargne brute a baissé par rapport à l'année dernière, mais reste tout à fait confortable et convenable pour subvenir à nos besoins.

En recettes d'investissement, nous avons :

- des recettes réelles à 29,7 M€, dont des dotations et subventions pour 1,7 M€ et un emprunt prévisionnel de 18 M€

- des recettes d'ordre pour 20 €, dont l'amortissement des biens pour 18,5 M€ et le virement de la section de fonctionnement pour 1,5 M€.

En dépenses d'investissement, nous avons :

- des dépenses réelles pour 44,2 M€, dont le remboursement du capital des emprunts pour 6,5 M€ et un investissement réel de 37,7 M€
- des dépenses d'ordre pour 5,5 M€.

Il est rappelé que l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 était de 38,6 M€. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il passera à 40,03 M€. Ce qui nous ramène à une capacité de désendettement de 2,76 années. Cela pourrait monter à 3 années ou plus si nous réalisons la totalité de l'emprunt, c'est-à-dire les 18 M€ ; si ce n'est pas le cas, ce sera bien sûr moindre.

En investissement :

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 29,7 M€, dont :

- Dotations et subventions : 11,7 M€ (26 % des recettes). Il y a là-dedans le FCTVA pour 2,9 M€, la dotation départementale d'équipement des collèges pour 0,8 M€, les subventions notifiées DSIL, Région et Fonds vert pour 6,100 M€, les amendes radars et les groupements (immobilier entreprise/tourisme) pour 1,9 M€.
- Emprunts : 18 M€.

Vous avez ensuite un camembert qui vous donne la répartition des investissements (les investissements directs et les investissements indirects) et le remboursement du capital.

Je vous indique les investissements directs détaillés par chapitre :

- Les infrastructures :
  - \* pour les routes : 14 M€
  - \* pour le numérique : 1 M€
  - \* pour les bâtiments : 9,53 M€
- Les ressources internes :
  - \* pour la commande publique : 0,20 M€
  - \* pour les marchés publics : 0,04 M€
  - \* pour les finances : 0,10 M€
- La solidarité territoriale : 0,14 M€
- La DDEC : 0,82 M€
- Les Archives : 0,16 M€.

En investissements indirects, nous avons :

- les contrats territoriaux pour 6,61 M€
- hors contrats : 3,40 M€
- La DDEC : 0,83 M€
- La médiathèque : 0,01 M€
- La solidarité sociale (EHPAD, crèches) : 1 M€
- le PPI du SDIS : 0,6 M€.

Pour le fonctionnement, vous avez un camembert qui visualise les recettes de fonctionnement constituées par :

- la fiscalité sociale
- la fiscalité reversée
- les dotations d'État
- l'action sociale
- et les autres recettes.

En détail, nous avons :

- En dotations d'État (DGF, DGD, FCTVA, compensation) : 46,6 M€.
  - La fraction de compensation pour la TVA, foncier bâti et CVAE : 27,5 M€
  - Les frais de gestion (Taxe foncier sur le bâti) : 5,8 M€
  - La CVAE et le GIR : 2,7 M€
  - La DMTO : 5,6 M€
  - Le Fonds national de péréquation des DMTO : 10,8 M€
  - Les taxes TSCA, électricité, TICPE : 28,4 M€
  - Les dotations spécifiques (CNSA, Fonds Ségur) : 10,1 M€
  - des subventions, participations et autres produits : 4,5 M€
- Ce qui fait bien les 142 M€.

En dépenses de fonctionnement, nous avons un total de dépenses de 127,5 M€.

Par ailleurs nous avons les budgets annexes.

#### Le budget annexe du Laboratoire départementale d'analyses

Pour le fonctionnement, nous avons des dépenses à hauteur de 2,940 M€, équilibrées par une couverture du déficit à hauteur de 800 000 €

En investissement, nous inscrivons des dépenses à hauteur de 140 000 €, qui sont financées essentiellement par les amortissements.

#### Le budget annexe de l'Aire de la Lozère

En fonctionnement, nous avons 475 000 € de dépenses, équilibrées en recettes.

En investissement, nous inscrivons 106 000 € de dépenses, équilibrées en recettes par une subvention du budget principal à hauteur de 103 000 € et l'amortissement des biens pour 3 308 €.

#### Le budget annexe du Domaine de Boissets

En fonctionnement, nous inscrivons 160 000 € de dépenses, équilibrées en recettes par une subvention d'équilibre du budget principal de 145 000 €, des produits de la location des terres pour 3 800 € et la vente de divers produits pour 3 800 €.

En investissement, nous inscrivons 44 000 € de dépenses, couvertes essentiellement par les amortissements des biens.

Si l'on totalise l'ensemble du budget général et des budgets annexes, nous avons :

- en dépenses d'investissement : 49 965 958 €

- en recettes d'investissement : 50 087 062 €
- en dépenses de fonctionnement : 151 259 200 €
- en recettes de fonctionnement : 151 075 000 €.

Voilà pour le total budget principal + budgets annexes.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Merci, Monsieur POURQUIER. Il faudra que nous votions ce budget primitif 2025 et que nous notions le changement ; c'est un rajout au rapport que vous avez. Nous notons aussi que le changement du niveau de vote du budget principal par nature modifie les chapitres d'imputation budgétaire et ne permet donc pas le rattachement des charges à l'exercice 2024. Nous allons donc nous retrouver avec un résultat d'exercice qui sera bien supérieur, que nous reprendrons en DM1 et qui nous permettra de venir combler les dépenses que nous aurons et que nous ne pourrons pas rattacher en 2024 et que nous aurons en 2025, notamment sur la partie du social.

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des prises de parole ?

**Monsieur AIGOIN**

Avant d'émettre mon vote, à plusieurs reprises, vous avez parlé de « minorité ». Alors je voudrais simplement que vous rectifiez votre façon de nous traiter. Nous sommes votre opposition. Le terme « minorité », cela voudrait dire que vous avez un regard supérieur à nous par rapport à ce que nous sommes. Vous regardez le dictionnaire, il est bien expliqué ce qu'est une minorité. Donc, là, en politique, nous sommes votre opposition. J'aurais aimé savoir, dans votre carrière, quand vous-êtes vous trouvé dans le cas d'être dans l'opposition.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Dans quelle carrière ?

**Monsieur AIGOIN**

Dans votre carrière politique.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Jamais pour l'instant.

**Monsieur AIGOIN**

Cela explique beaucoup de choses sur le traitement que vous avez envers nous.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Je ne pense pas avoir un traitement comme vous semblez le dire. Je ne pense pas avoir un traitement particulier envers vous sincèrement, dans le sens où je vous laisse vous exprimer, me semble-t-il. Vous avez le droit de dire ce que vous voulez, et même en sortant du règlement intérieur sur les temps de prises de parole ; je n'ai rien dit là-dessus.

Après, vous m'interpellez, vous m'avez, par des mots, agressé suffisamment depuis le mois d'août quand même.

**Monsieur AIGOIN**

Je ne suis pas votre subordonné. Je suis dans l'opposition. Vous acceptez donc aussi la critique. Je sais que M. MACRON ne l'accepte pas.

**Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental**

Mais si. Tout le monde l'accepte.

**Monsieur AIGOIN**

Je sais que vous êtes un valet de M. MACRON et que vous ne l'acceptez pas.

**Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental**

Sur le budget, vous n'avez rien à dire ?

**Monsieur AIGOIN**

Je m'abstiendrai.

**Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental**

Madame MANOA, vous avez la parole.

**Madame MANOA**

Une question. Par rapport à l'emprunt qui a été fait, quand on regarde en détail l'évolution des taux fixes ou variables de l'année 2024 et de l'année 2025, cela laisse penser que l'emprunt a été fait uniquement à taux variable. Alors y a-t-il une raison à cela ? N'est-il pas possible de faire autrement parce que ce n'est quand même pas très sécurisant un emprunt à taux variable actuellement ?

**Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental**

En fait, cela a fait l'objet d'une discussion que nous avons eue avec les organismes financiers, en l'occurrence la Caisse des Dépôts, qui nous ont conseillés d'aller plutôt sur un emprunt à taux variable, compte tenu de la trajectoire que prenaient les taux sur la fin de l'année. Nous avons dû emprunter début novembre, et c'était plutôt préférable d'emprunter à un taux variable qui est quand même capé ; cela veut dire qu'il y a une limite à l'augmentation. Après, nous faisons confiance un peu aux banquiers.

S'il n'y a plus de prises de parole, moi je vais juste dire quelque chose, c'est que vous allez vous abstenir. Vous avez voté tout en commissions, sauf le rapport sur le PAL où il y a eu 4 abstentions. Là, ce matin, nous venons d'en passer un joli « fais » comme l'on dit à la montagne, et vous avez tout voté, et maintenant sur la globalité vous allez nous dire : « non, votre politique n'est pas bonne, et donc nous nous abstenons ». C'est de la démagogie, cela.

**Monsieur AIGOIN**

Non. C'est que nous ne vous aimons pas. Je ne vous aime pas.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Ce n'est pas de la réalité, cela. Vous êtes dans la démagogie. Là, nous sommes sur le budget départemental. Vous devez voter le budget départemental. C'est sur cette base-là que vous devez vous positionner. Et vous, vous faites de la démagogie et en plus vous allez noyer le poisson en disant que vous ne nous aimez pas. Cela n'a rien à voir avec les chiffres et les politiques que nous vous avons présentés. Cela n'a rien à voir ! À ce moment-là, il faut assumer et voter contre.

Y a-t-il des oppositions ?

**Madame MANOA**

Pouvons-nous intervenir encore ?

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Non. C'est trop tard là maintenant.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 8 voix.

Le budget est adopté.

Il y a deux autres points à l'ordre du jour, ce n'est pas tout à fait fini. Le premier point qu'il nous reste à voir, c'est le règlement départemental fixant la prise en charge des frais de mission des élus départementaux. Nous avons rédigé un rapport parce que, là aussi, il y avait quelques cocasseries.

**Rapport n° 905 : Règlement départemental fixant la prise en charge des frais de mission des élus départementaux****Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Le rapport n° 905 concerne le règlement départemental fixant la prise en charge des frais de mission des élus départementaux.

Rien n'est modifié sur les tarifs de prise en charge de ces frais.

Par contre, il est proposé de compléter ces modalités en apportant des précisions sur la première délibération. J'en ai fait la lecture en commission. Je ne sais pas si vous souhaitez que je vous la refasse. Entre autres, il est dit que, concrètement, un mandat spécial doit faire référence à un déplacement exceptionnel qui n'est, par définition, pas régulier et qui ne s'inscrit pas dans les missions classiques de l'élu. Ce point, c'était l'essentiel des modifications.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver ce règlement départemental fixant la prise en charge des frais de mission des élus départementaux et des agents mandatés pour les accompagner.

Ces modalités s'appliqueront pour les frais engagés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

C'est moi qui ai proposé ce rapport parce que, depuis le 9 août, je me suis aperçu de quelques cocasseries, comme je le disais tout à l'heure, sur les frais de déplacement. Pour l'intérêt de tous, pour l'intérêt de la collectivité, pour l'intérêt des finances publiques, pour l'intérêt du regard que peuvent porter certains concitoyens sur nos politiques publiques et sur la façon dont nous utilisons l'argent public, c'est moi qui est souhaité que nous rédigeons ce rapport, et cela pour deux axes principaux :

- Le premier, c'est qu'un élu qui se déplace dans le cadre de son mandat parce qu'il a une délégation ou parce que le président ou l'exécutif lui demande de se déplacer, qu'il soit défrayé de ses frais de déplacement, pour moi il n'y a aucune ambiguïté là-dessus.

- Par contre, depuis le 9 août – et c'est pour cela que tous les règlements de frais de déplacement ont été bloqués pour l'instant ; je vais m'en occuper la semaine prochaine de cela pour vous régler ce que l'on vous doit –, il y a quand même quelques curiosités dans ces frais de déplacement. Si vous le voulez, je peux vous prendre quelques exemples ; enfin, je ne sais pas si c'est l'heure, nous en reparlerons une autre fois si vous le voulez.

Mais je pense qu'il y avait besoin de remettre un peu d'ordre dans cette façon dont certains élus pouvaient demander des remboursements de frais de déplacement dans cette assemblée.

**Monsieur BRUN**

Juste une petite intervention pour vous dire que c'est ce que je vous ai demandé en vous écrivant le 23 septembre. Cette clarification, elle est ce qu'elle est. Il y a des choses que nous n'avons pas tout à fait trop comprises, ou en fait nous n'avons pas compris les changements puisque nous avons regardé le rapport dans le détail, mais cela a le mérite d'exister, il n'y a donc pas de souci.

Par contre, comme je l'ai dit en commission organique, je ne sais pas si c'est une question d'opposition ou pas, mais nos frais de déplacement sont bloqués depuis le mois d'août.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Tous sont bloqués. Pour l'instant, je n'ai débloqué personne.

**Monsieur BRUN**

Ceci dit, nous ne courons pas après les frais de déplacement.

**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Je le sais, j'en ai parfaitement conscience. Mais je voulais qu'une fois nous en parlions ici en assemblée. Nous en avons parlé en commission aussi. Je voulais que nous évoquions ce sujet parce que c'est de l'argent public. Il faut donc que nous l'utilisions à bon

escent. Tous les Français sont appelés à faire des efforts. Eh bien, il faut que, nous aussi, nous soyons conscients des enjeux qu'il y a derrière cet argent public.

**Monsieur BRUN**

Sachant que tous les élus ne sont pas à la même distance par rapport aux déplacements.

**Monsieur SUAUA, président du Conseil départemental**

J'en ai bien conscience de cela.  
Y a-t-il des oppositions ? Non.  
Y a-t-il des abstentions ? Non.  
Le rapport n° 905 est adopté.

**Rapport n° 906 : Avis de principe sur le soutien aux victimes de la catastrophe Naturelle mahoraise par une contribution exceptionnelle**

**Monsieur SUAUA, président du Conseil départemental**

Nous avons enfin le rapport n° 906. Cela concerne le soutien que nous pourrions apporter aux victimes de la catastrophe naturelle mahoraise par une contribution exceptionnelle.

Je vous propose d'apporter un euro par habitant lozérien au Département – qui est également une Région – de Mayotte et de le faire via un compte spécial qui a été ouvert par l'Association des Départements de France à Paris. Nous avons le RIB. Je souhaite que nous puissions verser cette somme le plus rapidement possible pour que l'aide puisse arriver le plus rapidement possible aux victimes, et Dieu sait si elles sont nombreuses.

Je ne sais pas si cela suscite des questions ou des commentaires.

**Monsieur POURQUIER, président de la commission ressources internes et finances départementales**

Non. Tu as bien résumé l'objet du rapport. Je rappelle simplement que l'aide exceptionnelle est arrondie à 77 000 €.

**Monsieur SUAUA, président du Conseil départemental**

Oui, nous arrondissons l'aide puisque, en fonction du nombre d'habitants, cela ferait 76 000 € et quelques.

Y a-t-il des oppositions ? Non.  
Y a-t-il des abstentions ? Non.  
Le rapport n° 906 est adopté. Merci beaucoup.

**(La séance est levée à 14 heures)**

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 décembre 2024**  
**(séance de 9 h 55)**

**Table des matières**

Affaires inscrites à l'ordre du jour		Page(s)
Appel		2
Discours du Président		2
Diverses prises de parole :		
Monsieur Grégory ROCHETTE		4
Monsieur Patrice SAINT-LEGER		10 à 12
Monsieur Jean-Louis BRUN		13 à 14
Monsieur Jean-Paul POURQUIER		15
Monsieur Robert AIGOIN		16 à 18
Madame Sophie PANTEL		18 à 28
Madame Guylène PANTEL		28 à 29
Monsieur Didier COUDERC		29
Madame Sophie PANTEL		29 à 31
Monsieur Jean-Paul POURQUIER		31 à 32
Madame Johanne TRIOULIER		32
Approbation des procès-verbaux des débats du 5 novembre 2024 et du 26 novembre 2024		33 à 37
Rapport 100	Aides aux Communes - Ingénierie et organisation territoriale : politique départementale et budget 2025 "Ingénierie, contrats territoriaux et structures de développement"	37 à 40
Rapport 101	Attractivité et accueil de nouveaux arrivants : politique départementale et budget 2025 "Attractivité et démographie médicale"	40 à 41
Rapport 200	Jeunesse : politique départementale et budget 2025 "Jeunesse"	42 à 43
Rapport 201	Enseignement : politique départementale et budget 2025 "Enseignement"	44 à 46
Rapport 300	Solidarité Sociale : Politique et budget 2025 "Solidarité Sociale"	47 à 52
Rapport 400	Patrimoine : politique départementale et budget 2025 "Patrimoine"	52 à 55
Rapport 401	Sport : politique départementale et budget 2025 "Sport"	55 à 56
Rapport 402	Culture : politique départementale et budget 2025 "Culture"	56 à 60
Rapport 403	Actualisation du Programme départemental d'Animation Locale (PAL)	60 à 66
Rapport 500	Economie circulaire et filières : politique départementale et budget 2025 "Economie circulaire et filière"	66 à 69

Affaires inscrites à l'ordre du jour		Page(s)
Rapport 501	Foncier - Agriculture et alimentation durable - Forêt : politique départementale et budget 2025 "Agriculture, alimentation durable, foncier et forêt"	69 à 71
Rapport 600	Eau : politique départementale et budget 2025 "Eau, assainissement et rivières"	71 à 73
Rapport 601	Environnement et transition écologique et énergétique : politique départementale et budget 2025 "Environnement"	73 à 75
Rapport 602	Logement : politique départementale et budget 2025 "Logement"	75 à 77
Rapport 700	Politique départementale "Infrastructures routières" - Déclinaison opérationnelle pour 2025	77 à 80
Rapport 701	Politique Départementale pour 2025 en matière de Transport des Elèves en Situation de Handicap	80 à 81
Rapport 702	Politique départementale "Numérique" – déclinaison opérationnelle 2025	81 à 82
Rapport 800	Tourisme : politique départementale et budget 2025 "Tourisme"	82 à 85
Rapport 801	Tourisme : politique départementale et budget 2025 "Activités de pleine nature"	85 à 87
Rapport 900	Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation	87 à 89
Rapport 901	Politique départementale "Systèmes d'Information" - déclinaison opérationnelle 2025	89 à 90
Rapport 902	Budget : Administration de la collectivité : gestion budgétaire et financière 2025	90 à 91
Rapport 903	Budget : état des autorisations de programmes 2025 proposées	91
Rapport 904	Budget : Budget primitif de l'exercice 2025	91 à 98
Rapport 905	Règlement départemental fixant la prise en charge des frais de mission des élus départementaux	98 à 100
Rapport 906	Avis de principe sur le soutien aux victimes de la catastrophe naturelle mahoraise par une contribution exceptionnelle	100

Le Président du Conseil départemental

Le secrétaire de séance

Laurent SUAU

Denis BERTRAND